

2024-2025

Master 1

Science de l'Information et des Bibliothèques

LA CONSERVATION ET LA PATRIMONIALISATION DE LA LITTÉRATURE JEUNESSE EN BIBLIOTHÈQUE

MEHDI BOUBEKER

Sous la direction de Véronique Sarrazin

Jury

Véronique Sarrazin

Florence Alibert

Document confidentiel



Avertissement

L'université n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les travaux des étudiant·es, lesdits opinions leurs étant propres.

Engagement de non plagiat

Je, soussigné Mehdi Boubeker,

Déclare être pleinement conscient que le plagiat d'un document ou d'une partie d'un document publié sur toute forme de support, numérique ou papier, constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée. En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées pour écrire ce mémoire.

Signé par l'étudiant le 6 juin 2025

Remerciements

Je remercie Madame Sarrazin pour avoir encadré ce mémoire, pour son aide, ses conseils et ses relectures, et pour tout le temps qu'elle nous a accordé.

Merci également à Madame Alibert pour nous avoir suivi cette année, et transmis la volonté de travailler en bibliothèque.

Merci à toutes les personnes avec qui j'ai eu le plaisir et la chance de réaliser de précieux entretiens, Marie Jezequel, Anne Deranty, Louis Delespierre, Virginie Meyer, Hélène Veilhan, Murièle Modély, Claire Virely, Sylviane Ody-Durand, Christel Valières, Viviane Ezratty, Amélie Fabien, Élisabeth Mie, Anne-Françoise Bachelier et Isabelle Breton.

Merci à toutes les personnes ayant contribué à ce mémoire par leur aide, en m'accordant du temps et quelques connaissances, Anne Robert, Bernadette Litschgi, Émeline de Chevron Villette, et Marie Guillon.

Merci à mes amis et camarades pour la très belle année passée ensemble, notamment à Azilis, Célia, Florian, Julie, Justine, Lola, Marie, Marine, Pierre, Salomé et Solène, avec qui nous avons partagé des éons à la BU et d'innombrables pauses pour le goûter. Il y en aura d'autres.

Enfin, merci à la pataphysique, sans laquelle tout cela a été possible.

Liste des abréviations

ABF – Association des bibliothécaires de France
Afreloce – Association française de recherche sur les livres et les objets culturels de l'enfance
BBF – Bulletin des bibliothèques de France
BDP – Bibliothèque départementale de prêt
BEP – Bibliothèque d'étude et du patrimoine
BnF – Bibliothèque nationale de France
BPI – Bibliothèque publique d'information
BU – Bibliothèque universitaire
CCFr – Catalogue collectif de France
CNBDI – Centre national de la bande-dessinée et de l'image
CNLJ – Centre national de la littérature pour la jeunesse
COBB – Agence de coopération des bibliothèques et centres de documentation en Bretagne
CRILJ – Centre de recherche et d'information sur le livre de jeunesse
DRAC – Direction régionale des affaires culturelles
FFCB – Fédération française pour la coopération des bibliothèques
Fill – Fédération interrégionale du livre et de la lecture
IBBY – *International board on books for young people*
IMEC – Institut Mémoires de l'édition contemporaine
INSPE – Instituts nationaux supérieurs de professorat et d'éducation
PCP – Plan de conservation partagée
RNB CD – Répertoire national des bibliothèques et centres de documentation

Sommaire

Avertissement	3
Engagement de non plagiat	4
Remerciements	5
Liste des abréviations	7
Sommaire	9
Introduction	11
Chapitre 1 - Définir le patrimoine jeunesse en bibliothèque et ses enjeux	15
1 . Définir le patrimoine jeunesse en bibliothèque	15
2 . Comment penser le patrimoine de la littérature jeunesse aujourd'hui ?	20
3 . Historique du patrimoine jeunesse en bibliothèque	23
Chapitre 2 - La constitution de collections patrimoniales pour la jeunesse	29
1 . L'acquisition du patrimoine jeunesse	29
2 . Conserver et gérer le patrimoine jeunesse	36
3 . Le plan de conservation partagée jeunesse	40
Chapitre 3 - Valoriser le patrimoine jeunesse en bibliothèque	47
1 . À qui s'adresse le patrimoine jeunesse ?	48
2 . Quelles animations sont menées autour de ce patrimoine ?	52
3 . La numérisation du patrimoine jeunesse	59
Bibliographie	67
Étude de cas	79
1 . Méthodologie	79
2 . Les bibliothèques de lecture publique	83
3 . Bibliothèques universitaires et de recherche	92
Conclusion	105
Annexes	107
Table des matières	161

INTRODUCTION

La conception d'un patrimoine dédié à la littérature jeunesse en bibliothèque pourrait sembler paradoxale. Le statut patrimonial en bibliothèque est accordé à tout document destiné à être conservé sur une durée illimitée en principe, ce qui favorise en pratique la direction de cet intérêt patrimonial vers les documents anciens, rares et précieux. Or, pour la plupart, les livres pour enfants ne correspondent pas à cette définition. En effet, il s'agit d'un domaine éditorial s'étant massivement développé à partir du milieu du XX^e siècle, offrant aujourd'hui une profusion de titres, dont le mode de consommation les rend accessibles à moindre coût¹. Pourtant, plusieurs bibliothèques conservent des fonds jeunesse et nombre d'expositions sur ce patrimoine littéraire sont organisées, ce qui montre que des réflexions ont été engagées sur cette question.

Ces questionnements ont émergé dans les années 1990, autour de l'exposition « Livre, mon ami² » présentée à l'Heure Joyeuse en 1991, et d'un colloque dont l'objectif était de s'interroger sur la création d'un patrimoine littéraire jeunesse pour l'avenir en 1994³. À la suite de celui-ci, des journées d'études réunissant professionnels des bibliothèques et chercheurs, ont enrichi cette interrogation et la pratique de la conservation jeunesse, en y incluant des questions portant sur conservation partagée, la numérisation de la littérature jeunesse, ou la manière d'exposer ce patrimoine. Par ailleurs, deux articles montrent l'évolution du sujet entre 2004 et 2020. Le premier, de Dic Diamant, montre une patrimonialisation de la littérature jeunesse alors en pleine effervescence⁴, tandis que dans le second, Cécile Boulaire fait preuve de plus réserve quant à ses résultats⁵.

Le sujet du patrimoine jeunesse en bibliothèque n'est donc pas dépourvu de champ de recherche le concernant. De fait, il présente certaines particularités, dont le fait qu'il soit

¹. PIQUARD Michèle, *L'édition pour la jeunesse en France de 1945 à 1980*, Lyon, Presses de l'Enssib, 2004.

². PARMEGIANI Claude-Anne, « Livre mon ami, Lectures enfantines 1914-1954 », *La Revue des livres pour enfants*, n° 143-144, 1992, p. 82-87.

³. EZRATTY Viviane (dir.), LÉVÊQUE Françoise (dir.), *Le livre pour la jeunesse, un patrimoine pour l'avenir*, Actes des rencontres interprofessionnelles organisées par la Bibliothèque de l'Heure Joyeuse en 1994, Paris, 1997.

⁴. DIAMANT Nic, « De la littérature de jeunesse considérée comme objet patrimonial », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2004, n° 5, p. 65-73.

⁵. BOULAIRE Cécile, « Patrimonialiser le livre pour enfant », HENRYOT Fabienne (dir.), *La fabrique du patrimoine écrit*, Villeurbanne, ENSSIB, 2020, p. 104-114.

défini par l'âge des personnes à qui sont destinés les objets initiaux, plutôt que par une aire culturelle ou une période historique. Ce patrimoine est ainsi destiné à tous, sans exception. Ce n'est d'ailleurs que comme moyen de démarcation avec les autres genres de fonds patrimoniaux que l'expression « patrimoine adulte » est employée, désignant le patrimoine non jeunesse dans son intégralité. De plus, il s'agit d'un domaine patrimonial qui semble constamment en quête de reconnaissance, et dont le dynamisme a pu être fluctuant au cours des trois dernières décennies. Le lancement de la conservation partagée suscite effectivement un fort engagement pour le développement du patrimoine jeunesse, qui paraît avoir diminué depuis la fin des années 2010. Enfin, il est curieux que le produit d'un secteur éditorial si foisonnant soit perçu comme étant particulièrement fragile en ce qui touche la conservation de sa mémoire.

Ces éléments montrent que le patrimoine jeunesse est un secteur étant parvenu à s'affirmer suffisamment en bibliothèque pour que des fonds soient créés et continuent d'être animés, mais que celui-ci fait face à des difficultés permanentes en termes de légitimation et de moyens mis à sa disposition.

Il s'agit donc, à travers ce mémoire, d'étudier la situation du patrimoine jeunesse en bibliothèque en France aujourd'hui, ses composantes, ses processus et ses enjeux. Cette étude se limite cependant à la France métropolitaine, puisqu'il ne semble pas y avoir de tels fonds dans les départements d'outre-mer, du moins ne sont-ils pas signalés. Elle comprend des bibliothèques de tous types, ayant des missions et des moyens différents, mais conservant des collections de livres jeunesse avec un statut ou une vocation patrimoniale.

En effet, tous les fonds ici étudiés n'ont pas de statut patrimonial au sens strict, ce qui s'explique notamment par les politiques documentaires de certains établissements. Tous ont en commun, cependant, le fait d'être constitués de livres pour enfants allant de la naissance de cette littérature au XVIII^e siècle jusqu'à nos jours, et de former un tout cohérent, avec une même volonté de les conserver indéfiniment. Ces livres ont des supports et sont de genres différents, mais sont tous adressés à des jeunes allant de la petite enfance à l'adolescence. La notion de patrimonialisation abordée dans ce travail tient donc davantage de la considération portée aux collections conservées – par les bibliothécaires mêmes, par les chercheurs, voire par les publics – plutôt qu'à un statut donné individuellement à ces fonds par chaque établissement les conservant. Cette reconnaissance

durable de l'intérêt des fonds et des documents conservés constitue, de plus, une première étape nécessaire à une patrimonialisation officielle.

Pour comprendre ces processus et enjeux, le patrimoine jeunesse en bibliothèque sera défini dans un premier temps, et placé dans une perspective historique. Puis, les questions d'acquisition des fonds jeunesse et de leur conservation seront étudiées, ainsi que celles portant sur leur valorisation physique et numérique. Enfin, une étude de cas s'appuyant sur un ensemble d'entretiens, permettra de dresser un paysage actuel de la conservation jeunesse dans les bibliothèques en France.

CHAPITRE 1

Définir le patrimoine jeunesse en bibliothèque et ses enjeux

Pour envisager la manière dont s'est constitué le patrimoine jeunesse actuel en bibliothèque, il faut s'intéresser dans un premier temps à la manière dont il est défini au prisme du patrimoine général en bibliothèque et de la littérature jeunesse, puis à son histoire, car la naissance de ce patrimoine littéraire est plus tardive que la pratique de sa conservation.

1 . Définir le patrimoine jeunesse en bibliothèque

Dans un premier temps, les définitions des thèmes principaux relatifs à ce sujets permettront de montrer que le patrimoine jeunesse en bibliothèque peut difficilement être placé sous une conception fixe et consensuelle, et encore moins comme une simple adaptation de la vision patrimoniale générale à la littérature de jeunesse.

1 - Le patrimoine et les fonds patrimoniaux

On peut distinguer au moins deux manières de définir le patrimoine au sens large. Premièrement en s'appuyant sur des textes législatifs régissant le patrimoine, et deuxièmement sur la production intellectuelle et scientifique le prenant comme objet d'étude.

Dans le cas d'une définition législative, la Loi Robert ne définit pas le patrimoine pour les bibliothèques, mais confirme leur rôle de conservation et de transmission patrimoniale, et de fait leur contribution « aux progrès de la connaissance et de la recherche ainsi qu'à leur diffusion⁶. » Selon le *Code du patrimoine* en revanche :

⁶. Loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021, relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, art. L. 310-1 A, 4°.

« Sont des documents patrimoniaux, au sens du présent livre, les biens conservés par les bibliothèques relevant d'une personne publique, qui présentent un intérêt public du point de vue de l'histoire, de l'art, de l'archéologie, de la science ou de la technique, notamment les exemplaires identifiés de chacun des documents dont le dépôt est prescrit aux fins de constitution d'une mémoire nationale par l'article L. 131-2 du présent code et les documents anciens, rares ou précieux⁷. »

Puisqu'aucune norme explicite n'établit ce qui présente ou non un intérêt public, et que l'ancienneté, la rareté et la préciosité restent toutes relatives dans certains cas, une marge d'initiative semble laissée aux bibliothèques dans la constitution d'un patrimoine. La *Charte de la conservation dans les bibliothèques* va en ce sens, considérant comme patrimonial « un document, un objet ou un fonds auquel est attachée une décision de conservation sans limitation de durée⁸. » De cette manière, les documents patrimoniaux ont été sélectionnés pour être conservés – en dehors du cadre du dépôt légal, dont le fonctionnement est automatique –, ce qui relève d'un choix de la part de la bibliothèque les conservant. Tous les documents ne sont donc pas destinés à devenir patrimoniaux.

On ne trouve pas plus de rigidité au sein de définitions intellectuelles sur le patrimoine. Ceci est dû à un enrichissement des conceptions patrimoniales depuis les années 1970, où les notions de prestige et d'exceptionnalité sont complétées par celles d'exemplarité et de représentativité, lesquelles se tournent de plus en plus vers des réalités communautaires, si bien que depuis les années 2000 des concepts comme ceux de patrimoine immatériel ou de patrimoine vivant ont vu le jour⁹. À une vision de la patrimonialisation comme action de préservation de biens ou de pratiques menaçant de se dégrader ou de disparaître – et auxquels la société attache suffisamment de valeur pour vouloir les conserver –, Brigitte Louichon oppose ainsi le concept d'objets sémiotiques

⁷. *Code du patrimoine*, Article R311-1, version effective depuis le 6 mars 2020. Consultable sur le site : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000041687790.

⁸. Ministère de la Culture, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, *Charte de la conservation dans les bibliothèques*, 2011, Article 5. La note attachée à cet article précise de plus : « Le statut patrimonial conféré à un document, un objet ou un fonds peut lui être retiré. Cette procédure doit reposer sur une réflexion scientifique, s'inscrire dans une démarche professionnelle et collective et se conformer au droit de la domanialité des personnes publiques. »

⁹. Voir BALLEY Noëlle, « Patrimoine(s) : de quoi parle-t-on ? », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2016, n° 7, p. 24-31.

secondaires. C'est-à-dire que le patrimoine serait toute chose sur laquelle est apposée un commentaire, une réflexion ou une production intellectuelle¹⁰.

Tout l'enjeu du patrimoine est d'être reconnu comme tel par la communauté auquel il est associé, ce qui entraîne des choix arbitraires et subjectifs dans le processus. Dans le cas des bibliothèques, ceux-ci découlent d'une collégialité, comme le mentionne la *Charte de la conservation*. Les bibliothèques sont donc actrices dans la production d'un patrimoine, mais elles ne sont pas les seules. La notion de littérature dite « classique » se forme par exemple par une reconnaissance des institutions scolaires, et permet de donner une valeur patrimoniale à un texte¹¹. Les bibliothèques, cependant, ne prennent pas en compte cette même conception dans leur pratique de la patrimonialisation de la littérature, où l'intérêt est porté à l'objet, le support de l'écrit, et non sur le contenu du texte.

2 - Les fonds jeunesse

Les jeunes publics en bibliothèque désignent aujourd'hui un ensemble de groupes allant de la petite enfance à l'adolescence, de sorte que les catégories des fonds qui leurs sont consacrées suivent des délimitations d'âges mouvantes d'une bibliothèque à l'autre¹². Selon chacune de ces catégories, le genre de documents proposés ne sont pas les mêmes. On y trouve par exemple des albums ou des abécédaires pour les plus jeunes, et de la fiction ou des documentaires pour les plus âgés.

En France, les bibliothèques pour la jeunesse se développent principalement au XX^e siècle, sur le modèle outre-Atlantique des *Children's rooms*¹³. La première Heure Joyeuse est créée en 1924 à Paris – avec l'aide de la fondation américaine *Book Committee on Children's Libraries* pour la reconstruction d'après-guerre –, mais c'est essentiellement à partir des années 1970 que se développent la lecture publique pour la jeunesse et les formations qui y sont adaptées. Par ailleurs, le métier de bibliothécaire jeunesse se professionnalise et « joue

¹⁰. LOUICHON Brigitte, « Le patrimoine littéraire : un enjeu de formation », *Tréma*, n° 43, 2015, p. 22-31.

¹¹. BOULAIRE Cécile, « Patrimonialiser le livre pour enfant », HENRYOT Fabienne (dir.), art. cit.

¹². BOULAND Mina (dir.), *Être bibliothécaire jeunesse aujourd'hui*, Paris, Association des Bibliothécaires de France, 2016, p. 23-77.

¹³. Association des Bibliothécaires de France, *Politiques documentaires jeunesse : quelles réalités aujourd'hui ?*, 2011, p. 1.

un rôle actif pour renseigner, conseiller et prescrire, et va jusqu'à influencer l'édition des livres jeunesse¹⁴. »

Les politiques documentaires pour la jeunesse, et les fonds qu'elles ont permis de constituer, ont donc fortement été teintées par une volonté pédagogique dès le départ¹⁵, puis ont connu des mutations permanentes, notamment entre les années 1960 et 1980 où les lectures loisirs prennent de l'importance, avant que l'offre ne se réoriente sur un axe éducatif dans les années 1980. La question qualitative continue d'ailleurs de se poser chez les bibliothécaires jeunesse lors des acquisitions.

Outre le contenu des fonds jeunesse courants, changeant au gré des préférences et des engagements de chaque bibliothèque, la classification de ces fonds n'a rien d'uniforme. Les sections d'âges ou de genres littéraires sont fluctuantes, de même que la potentielle séparation des collections pour les tous petits et celles pour les adolescents, ou le possible déclouisonnement de certains médias (films, musiques, jeux...) entre fonds adulte et jeunesse, qui donnent des résultats disparates.

Dans cette perspective, nous pouvons nous demander si le patrimoine jeunesse en bibliothèque serait une simple application de la définition générale du patrimoine aux collections jeunesse.

3 - Le patrimoine jeunesse en bibliothèque

En suivant la définition de Brigitte Louichon, le patrimoine de la littérature jeunesse existerait dès lors qu'un discours est produit à son sujet, c'est-à-dire bien avant que les bibliothèques ne s'emparent de la question du patrimoine jeunesse. Des réflexions quant à la valeur culturelle des livres pour enfants existent au moins depuis la création de l'Heure Joyeuse, bien que la production universitaire les concernant prend son essor à partir des années 1960.

Lors du colloque tenu en octobre 2004 à la Bibliothèque nationale de France, Noëlle Balley apporte une réflexion sur la définition du patrimoine jeunesse en bibliothèque,

¹⁴. *Ibid.*, p. 2.

¹⁵. Celui-ci est notamment mis en évidence dans le discours d'inauguration de l'Heure Joyeuse par Eugène Morel en 1924 : « Nous attendons deux choses de la librairie d'enfants. L'une d'instruire l'enfant, l'autre plus importante : instruire les grands, ceux-là qui n'y entreront pas [...]. »

depuis tenue comme référence¹⁶. D'après elle, les ouvrages de jeunesse patrimoniaux en bibliothèque étaient d'abord présents au sein de collections patrimoniales générales, et donc non identifiés en tant que patrimoine jeunesse. C'est après que la littérature jeunesse au sens courant ait fait l'objet d'une patrimonialisation – en dehors des bibliothèques, que ce soit par les chercheurs ou les collectionneurs –, que les bibliothèques commencent à créer des fonds patrimoniaux consacrés spécifiquement à la littérature jeunesse. Cela marque un passage entre une reconnaissance des mêmes ouvrages d'abord comme étant anciens rares ou précieux, et dans un second temps comme objets représentatifs d'une littérature en soi, « témoignage, le plus objectif et le plus honnête possible, sur une époque donnée, à travers sa production écrite¹⁷. »

Noëlle Balley donne ainsi cette définition des ouvrages qui composent ces fonds :

« C'est un objet attrayant, beau, son contenu est accessible à tous, il est coloré, rempli d'images, il échappe à l'image austère attachée au patrimoine livresque. Même s'il s'inscrit dans une époque et une culture données, il fait appel à une expérience partagée par tous les humains : tout le monde, a été d'abord enfant. C'est probablement, au sein du patrimoine écrit, celui qui a le plus fort potentiel d'universalité¹⁸. »

À cela, elle ajoute d'ailleurs une « valeur affective immense ». L'intérêt du livre de jeunesse comme objet patrimonial tiendrait donc dans son fort potentiel de transmission, et dans la diversité des formes sous lesquelles il se présente – du moins, ici le livre jeunesse est pris dans son ensemble, sans plus de précision quant à ses genres. Il se démarquerait aussi du livre pour adultes par son attrait, ce qui faciliterait davantage sa valorisation.

En suivant cette voie, les bibliothèques choisiraient de patrimonialiser la littérature jeunesse pour sa portée symbolique et emblématique plutôt que sur les critères patrimoniaux conventionnels – à l'image des abécédaires ou des albums, objets banals du temps de leur production, mais contenant le regard que la société d'une époque porte sur la jeunesse. De plus, comme le note Cécile Boulaire, « le livre pour enfants est un multiple, ou

¹⁶. BALLEY Noëlle, « Le livre pour la jeunesse comme objet patrimonial », *Le livre pour la jeunesse, répartir la conservation des fonds jeunesse : enjeux et perspectives*, actes du colloque national du 7 octobre 2004, Bibliothèque nationale de France, 2005, p. 26-37.

¹⁷. *Ibid.*, p. 32-33.

¹⁸. *Ibid.*

il n'est pas¹⁹. » Sa portée emblématique tient en ce que des ensembles d'ouvrages, des collections, sont caractéristiques d'un auteur, illustrateur, ou éditeur, d'une époque, d'un genre littéraire. Le glissement de la patrimonialisation du prestigieux à l'emblématique inclut sans conteste les ouvrages pour enfants dans le patrimoine littéraire, puisqu'ils sont témoins de l'histoire et de la sociologie du livre et de la littérature, de l'illustration, de l'édition, et bien sûr de l'enfance. De fait, la culture de l'enfance touche l'ensemble d'une population, et sa littérature en est un élément représentatif à part entière, puisqu'un livre pour enfant cristallise les valeurs qu'une société se transmet en une époque donnée.

D'autre part, si la littérature jeunesse est prise dans son ensemble, elle n'apparaît certes pas comme rare ni précieuse, mais comme étant profuse et accessible à moindre coût. Pourtant, de manière individuelle les ouvrages qui la composent sont rarement conservés de manière pérenne, ce qui s'explique par le dynamisme de ce secteur éditorial rééditant peu de titres et par le fait que les familles gardent rarement les livres de leurs enfants une fois atteint l'âge adulte. Les ouvrages jeunesse des décennies passées deviennent donc de plus en plus rares. Puisque les éditeurs ne conservent pas davantage leur propre production, les bibliothèques sont une institution essentielle à la sauvegarde de cette mémoire littéraire.

De plus, en pratique toute la littérature jeunesse ne peut être patrimonialisée, et c'est en cela que des choix de conservation sont effectués.

2 . Comment penser le patrimoine de la littérature jeunesse aujourd'hui ?

Puisque l'intérêt pour le patrimoine jeunesse en bibliothèque a pris une ampleur nationale relativement récemment en comparaison des autres pans du patrimoine littéraire, nous pouvons nous demander quelles sont les structures qui se sont intéressées à la question, et pour quelles raisons.

¹⁹. BOULAIRE Cécile, « Patrimonialiser le livre pour enfant », art. cit.

1 - Pourquoi conserver la littérature jeunesse ?

D'après les bibliothécaires et les spécialistes de la littérature jeunesse, celle-ci est généralement dévalorisée et son intérêt est considéré moindre. On peut donc se demander pour quelles raisons conserve-t-on de tels documents.

Premièrement, dans les dernières décennies du XX^e siècle la littérature pour enfants devient une thématique progressivement abordée dans les travaux universitaires et dans l'enseignement, en parallèle d'une croissance de sa production éditoriale et du développement de la lecture publique pour la jeunesse. Il s'agirait donc de répondre à la demande des chercheurs par la conservation de ressources documentaires, constituées à partir des fonds courants des bibliothèques.

Dans un deuxième temps, la conservation par les bibliothèques est une réponse au simple constat de la mémoire fragile de cette littérature, que ni les éditeurs, ni les familles n'entretiennent. Matériellement, les livres pour enfants s'abîment par des manipulations fréquentes, si bien que dans un même réseau un titre endommagé peut facilement être remplacé par un autre, car le marché de l'édition jeunesse se montre prolifique. Sur le long terme, le désherbage en section jeunesse entraînerait donc une disparition progressive des titres si aucune bibliothèque ne les conservait. En pratique, et avant que la question patrimoniale ne prenne de l'intérêt nombre de bibliothèques de lecture publique prenaient la peine de garder des livres pour enfants en réserve ou dans une armoire, comme le montre l'enquête nationale menée à l'occasion du colloque de 1994²⁰.

Ce besoin de conservation de la littérature jeunesse ne se restreint pas aux livres prescrits par les bibliothécaires, ni à ceux ayant été acquis dans un but de lecture publique. À cet égard, Noëlle Balley s'interrogeait : « Où le chercheur de demain trouvera-t-il des Pokémon, et comment saura-t-il à quoi ressemblait le gadget de Pif²¹ ? ». Ainsi, les fonds de conservation jeunesse ne reflètent pas les fonds courants, mais ils montrent un fort potentiel de valorisation, et suscitent l'intérêt de la part des chercheurs. Ces derniers ne sont pas les seuls à qui le patrimoine jeunesse est adressé. Puisque les enfants sont les premiers à consommer la production éditoriale contemporaine, celle du passé ne les concerne pas moins, de sorte que l'on pourrait concevoir un patrimoine de l'enfance de

²⁰. EZRATTY Viviane (dir.), LÉVÈQUE Françoise (dir.), *Le livre pour la jeunesse, un patrimoine pour l'avenir*, op. cit..

²¹. BALLEY Noëlle, « Le livre pour la jeunesse comme objet patrimonial », art. cit., p. 26-37.

même qu'un patrimoine régional ou national. Il est d'ailleurs intéressant de constater que l'intérêt pour le patrimoine de l'enfance est d'abord venu de la lecture publique – notamment consacrée aux jeunes publics –, avec l'Heure Joyeuse.

Enfin, la patrimonialisation des livres pour enfants se fait conjointement à leur légitimation progressive du point de vue des bibliothécaires, et il ne faudrait donc pas oublier une perspective militante dans cette action. Cette légitimité s'accroît progressivement à travers plusieurs manifestations, dont le mois du patrimoine écrit, consacré à l'enfance en 2001²², l'exposition « Babar, Harry Potter et C^{ie} : livres d'enfants d'hier et d'aujourd'hui », organisée par la BnF en 2009, ou la présence de l'Heure Joyeuse au Salon international du livre rare et de l'autographe en 2016²³.

Cependant, les conceptions patrimoniales abordées ici sont intellectuelles en premier lieu – à savoir que les bibliothécaires et les publics accordent une valeur emblématique suffisamment forte à cette partie de la littérature pour que des fonds en soient conservés. Dans les faits, tous les fonds de conservation jeunesse n'ont pas de statut patrimonial juridique affirmé par une charte de conservation. La pérennité de certains fonds n'est donc pas assurée, malgré leur potentiel patrimonial.

2 - Quelles sont les structures de conservation du patrimoine jeunesse en France ?

Le travail mené par l'Heure Joyeuse après le colloque de 1994 a permis d'identifier et de répertorier une cinquantaine de fonds de conservation en France et en Belgique. Cependant, une trentaine d'années plus tard certains de ces fonds n'existent plus ou ont pu être absorbés par d'autres structures, quand d'autres ont pu voir le jour. De plus, la conservation partagée a modifié la répartition de documents dans certaines villes et régions.

Il est donc difficile d'établir une liste exhaustive et immuable des fonds patrimoniaux jeunesse en France, d'autant qu'il n'existe aujourd'hui aucune signalisation nationale qui concerne précisément ces collections, la base du CCFr présentant des lacunes en la matière. Il est néanmoins possible d'envisager une catégorisation plutôt large des structures de conservation.

²². *L'Enfance à travers le mois du patrimoine écrit. Actes du colloque d'Annecy des 18 et 19 septembre 2001 organisé par l'ARALD, la FFCB, la Bibliothèque d'Annecy*, Annecy, édition Arald, Bibliothèque municipale d'Annecy, FFCB, 2002.

²³. Voir sur le site du Salon du livre rare : <https://salondulivrerare.paris/2016> (consulté le 17 avril 2025).

Les principales sont l'Heure Joyeuse, située à la médiathèque Françoise Sagan depuis 2014, le CNLJ intégré à la BnF en 2008, et le CNBDI situé à Angoulême. Ces trois pôles jouent un rôle majeur et central dans le patrimoine jeunesse en bibliothèque à l'échelle nationale, et sont les plus dotés en termes de documents.

Dans le cas de la lecture publique, les médiathèques qui conservent des fonds jeunesse ont un profil varié, peu importe la taille de la structure, son ancienneté ou son statut de bibliothèque classée ou non. Ces critères ne jouent d'ailleurs pas sur le statut officiellement patrimonial ou non des fonds. Parmi elles se comptent une part non négligeable des bibliothèques participant aux plans de conservation régionaux – lesquelles ne conservent pas toutes directement des fonds, mais restent actrices de cette conservation en envoyant des exemplaires désherbés aux pôles de conservation.

On trouve enfin des fonds patrimoniaux jeunesse dans certaines bibliothèques universitaires, en particulier celles rattachés à un cursus d'édition ou d'enseignement comme les INSPE, ou de recherche sur la littérature de l'enfance. On compte parmi elles celle de la Sorbonne Paris XIII, la bibliothèque de l'ENS de Lyon, des INSPE de Toulouse et Strasbourg, ou la bibliothèque Robinson d'Arras, laquelle n'est pas à proprement une BU mais est associée à l'Université d'Artois. On trouve également des fonds jeunesse dans des bibliothèques de musées – par exemple celui de l'illustration jeunesse à Moulins-sur-Allier –, de centres de recherche, ou d'institut (Institut national de recherche pédagogique (INRP), Institut national de l'éducation (INE), etc.).

Pour mieux comprendre les enjeux de la création de ces fonds patrimoniaux jeunesse, il faut revenir à la naissance de fonds de conservation dans la seconde moitié du XX^e siècle, avant qu'ils ne soient considérés ou statués comme patrimoniaux.

3 . Historique du patrimoine jeunesse en bibliothèque

L'historique du patrimoine jeunesse en bibliothèque comporte deux grandes périodes. Premièrement, une certaine conscience patrimoniale de ces ouvrages existe avant les années 1990, mais est laissée à l'initiative de chaque établissement selon ses moyens propres et ses missions, ce qui ne concerne qu'une poignée de structure. À partir des années 1990, un intérêt nettement plus marqué pour ce patrimoine entraîne des réflexions et des actions étendues à l'échelle nationale.

1 - Les prémices de la conservation jeunesse

Avant qu'une considération patrimoniale soit dirigée vers la littérature jeunesse en bibliothèque, plusieurs d'entre elles conservaient des fonds de livres pour enfants en réserve, ou pour leurs lecteurs. En effet, dès la création de l'Heure joyeuse en 1924, ses bibliothécaires Marguerite Gruny, Mathilde Leriche et Claire Huchet rassemblent des ouvrages anciens pour les mettre à la disposition de leur jeune public²⁴.

L'Heure Joyeuse joue effectivement un rôle majeur dans le développement de la lecture publique pour les enfants, et donc de la conservation des fonds jeunesse à sa suite. À partir des années 1930, de nouvelles bibliothèques portant le nom de l'Heure Joyeuse sont d'ailleurs fondées en France et en Belgique, dont celle de Reims en 1931, Versailles en 1935, La Rochelle et Orléans en 1936, Toulouse en 1940 ou Limoges en 1948²⁵. Cet intérêt pour l'histoire de l'univers de l'enfance reste pourtant exceptionnel, et malgré quelques manifestations – à l'image d'expositions sur les jouets pendant la Première Guerre mondiale²⁶ – il concerne en premier lieu les collectionneurs, plutôt isolés.

Dans les années 1960 se conjuguent un nouveau dynamisme du secteur éditorial pour la jeunesse, et des études universitaires sur l'enfance et sa littérature. Cet engouement est notamment porté par le tout jeune *Centre de recherche et d'information sur la littérature pour la jeunesse* (CRILJ) et la branche française l'*International board of books for young people* (IBBY)²⁷. De plus, la bibliothèque de la Joie par les Livres, « petite sœur de l'Heure Joyeuse²⁸ », voit le jour en 1963 et devient l'une des principales structures s'adressant directement à la jeunesse, jouant un rôle notable de promotion littéraire par l'organisation d'expositions et la publication du *Bulletin d'analyses de livres pour enfants*²⁹. Si elle n'a pas

²⁴. BOULAIRE Cécile, « Patrimonialiser le livre pour enfant », art. cit.

²⁵. Dossier de presse de l'exposition « À quoi bon lire ? », Paris, médiathèque Françoise Sagan, 2024, p. 6.

²⁶. MONIER VANRYB Anne, « De Tomi Ungerer au Petit Prince, la littérature jeunesse au Musée des Arts Décoratifs », *Exposer la littérature jeunesse. Formes, enjeux et pratiques*, 16 février 2023.

²⁷. Voir GUIJARRO ARRIBAS Delia, « Trois institutions pionnières de la promotion du livre jeunesse français : la Joie par les livres, la section française de l'IBBY et le CRILJ, 1960-1980 », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2020.

²⁸. La citation de MEYER Virginie, dans « Contexte et enjeux de la conservation des collections jeunesse », *Patrimoine y-es-tu ? Entends-tu ? Que fais-tu ?*, journée d'étude organisée par Occitanie livres et lecture au centre José Cabanis de Toulouse, le 6 octobre 2022, montre le rôle précurseur joué par l'Heure Joyeuse dans la lecture publique pour la jeunesse en France.

²⁹. Renommé par la suite *La Revue des livres pour enfants*.

alors la volonté de conserver les livres, ni même les moyens de le faire, elle reste influente quant à la politique d'acquisition en secteur jeunesse. Ainsi, les titres conservés par les bibliothèques dès cette période seraient plutôt représentatifs de ce que préconisait l'Heure Joyeuse – car mis en réserve après avoir servi dans les fonds courants.

En effet, les années 1970 voient les sections jeunesse se multiplier en bibliothèque, ce qui normalise la lecture publique pour les enfants. De manière générale, l'intérêt pour le patrimoine en bibliothèque s'amointrit alors, mais une partie des fonds courants acquis à cette période ont été conservés et ont permis la constitution de futurs fonds patrimoniaux. En 1977 un fonds dit « historique » est créé à l'Heure Joyeuse, son nom se précisant par la suite pour devenir fonds « de conservation », et aujourd'hui fonds « patrimonial » situé à la médiathèque Françoise Sagan à Paris³⁰. Plus qu'une création, il s'agit d'affirmer la vocation patrimoniale d'un fonds de conservation déjà existant, à l'occasion du déplacement de la bibliothèque pour la rue des Prêtres Saint-Séverin en 1974³¹. Une salle de consultation, un poste de bibliothécaire et un budget d'acquisition lui sont d'ailleurs alloués, ce qui signifie que l'enrichissement du fonds se fait par une démarche active d'acquisition, et non uniquement par simple désherbage des fonds courants.

Si cette sauvegarde de la littérature jeunesse en bibliothèque reste relativement faible à l'échelle nationale, elle est une composante essentielle des fonds actuels. À partir de la fin des années 1970, des catalogues sont également dressés et des expositions organisées³², comme « Aïe ! Aïe ! Pimpanicaille³³ » à la bibliothèque de Nantes en 1979. C'est pourtant à partir des années 1990 que le patrimoine jeunesse en bibliothèque gagne véritablement en considération.

³⁰. BOULAIRE Cécile, « Patrimonialiser le livre pour enfant », art. cit.

³¹. DOLLÉ Catherine, *La politique d'acquisition du fonds historique de l'Heure Joyeuse (1987-1994)*, Mémoire d'études du diplôme de conservateur des bibliothèques, sous la direction de MOURENCHE Marielle, Lyon, 1995.

³². RIVES Caroline, « Les livres pour enfants dans les bibliothèques : comment les choisir et où les mettre ? », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1995, n° 3, p. 48-57.

³³. FOURNIER Annie, *Aïe ! Aïe ! Pimpanicaille, de Tintin à Tintin, belles histoires, belles images d'autrefois*, Nantes, Bibliothèques municipales de Nantes, 1979.

2 - Depuis les années 1990

En 1991 l'Heure Joyeuse organise l'exposition « Livre, mon ami. Lectures enfantines 1914-1954³⁴ » à la bibliothèque Forney, regroupant des documents textuels et iconographiques originaux répartis selon 5 périodes³⁵, et comprenant des livres qui n'auraient pas figuré dans les acquisitions des bibliothécaires d'alors, selon Marguerite Gruny³⁶. L'exposition a permis de rompre avec l'image que les travaux scientifiques diffusaient de la littérature jeunesse, centrée sur le XIX^e siècle, et la mise en avant des pratiques de lecture des enfants. Ceci montre que le patrimoine jeunesse en bibliothèque sort largement du cadre de la conception de la lecture publique jeunesse, notamment en termes de choix de documents. Si un lien existe entre les deux pôles, ils ne sont pas un reflet l'un de l'autre où le patrimoine serait une simple rétrospective historique de ce que les enfants lisaient en bibliothèques dans le passé.

Une démarche réflexive autour de la patrimonialisation de la littérature jeunesse par les bibliothèques est alors impulsée, renforcée par l'ouverture de structures comme la bibliothèque du CNBDI³⁷, mettant de nombreuses ressources à la disposition des chercheurs. En effet, pendant une quinzaine d'années, une série de colloques réunit des universitaires et des professionnels des bibliothèques autour de ces questions.

Le premier est rassemblé en 1994³⁸ par l'Heure Joyeuse, qui fête ses 70 ans, et s'interroge sur la constitution d'un patrimoine futur. En effet, la notion d'ancienneté des fonds patrimoniaux habituels est ici prise à revers, puisqu'il s'agit de fixer une valeur patrimoniale durable à des documents récents pour la plupart. Cette démarche anticipative de patrimonialisation – plutôt originale – pourrait ainsi marquer un champ patrimonial en développement, pour inciter d'autres structures à y participer, mais faisant aussi sentir le manque de légitimité qui pèse alors sur ces jeunes fonds en quête d'affirmation et de visibilité. À l'occasion, une enquête est menée sur l'ensemble du territoire afin de sonder le

³⁴. RENONCIAT Annie, *Livre, mon ami : lectures enfantines, 1914-1954. Exposition des Bibliothèques de la Ville de Paris*, Paris, Agence culturelle de Paris, 1991.

³⁵. PARMEGIANI Claude-Anne, « Livre mon ami, Lectures enfantines 1914-1954 », *La Revue des livres pour enfants*, n° 143-144, 1992, p. 82-87.

³⁶. BOULAIRE Cécile, « Patrimonialiser le livre pour enfant », art. cit.

³⁷. MERCIER Jean-Pierre, « Le CNBDI [Centre National de la Bande Dessinée et de l'Image] », EZRATTY Viviane (dir.), LÉVÈQUE Françoise (dir.), *Le livre pour la jeunesse, un patrimoine pour l'avenir*, Actes des rencontres interprofessionnelles organisées par la Bibliothèque de l'Heure Joyeuse en 1994, Paris, 1997, p. 16.

³⁸. EZRATTY Viviane (dir.), LÉVÈQUE Françoise (dir.), *Le livre pour la jeunesse, un patrimoine pour l'avenir*, op. cit.

taux de bibliothèques conservant des fonds pour la jeunesse et d'en dresser un index, facilitant la mise en relation de ces structures.

À partir de ce travail, un projet de conservation partagée en région est envisagé³⁹, lequel se trouve être le coeur d'une journée d'étude qui se déroule à la BnF en 2000⁴⁰. Le colloque de 2004⁴¹ et la journée d'étude de 2009⁴² se placent dans la continuité de cette question de conservation partagée. Ce sont effectivement les réflexions mobilisées par ces manifestations qui encouragent la mise en place desdits plans de conservation partagée, dont le premier a été celui de la région Provence-Alpes-Côtes d'Azur en 2003, ayant pu servir comme modèle pour les projets régionaux qui ont suivi jusqu'à 2009.

Les années 2010 semblent se dérouler en suivant l'axe donné par la mise en place des plans de conservation partagée régionaux, et par des manifestations comme l'exposition d'octobre 2008 à avril 2009 à la BnF, « Babar, Harry Potter et C^{ie} : livres d'enfants d'hier et d'aujourd'hui⁴³ ». Ce n'est plus seulement une bibliothèque jeunesse de lecture publique qui se charge de mettre en avant le patrimoine jeunesse, mais le premier établissement patrimonial en France, qui reconnaît ce patrimoine. Cette dernière exposition met particulièrement en avant la littérature pour la jeunesse et ses enjeux patrimoniaux, la Bibliothèque nationale permettant ainsi de la légitimer aux yeux des chercheurs et du grand public, et encourageant d'autres bibliothèques à suivre l'exemple.

Paradoxalement, si l'attention portée au patrimoine jeunesse reste active sur un plan intellectuel – avec des interventions comme les journées d'études « Patrimoine, y es-tu ? Entends-tu ? Que fais-tu ? » organisée par l'agence Occitanie Livre et Lecture en 2022, et « Exposer la littérature jeunesse : formes, enjeux et pratiques » par la médiathèque Françoise Sagan en 2023 –, sa pratique semble avoir connu un certain ralentissement depuis

³⁹. Voir Chapitre 2, partie 3.

⁴⁰. EZRATTY Viviane (dir.), LÉVÈQUE Françoise (dir.), *Le livre pour la jeunesse, patrimoine et conservation répartie, Actes de la journée d'étude organisée par la Bibliothèque de l'Heure Joyeuse et la Joie par les Livres le 5 octobre 2000*, Paris, Fédération française pour la coopération des bibliothèques, La Joie par les Livres, Paris bibliothèques, 2001.

⁴¹. *Le livre pour la jeunesse, répartir la conservation des fonds jeunesse : enjeux et perspectives, actes du colloque national du 7 octobre 2004*, Paris, Bibliothèque nationale de France, 2005.

⁴². EZRATTY Viviane (dir.), VIDAL-NAQUET Jacques (dir.), *La conservation partagée des fonds pour la jeunesse à l'heure de la valorisation des collections, Actes de la journée d'étude organisée par la Bibliothèque de l'Heure Joyeuse et la Joie par les Livres le 8 octobre 2009*, Paris, Bibliothèque nationale de France, CNLJ, Paris bibliothèques, 2010.

⁴³. PIFFAULT Olivier, « "Holy God ! Dougal and Hector !" : mais avez-vous vu Harry Potter™ ? », Échos de la naissance et de la vie d'une exposition, "Babar, Harry Potter et C^{ie} : livres d'enfants d'hier et d'aujourd'hui", Bibliothèque nationale de France, 2008 », EZRATTY Viviane (dir.), VIDAL-NAQUET Jacques (dir.), *La conservation partagée des fonds pour la jeunesse à l'heure de la valorisation des collections*, op. cit., p. 65-78.

la fin des années 2010. Il est possible, dès lors, de se demander si cela est effectivement le cas, dans quelle mesure, et pour quelles raisons.

Les bibliothèques se sont ainsi emparées de la patrimonialisation de la littérature jeunesse alors que sa conservation était déjà une pratique existante. Cet engagement, qui prend une échelle nationale à partir des années 1990, pourrait à la fois être dû à l'intérêt croissant – dont les bibliothécaires ont pu profiter – pour l'histoire et la sociologie du livre pour enfants, et au fait qu'aucun autre type de structure n'ait conservé la littérature jeunesse de manière satisfaisante. Elles jouent à la fois un rôle médiateur dans ce processus de patrimonialisation, entre les documents, les publics et les travaux scientifiques, ainsi qu'un rôle d'acteur, par la valorisation de ces fonds.

CHAPITRE 2

Acquérir, conserver et gérer – la constitution de collections patrimoniales pour la jeunesse

La naissance de fonds patrimoniaux a permis d'ajouter une démarche d'acquisition active de la part des bibliothécaires, à une simple sauvegarde de documents désherbés. La démarche de patrimonialisation de ces fonds jeunesse étant relativement récente, il convient de voir s'ils se démarquent clairement des fonds patrimoniaux adultes en termes de gestion, ou si les deux domaines sont au contraire plutôt proches en la matière.

1 . L'acquisition du patrimoine jeunesse

Les documents patrimoniaux jeunesse sont, pour certains, des documents d'abord acquis pour un usage ordinaire, et par la suite patrimonialisés selon les critères de conservation choisis par chaque établissement. Il sont, ensuite, des documents acquis pour intégrer les fonds de conservation et fonds patrimoniaux. En effet, ces fonds ne sont pas figés, et continuent de croître régulièrement par des acquisitions, d'autant que celles-ci permettent d'obtenir des livres habituellement exclus de la politique documentaire des fonds courants.

1 - Quels sont les critères d'acquisition ?

Avant toute entreprise de conservation, la première question posée est celle du choix des documents à garder en priorité. Effectivement, la réalité de la conservation se confronte rapidement à des problématiques matérielles. L'espace est une ressource précieuse et limitée, bien trop souvent insuffisante dans les fonds patrimoniaux. Celui-ci doit, de plus, être adapté à certaines normes garantissant la pérennité des ouvrages qui s'y trouvent, par le maintien d'un contrôle de l'humidité et de la température, ou par la façon de les disposer qui peut les détériorer, notamment s'ils sont souvent sortis et manipulés. Les

bibliothèques ne peuvent donc tout garder, et pour assurer la cohérence minimum d'un fonds il convient de déterminer des axes de conservation, et donc d'acquisition.

Une part des ouvrages conservés correspondent aux critères patrimoniaux conventionnels. Les anciens et classiques – à la manière des livres de la Comtesse de Ségur ou des éditions Hetzel – sont pourtant une minorité en comparaison des ouvrages des XX^e et XXI^e siècle. Certains documents sont particulièrement récents, ce qui est une caractéristique notable des fonds jeunesse. On trouve parmi eux tous genres d'ouvrages (albums, abécédaires, romans, bande-dessinée, périodiques, livres d'artistes...), en diverses langues, et destinés à plusieurs catégories d'âge allant de la petite enfance à l'adolescence. De plus, il existe des fonds complétés par de la littérature spécialisée sur la jeunesse, principalement dans les bibliothèques universitaires et d'étude.

Parmi l'apparente disparité de ces fonds, certains axes de conservation se distinguent cependant. Les plus évidents s'orientent selon les auteurs, illustrateurs, éditeurs ou collections. Le Havre conserve par exemple la production des auteurs originaires de la ville, comme Françoise Legendre, Yves Boistelle ou Maylis de Kerangal au sein du plan de conservation partagée jeunesse normand⁴⁴. À Troyes se trouvent les livres illustrés par John Howe⁴⁵, à La-Roche-sur-Yon ceux de Benjamin Rabier, tandis qu'Antibes conserve la collection de l'École des Loisirs dans le cadre du PCP⁴⁶ de la région Provence-Alpes-Côtes d'Azur⁴⁷. Pour la région Bourgogne-Franche-Comté, c'est l'ensemble de la conservation jeunesse qui est orientée vers les collections disparues, les éditeurs nationaux ayant publiés moins de 200 titres, et la production locale⁴⁸.

⁴⁴. Normandie Livre & Lecture, *Qui conserve quoi ? Dans le cadre du Plan de conservation partagée des fonds jeunesse*, 2023, p. 2. Document accessible depuis le site de l'agence régionale : <https://www.normandielivre.fr/plan-regional-de-conservation-partagee-des-fonds-jeunesse/> (consulté le 15 avril 2025).

⁴⁵. Interbibly, *Plan de conservation partagée jeunesse, qui conserve quoi ?*, s.d., p. 2. Document accessible depuis le site de l'agence régionale : <https://www.interbibly.fr/page/contenu/patrimoine-ecrit/conservation-partagee> (consulté le 15 avril 2025).

⁴⁶. À propos des plans de conservation partagée jeunesse, voir Chapitre 2, partie 3.

⁴⁷. Agence régionale du livre PACA, *Liste des auteurs, éditeurs, genres et thèmes retenus ; conservation partagée des fonds de littérature jeunesse*, s.d. p. 1. Document accessible depuis le site de l'agence régionale : <https://www.livre-provencealpescoatedazur.fr/nos-actions/conservation-partagee-des-fonds-jeunesse-21> (consulté le 15 avril 2025).

⁴⁸. Agence Livre et Lecture Bourgogne-Franche-Comté, *La conservation partagée de la littérature jeunesse en Bourgogne-Franche-Comté*, s.d., p. 2. Document accessible depuis le site de l'agence régionale : <https://www.livre-bourgognefranchecomte.fr/plans-de-conservation-partagee> (consulté le 15 avril 2025).

La conservation peut également se faire selon des genres d'ouvrages, voire des thématiques. Certaines structures ont ainsi des fonds de bande-dessinée, comme le CNBDI à Angoulême⁴⁹, de même que l'on trouve des robinsonnades et des abécédaires à l'Alcazar de Marseille et des livres-disques à Nice⁵⁰, ou que la bibliothèque municipale de Louviers, en Normandie, conserve principalement des abécédaires, imagiers, de la poésie et du théâtre⁵¹. Concernant les thématiques, on peut trouver des fonds sur le goût à la bibliothèque municipale Simone Veil d'Épernay⁵² ; des livres sur les rois, reines, princes et princesses à la bibliothèque Carnegie de Reims⁵³ ; ou sur le cirque, la magie et les forains au Centre national des arts du cirque de la bibliothèque Georges Pompidou de Châlons-en-Champagne⁵⁴.

Plus rarement, d'autres conditions d'acquisition entrent en jeu, parfois orientées par l'histoire de la bibliothèque ou ses propres spécificités. Ainsi, à Semur-en-Auxois, c'est sur le personnage du Petit Nicolas que se concentrent les fonds⁵⁵. La médiathèque des Capucins, à Brest, préfère quant-à-elle garder en priorité les ouvrages illustrés⁵⁶. Certains fonds sont dédiés à de la littérature étrangère, comme celui de livres coréens du Centre Patrice Wolf de Tours⁵⁷.

Des enjeux locaux sont certes présents dans ces choix d'acquisitions, mais ceux-ci semblent prioriser la production éditoriale en soi – ce qui peut être facilité par le dépôt légal imprimeur et éditeur en région pour une poignée d'établissements –, plutôt que des questions thématiquement locales. La littérature de jeunesse en langue régionale ne fait pas l'objet de création de collections spécifiques, et ces documents sont soit intégrés aux fonds locaux, soit aux fonds jeunesse.

Notons que dans le cas de la conservation partagée, davantage de critères peuvent être choisis pour une même région, puisque plusieurs établissements participent à la

⁴⁹. JERRETHIE Claire, « Le Centre National de Bande Dessinée et de l'Image », EZRATTY Viviane (dir.), LÉVÊQUE Françoise (dir.), *Le livre pour la jeunesse, patrimoine et conservation répartie*, op. cit., p. 78-89.

⁵⁰. Agence régionale du livre PACA, *Liste des auteurs, éditeurs, genres et thèmes retenus*, op. cit., p. 2.

⁵¹. Normandie Livre & Lecture, *Calendrier 2023 des opérations & mode d'emploi dans le cadre du plan de conservation partagée des fonds jeunesse*, s.d., p. 2.

⁵². Interbibly, *Plan de conservation partagée jeunesse, qui conserve quoi ?*, op. cit., p. 2.

⁵³. *Ibid.*, p. 3.

⁵⁴. *Ibid.*, p. 1-3.

⁵⁵. Agence Livre et Lecture Bourgogne-Franche-Comté, *Conservation partagée des livres pour la jeunesse, qui conserve quoi ?*, 2024, p. 12.

⁵⁶. Voir le site de la médiathèque de Brest : https://bibliotheque.brest-metropole.fr/iguana/www.main.cls?url=brest_patrimoine_junesse (consulté le 31 janvier 2025).

⁵⁷ BOULAIRE Cécile, « L'aventure coréenne prend (un peu) fin », *Album '50'*, décembre 2023. Voir sur le carnet Hypthèse : <https://album50.hypotheses.org/6625> (consulté le 16 avril 2025).

conservation. Les catégories de conservation peuvent d'ailleurs suivre une hiérarchie, comme en Normandie où ce sont d'abord les éditeurs, puis les collections, les auteurs, les thèmes, enfin les genres⁵⁸. En région Provence-Alpes-Côtes d'Azur, les auteurs passent avant les éditeurs et collections⁵⁹. On trouve aussi des livres de jeunesse dans des fonds patrimoniaux généralistes, qu'ils soient regroupés dans un sous-fonds ou non, mais les repérer est dès lors moins évident, et ils ne sont pas considérés selon les mêmes logiques que dans des fonds de conservation jeunesse cohérents qui en font un domaine patrimonial spécifique.

Déterminer des axes de conservation est donc essentiel à la cohérence d'un fonds patrimonial, jeunesse ou non. En outre, ces axes permettent une meilleure pratique du désherbage, qui est le principal moyen d'acquisition des fonds jeunesse.

2 - Quelles sont les méthodes d'acquisition ?

Les quatre méthodes d'acquisitions qui prévalent dans la constitution des collections patrimoniales de jeunesse sont le désherbage des fonds courants, le don, le dépôt légal et l'achat de documents. Ces méthodes peuvent être utilisées pour acquérir et enrichir des fonds patrimoniaux de toutes natures, bien que pour le patrimoine adulte les dons et acquisitions onéreuses soient les plus représentatives⁶⁰.

En ce qui concerne les fonds jeunesse, en revanche, le désherbage des fonds courants est la plus importante d'entre elles. Comme le mentionne Viviane Ezratty, il se pratique en section jeunesse selon les mêmes règles qu'en section adulte, mais « en les appliquant de façon plus intensive pour tenir compte d'un public dont les goûts, les réactions et les jugements sont particuliers. Il ne s'agit pas d'une différence de nature des critères, mais de degré⁶¹. »

⁵⁸. Normandie Livre & Lecture, *Calendrier 2023 des opérations & mode d'emploi dans le cadre du plan de conservation partagée des fonds jeunesse*, s.d.

⁵⁹. Agence régionale du livre PACA, *Conservation partagée, mode d'emploi*, s.d.

⁶⁰. HACQUET Claire, « Gérer et valoriser des collections patrimoniales », HENARD Charlotte (dir.), *Le métier de bibliothécaire*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 2019, p. 419-435.

⁶¹. EZRATTY Viviane, GIBELLO-BERNETTE Corinne, « La littérature pour la jeunesse, désherbage en bibliothèque », GAUDET Françoise (dir.), LIEBER Claudine (dir.), *Désherber en bibliothèque, manuel pratique de révision des collections*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 2013, p. 127-146.

Selon elle, il faut le concevoir de façon harmonieuse avec la manière dont le fonds courant est pensé. Les principaux éléments à prendre en compte sont la taille des collections (qui ne doivent être ni trop fournies, ni trop dégarnies), leur atmosphère (il faut offrir des ouvrages en bon et bel état), la réceptivité des enfants aux effets de modes (un même texte pouvant être réédité facilement, et donc l'ouvrage remplacé) et la validité du document (puisque l'information se renouvelle rapidement, les livres documentaires en rayonnages doivent faire de même)⁶².

Le désherbage doit être régulier, et sa pratique doit être adaptée au contexte de la bibliothèque (ses publics, ses partenariats, ses spécialités et orientations, son espace disponible...). Il faut en premier lieu dresser un état des lieux et définir des objectifs précis, ce qui nécessite une bonne connaissance des collections. Les livres peu empruntés, ou qui paraissent datés, ne sont pas tous à envoyer au pilon. Désherber des collections jeunesse, dans une optique de conservation de cette littérature, demande donc à une bibliothèque de disposer d'un personnel formé à l'histoire des livres et éditions pour enfants, et ayant une connaissance de l'actualité de ce domaine. Il faut en outre prévoir une part budgétaire pour remplacer les titres désherbés, et réparer ceux destinés à être conservés⁶³. Lorsqu'une bibliothèque fonctionne en réseau, un titre peut compter plusieurs exemplaires en circulation sur le catalogue, et il faut déterminer lequel sera conservé par la suite. De manière générale, la composition des collections issues de désherbage découle donc de la politique d'acquisition.

Le don suit, lui aussi, les mêmes principes au sein des collections jeunesse qu'au sein de celles destinées aux adultes. Les modalités de dons sont ainsi précisées dans la politique documentaire, et une convention est signée dans les cas les plus importants. En plus des dons de particuliers – qui concernent une poignée d'ouvrages à la fois – certains proviennent d'auteurs, d'illustrateurs, d'éditeurs et professionnels du livres et de la lecture, ou de collectionneurs, ce qui est habituel pour les fonds patrimoniaux en général. Nombre de fonds patrimoniaux pour enfants sont issus de ce mode d'acquisition, dont le centre Bermond-Boquié de la bibliothèques Jacques Demy à Nantes, trouvant son origine dans une donation de la part de Monique Bermond et Roger Boquié, critiques littéraires ayant joué un

⁶². *Ibid.*

⁶³. *Ibid.*

rôle de promotion du livre jeunesse dans les années 1950⁶⁴. Au sujet des dons d'auteurs, illustrateurs ou de membres de leurs familles, la BnF a par exemple reçu des documents originaux de Jean de Brunhoff, confiés par ses fils en 2005, ayant influencé la mise en place de l'exposition de 2008-2009, « Babar, Harry Potter et C^{ie} : livres d'enfants d'hier et d'aujourd'hui⁶⁵ ».

On compte également des transferts de documents d'une structure à une autre, à l'image du fonds Denver de la médiathèque des Capucins à Brest, donnés à la ville par la bibliothèque américaine de Denver en dédommagement des dégâts causés pendant la Seconde Guerre mondiale, et représentant aujourd'hui l'une des principales parts du fonds de conservation jeunesse⁶⁶. Ceci est notamment le cas lorsque la première est amenée à disparaître, afin que les fonds soient conservés avec le plus de cohérence possible, par exemple pour la bibliothèque Robinson à Arras fondée à partir d'un don du CRILJ⁶⁷ ; ou le fonds patrimonial du jeu de société conservé à la bibliothèque universitaire Edgar Morin de Villetaneuse, initialement situé à la ludothèque de Boulogne-Billancourt⁶⁸.

Le dépôt légal, imprimeur ou éditeur, s'adresse à une petite partie des bibliothèques possédant des fonds patrimoniaux jeunesse⁶⁹. Tous les documents entrant dans les fonds de conservation par le dépôt légal deviennent automatiquement patrimoniaux, à la différence des autres méthodes qui opèrent une sélection et peuvent donc orienter leur politique de conservation selon un axe spécifique. On y trouve en premier lieu la BnF, laquelle confie un exemplaire réceptionné à certaines structures, si leur contenu est suffisamment important et cohérent. De cette manière, depuis les années 1980, la BnF donne à la Joie par les Livres le deuxième exemplaire de littérature jeunesse qu'elle reçoit, et au CNBDI le troisième

⁶⁴. DIAMENT Nic, « Table ronde : Les plans de conservation partagée à l'œuvre, au-delà des évidences... », *Le livre pour la jeunesse, répartir la conservation des fonds jeunesse : enjeux et perspectives*, op. cit., p. 72. Voir également la notice du fonds sur le site du CCFr : <https://ccfr.bnf.fr/portailccfr/jsp/public/index.jsp> (consulté le 15 avril 2025).

⁶⁵. PIFFAULT Olivier, « "Holy God ! Dougal and Hector !" : mais avez-vous vu Harry Potter™ ? », art. cit., p. 65.

⁶⁶. Voir le site de la médiathèque de Brest : https://bibliotheque.brest-metropole.fr/iguana/www.main.cls?url=brest_patrimoine_junesse.

⁶⁷. Voir la notice CollEx Persée à son sujet : <https://www.collexpersee.eu/acteur/bibliotheque-robinson/> (consultée le 27 février 2025).

⁶⁸. Voir la notice du site de la Sorbonne à son sujet : <https://www.univ-spn.fr/fonds-patrimonial-du-jeu-de-societe/> (consultée le 10 mars 2025).

⁶⁹. POGGIOLI-BARRY Annie, « La conservation répartie en Provence-Alpes-Côtes d'Azur : projets et perspective », EZRATTY Viviane (dir.), LÉVÈQUE Françoise (dir.), *Le livre pour la jeunesse, patrimoine et conservation répartie*, op. cit., p. 72.

exemplaire de chaque bande-dessinée reçue⁷⁰. Si ces structures sont exceptionnelles en France, elles assurent une conservation qui tend vers l'exhaustivité de la production, ce qui n'est pas le cas des autres bibliothèques, qui n'en ont ni l'objectif ni les moyens.

Le fonctionnement du dépôt légal est aussi actif à l'échelle régionale, auquel cas il ne s'applique qu'aux principales bibliothèques municipales des régions, ce qui en exclut un grand nombre, d'autant que les structures en question n'ont pas toutes une vocation patrimoniale pour la jeunesse. Le dépôt légal reste donc une méthode d'acquisition complémentaire. À l'échelle nationale, les collections de la BnF ont pu comporter de nombreuses lacunes sur le temps long, et plus encore pour cette part négligée de la littérature. Il en est de même au niveau régional, en parallèle de quoi le dépôt légal imprimeur est inefficace à combler les manques lorsqu'une large partie de la production est imprimée à l'étranger⁷¹.

Enfin, les acquisitions à titre onéreux restent exceptionnelles pour la majorité des structures, et concernent généralement les principales bibliothèques conservant des fonds jeunesse (Heure Joyeuse, BnF, CNBDI, établissements participants aux PCP...). Pour les autres, il est rare qu'une partie du budget soit allouée à l'acquisition de fonds de conservation si ces derniers ne constituent pas un pôle majeur de l'établissement – ce qui est souvent le cas des fonds jeunesse. Réciproquement, les librairies anciennes spécialisées dans le livre jeunesse sont peu nombreuses. Or, les achats de documents jeunesse pour les fonds courants ne concernent qu'une partie limitée de la production d'une période donnée, ce qui entraîne des lacunes quant aux parties restantes de cette même production, lorsqu'un fonds de conservation est issu du désherbage. Dans la plupart des cas, les achats servent donc à compléter des collections prioritaires, si aucun autre moyen ne permet d'y parvenir – par exemple à l'occasion de l'exposition « Babar, Harry Potter et C^{ie} », pour laquelle la BnF a dû acheter certains livres qui manquaient à ses collections.

⁷⁰. JERRETHIE Claire, « Le Centre National de Bande Dessinée et de l'Image », EZRATTY Viviane (dir.), LÉVÊQUE Françoise (dir.), *Le livre pour la jeunesse, patrimoine et conservation répartie*, op. cit., p. 78-89.

⁷¹. MARINET Anne, « La conservation partagée des fonds pour la jeunesse », EZRATTY Viviane (dir.), VIDAL-NAQUET Jacques (dir.), *La conservation partagée des fonds pour la jeunesse à l'heure de la valorisation des collections*, op. cit., p. 9-21.

Ces quatre méthodes d'acquisition du patrimoine jeunesse peuvent aussi être utilisées pour des fonds adultes, bien que l'acquisition par le désherbage des fonds courants n'y soit pas aussi importante, là où elle est quasiment systématique dans le cas des fonds jeunesse. Il faudrait donc voir si, de même, les méthodes de conservation restent proches de celles employées pour le patrimoine général, ou si on y trouve des divergences.

2 . Conserver et gérer le patrimoine jeunesse

La conservation des ouvrages, au sens pratique, est la suite logique de leur acquisition et ne présente pas de singularités vis-à-vis des autres types de fonds de conservation. En revanche, la manière dont sont considérés ces fonds amène à se questionner sur la potentielle place de documents atypiques en leur sein.

1 - La conservation et la gestion d'un fonds jeunesse en bibliothèque

On peut se faire, des fonds jeunesse, l'idée d'une collection dans un état matériel relativement détérioré, les livres issus du désherbage des fonds courants ayant été usés par les enfants. Cette représentation semble tout à fait exagérée.

Tout d'abord puisque « les enfants ne sont pas particulièrement destructeurs⁷² » dans l'ensemble, et d'autre part puisqu'il serait incongru de garder des livres abîmés dans une optique de conservation sur le long terme si d'autres exemplaires en meilleur état sont disponibles. De plus, dès leur mise en circulation, les livres sont protégés et équipés, ce qui réduit globalement le nombre d'ouvrages en trop mauvais état⁷³. Ceux qui se trouvent dans les réserves sont aussi protégés, et restaurés si le budget le permet. Les ouvrages patrimoniaux les plus altérés sont donc principalement ceux qu'il est difficile de remplacer, du fait de leur rareté ou de leur ancienneté. Les livres issus de dons de collectionneurs, bien moins manipulés, restent quant à eux dans un bon état. De même, ceux qu'une bibliothèque acquiert par le dépôt légal sont neufs – ce qui n'empêche certes pas des anomalies d'impression.

⁷². EZRATTY Viviane, GIBELLO-BERNETTE Corinne, « La littérature pour la jeunesse, désherbage en bibliothèque », *art. cit.*, p. 128.

⁷³. *Ibid.*

Une autre question, touchant à la matérialité des documents, est celle de leur intégrité lors de la conservation. En effet, les ouvrages circulant en lecture publique sont équipés de codes barres, d'étiquettes, de fiches d'emprunts, de couvertures plastiques, de tampons ou autres éléments additionnels, lesquels participent à la vie desdits ouvrages et renseignent sur des pratiques de lecture. Ils peuvent cependant contrarier la conservation, par exemple par l'utilisation de colles ou de plastique. Comme pour tout fonds patrimonial, la politique de conservation doit donc déterminer ce qui est à privilégier⁷⁴.

Ces questionnements en amènent un autre, celui de l'organisation des documents dans les espaces de conservation. Certaines bibliothèques choisissent un classement adapté aux axes d'acquisition (par auteur, éditeur, genre, thématique...) facilitant le repérage d'ensembles de documents et le travail de recherche, quand d'autres lui préfèrent une disposition pragmatique par format, par souci d'optimisation de la capacité des rayonnages. La cotation dépend naturellement de ce choix, mais les conditions de conservation restent normalement celles employées pour n'importe quel fonds de conservation. En pratique, certains fonds de conservation jeunesse ont une considération secondaire au sein de leur établissement, ce qui influence la qualité des locaux qui leurs sont alloués⁷⁵.

En somme, la conservation des fonds jeunesse au sens pratique ne constitue pas une véritable nouveauté dans le domaine, bien qu'il faille l'adapter aux réalités matérielles des documents concernés.

2 - Conserver des non-livres et des archives avec les collections jeunesse

Les livres se situent certes au cœur de ce patrimoine jeunesse, mais celui-ci peut être complété par d'autres éléments de la culture de l'enfance. Des fonds jeunesse intègrent donc des documents qui, pour certains, peuvent déjà être trouvés et empruntés en bibliothèque, à l'instar de la musique ou des jeux. Après tout, l'intérêt patrimonial de ces documents n'est pas moindre pour des fonds de littérature, puisque plusieurs œuvres

⁷⁴. HACQUET Claire, « Gérer et valoriser des collections patrimoniales », HENARD Charlotte (dir.), *Le métier de bibliothécaire*, op. cit., p. 419-435.

⁷⁵. Voir Annexe 5, Entretien avec MIE Élisabeth et BACHELIER Anne-Françoise.

littéraires ont été adaptées dans d'autres formats, comme *Pierre et le Loup* et *Le Petit Prince* lus par Gérard Philipe⁷⁶.

La conservation des non-livres pour enfants est inhabituelle puisqu'elle demande un espace supplémentaire déjà restreint, et des moyens de conservation ou de restauration pouvant être différents de ceux des livres, et des connaissances de ces supports et de leur histoire. Malgré ces contraintes, ils ont l'intérêt de pouvoir être valorisés en relation avec les livres, et de faciliter la mise en place d'activités ludiques.

L'intervention de Béatrice Pédot lors du colloque de 2004 indiquait qu'en plus des livres et revues, la région Île de France conservait des « documents sonores et audiovisuels, cédéroms, affiches, cartes postales, livres objet, livres d'artistes, ouvrages de références sur la lecture jeunesse, archives d'éditeurs⁷⁷ », mais aussi des affiches et cartes postales. En outre, des documents sonores et audiovisuels étaient trouvables dans les fonds des régions Midi-Pyrénées et Poitou-Charente⁷⁸, alors que la majorité des autres structures étaient essentiellement axées sur la conservation d'imprimés.

Effectivement, rares sont les fonds consacrés aux non-livres jeunesse. On peut compter parmi eux, de manière exceptionnelle, le fonds de jeux de la BU Edgar Morin à Villetaneuse – constitué de près de 12 000 jeux de société, de 5 000 jeux de rôle, et de magazines ou de littérature y étant relative⁷⁹. On compte également des collections comprises dans un cadre plus grand, comme les plans de conservation partagée, qui facilitent la répartition de ces documents particuliers dans une même structure. La bibliothèque de Nice, par exemple, conserve des fonds musicaux au sein du PCP jeunesse de la région Provence-Alpes-Côtes d'Azur.

Du reste, aucun fonds de non-livres jeunesse conséquent ne semble exister en bibliothèque aujourd'hui, ou du moins, être signalé comme tel. Face aux difficultés de conservation qu'ils peuvent représenter, ou par le manque de cohérence qu'ils susciteraient, il est plus facile de ne pas intégrer de documents non-livres dans les fonds jeunesse. Et

⁷⁶. BUSTARRET Anne, TENIER Françoise, « La conservation des phonogrammes pour la jeunesse », EZRATTY Viviane (dir.), LÉVÊQUE Françoise (dir.), *Le livre pour la jeunesse, un patrimoine pour l'avenir*, op. cit. p. 77-80.

⁷⁷. PEDOT Béatrice, « Les programmes de conservation répartie des fonds jeunesse en région », *Le livre pour la jeunesse, répartir la conservation des fonds jeunesse : enjeux et perspectives*, op. cit., p. 51-56.

⁷⁸. *Ibid.*

⁷⁹. DELESPIERRE Louis, « Faire dialoguer les collections jeunesse et les chercheurs ; l'exemple de la BU Edgar-Morin à Villetaneuse », *Patrimoine y-es-tu ? Entends-tu ? Que fais-tu ?*, journée d'étude organisée par Occitanie livres et lecture au centre José Cabanis de Toulouse, le 6 octobre 2022.

lorsqu'ils le sont, ces documents sont compris dans des fonds considérés comme relevant de la littérature, ce qui pourrait les exclure sur le temps long, les rendre encombrants et décourager leur entrée dans le domaine patrimonial.

La question des archives dans le patrimoine jeunesse en bibliothèque en est de même un cas rare. Peu d'éditeurs conservent leurs propres archives, malgré quelques exemples, comme l'Association des Amis du Père Castor, ou L'École des Loisirs qui, en 2000, avait donné accès à ces ressources sur son site internet⁸⁰, ce qui peut amener des bibliothèques et des centres de documentation à les héberger. Parmi ceux-ci, l'IMEC possède effectivement des fonds relatifs à des éditeurs de livre jeunesse⁸¹, tandis que l'Heure Joyeuse garde des archives d'éditeurs, d'auteurs ou d'illustrateurs, ainsi que celles dont elle fut la productrice⁸², ce qui lui permet de retracer son historique. Des autres bibliothèques conservant des fonds jeunesse, toutes n'ont pas la chance d'avoir des documents permettant de connaître précisément l'histoire desdits fonds, et avec le départ des responsables ayant participé ou assisté à leur création et leur évolution, les informations viennent à manquer, rendant imprécises les raisons de leurs origines. Posséder des archives d'éditeurs, d'auteurs, de la bibliothèque même, renforce la cohérence des fonds patrimoniaux jeunesse, et permet de les mettre directement en relation avec les ouvrages conservés, ce qui est un apport non négligeable pour les chercheurs et professionnels du livre et de la lecture qui viennent les consulter.

La présence de jeux, d'objets, voire d'archives est donc très rare au sein des fonds de conservation jeunesse, ce qui n'en fait pas un cas spécifique en cela non plus. En revanche, certaines régions ont adopté un système de conservation partagée, ce qui est peu commun dans le domaine du patrimoine.

⁸⁰. LÉVÈQUE Françoise (dir.), « Pourquoi conserver des fonds spécialisés jeunesse ? », EZRATTY Viviane (dir.), LÉVÈQUE Françoise (dir.), *Le livre pour la jeunesse, patrimoine et conservation répartie, op. cit.*, p. 21-33.

⁸¹. Derval André, LITAUDON Pierre-Marie, « L'IMEC, centre de ressources en littérature de jeunesse », *Strenae*, n° 11, 2016, p. 167-185.

⁸². EZRATTY Viviane, « Les fonds d'archives du Fonds patrimonial Heure Joyeuse de la médiathèque Françoise Sagan : une histoire "humaine" », *Strenae*, n° 11, 2016, p. 207-221.

3 . Le plan de conservation partagée jeunesse

Le plan de conservation partagée (PCP) est défini par le CNLJ de cette manière :

« Le plan de conservation partagée des collections pour la jeunesse vise à créer pour le public régional un gisement documentaire accessible et à en maintenir l'intégrité physique. Il permet en même temps l'élimination rationnelle de collections pour des équipements confrontés aux contraintes d'espace. Il vise notamment à permettre aux établissements de désherber de façon cohérente en acquérant une meilleure connaissance des collections pour la jeunesse existant sur leur territoire⁸³. »

Le plan aide donc une région à mutualiser ses moyens pour faciliter la conservation des documents jeunesse à grande échelle, par la participation de plusieurs établissements. Concernant les fonds jeunesse, il est l'un des enjeux majeurs et centraux de ce patrimoine en bibliothèque. Un premier PCP pour les périodiques avait pris forme avec l'aide des Structures Régionales pour la Lecture dans les années 1990⁸⁴, et c'est à sa suite que celui pour la jeunesse est envisagé, notamment grâce aux réflexions et aux travaux réalisés pour le colloque de 1994.

1 - Historique du plan de conservation partagée jeunesse

Les actes du précédent colloque réunissent un index de plus de cinquante structures de conservations de livres pour la jeunesse, en France et en Belgique. Cette liste établie à l'aide d'un questionnaire⁸⁵, permet d'avoir un premier point de vue sur le paysage de la conservation jeunesse et de mettre en relation les professionnels qui y sont associés. Pour répondre à la problématique du patrimoine pour l'avenir, en 1999 un groupe de travail

⁸³. Voir le site du CNLJ : <https://cnlj.bnf.fr/fr/page-editorial/la-conservation-partag-er> (consulté le 06 mars 2025).

⁸⁴. DELABOUGLISE Laurent (dir.), DUDZINSKI Henri (dir.), FÜEG Jean-Françoise (dir.), *Plans de conservation partagée des périodiques en France et en Fédération Wallonie-Bruxelles*, s.l., Centre régional des lettres et du livre Nord - Pas de Calais, Fédération interrégionale du livre et de la lecture, Fédération Wallonie-Bruxelles, 2014.

⁸⁵. Le questionnaire et le répertoire peuvent être trouvés dans EZRATTY Viviane (dir.), LÉVÈQUE Françoise (dir.), *Le livre pour la jeunesse, un patrimoine pour l'avenir*, op. cit., p. 81-125.

constitué de l'Heure Joyeuse, de la BnF, de la Joie par les Livres, du CNBDI, du CRILJ, de la Direction du livre et de la lecture et de bibliothèques mentionnées dans le répertoire, prépare la journée d'étude du 5 octobre 2000⁸⁶. Celle-ci pose les bases du plan de conservation partagée pour la jeunesse.

Plusieurs questions concernant le devenir des fonds jeunesse sont à l'origine du PCP, dont celles de la construction d'un patrimoine pour l'avenir, du signalement de ces ressources documentaires et d'une accessibilité locale, d'une sensibilisation professionnelle envers cette littérature, et de l'optimisation du désherbage et de la conservation – ne serait-ce que pour éviter la conservation des doublons sur un territoire défini. Les enquêtes qui ont permis la mise en place de ce plan de conservation partagée ont montré que des bibliothèques avaient déjà pour habitude de garder quelques titres dès lors qu'ils n'étaient plus en circulation, mais il s'agit ici de penser la conservation à l'échelle de toute une région, chacune fonctionnant indépendamment des autres tout en leur partageant son expérience et ses méthodes.

L'année suivante, à la BPI, se tient un atelier intitulé « La conservation partagée des fonds jeunesse, quels outils ? », organisé par la FFCB⁸⁷, et en 2003 le premier plan de conservation partagée se concrétise en région Provence-Alpes-Côtes d'Azur⁸⁸. Celui-ci est coordonné par l'agence régionale pour le livre, la DRAC, les BDP de la région et l'Île aux Livres, centre de ressources de littérature jeunesse à l'Alcazar de Marseille. Un questionnaire est envoyé à plus de 200 bibliothèques de la région pour savoir lesquelles peuvent participer, et selon quels axes⁸⁹. Au moins 39 bibliothèques du plan conservent des fonds jeunesse⁹⁰. L'Île aux Livres, par exemple, décide de conserver en priorité les abécédaires et les robinsonnades⁹¹, et est partiellement alimentée par le dépôt légal éditeur et imprimeur en région⁹².

⁸⁶. EZRATTY Viviane, GIBELLO-BERNETTE Corinne, « La littérature pour la jeunesse, désherbage en bibliothèque », art. cit.

⁸⁷. *Ibid.*

⁸⁸. Les noms des régions ici employés sont ceux qui étaient en norme lors de la mise en place de ces plans, avant les nouvelles délimitations régionales de 2015.

⁸⁹. TRUNEL Lucile, « "L'Île aux livres" à Marseille : de l'Alcazar à la coopération régionale », *La Revue des livres pour enfants*, n° 218, 2004, p. 140-141.

⁹⁰. Agence régionale du livre Provence-Alpes-Côte d'Azur, *Liste des auteurs, éditeurs, genres et thèmes retenus. Conservation partagée des fonds de littérature jeunesse*, s.d. Le nombre de structures participant sans conserver de fonds n'est pas précisé.

⁹¹. POGGIOLI-BARRY Annie, « La conservation répartie en Provence-Alpes-Côtes d'Azur : projets et perspective », art. cit., p. 71-75.

⁹². *Ibid.*

Le PCP provençal sert de modèle pour ceux qui voient le jour après lui, en 2005 pour les régions Midi-Pyrénées et Franche-Comté, en 2007 pour la Bourgogne et la Champagne-Ardenne, en 2009 pour la Haute-Normandie, puis en 2013 pour l'Île de France⁹³. Au total, 11 régions se sont engagées dans un plan de conservation partagée, mais les projets de la Bretagne, du Centre, du Languedoc-Roussillon et de l'Auvergne n'ont pas abouti⁹⁴, et celui d'Île-de-France n'a pas beaucoup évolué depuis 2013 – près de la moitié des PCP jeunesse prévus n'ont donc pas été mis en action, par manque de soutien de la part des agences régionales pour le livre.

2 - Le fonctionnement de la conservation partagée

La mise en place d'un tel système nécessite des moyens humains, financiers et logistiques considérables. Il faut, en premier lieu, faire un recensement des collections sur le territoire⁹⁵, grâce à un questionnaire envoyé par courrier, auquel s'est ajoutée une visite des structures dans le cas de la région Midi-Pyrénées. Outre quelques bibliothèques de musées, seules la Franche-Comté et l'Île-de-France ont étendu leur questionnaire au-delà des médiathèques et BDP, ce qui fait que cette conservation partagée s'applique principalement à la lecture publique.

À partir des résultats de ces enquêtes, il a été possible de déterminer des axes de conservation pour chaque région en fonction des fonds déjà possédés, tant en ce qui concerne la nature des documents que les thématiques qu'ils abordent. La Bourgogne priorise ainsi les éditeurs locaux, les petits éditeurs d'intérêt national et les collections disparues⁹⁶. Hormis en Île-de-France, la plupart des régions se concentrent sur la production imprimée, bien que les documents sonores soient également intégrés aux plans de Midi-Pyrénées et de Poitou-Charentes⁹⁷.

⁹³. HAUTOIS Delphine, « État des lieux de la conservation partagée des fonds jeunesse en région », EZRATTY Viviane (dir.), VIDAL-NAQUET Jacques (dir.), *La conservation partagée des fonds pour la jeunesse à l'heure de la valorisation des collections*, op. cit., p. 22-29.

⁹⁴. *Ibid.*

⁹⁵. PEDOT Béatrice, « Les programmes de conservation répartie des fonds jeunesse en région », *Le livre pour la jeunesse, répartir la conservation des fonds jeunesse : enjeux et perspectives*, op. cit., p. 49-56.

⁹⁶. ZUNINO Alice, « La conservation répartie des livres pour la jeunesse, l'exemple de la région Bourgogne », EZRATTY Viviane (dir.), VIDAL-NAQUET Jacques (dir.), *La conservation partagée des fonds pour la jeunesse à l'heure de la valorisation des collections*, op. cit., p. 30-34.

⁹⁷. *Ibid.*

Il faut ensuite décider du rôle que jouera chaque établissement participant, selon ses capacités et les fonds qu'il possède déjà. Certaines bibliothèques gardent effectivement les documents relatifs à une thématique spécifique, ou un auteur local. La bibliothèque de Lourmarin, dans le Vaucluse, conserve ainsi les livres d'Anne-Marie Chapouton, puisqu'elle y est née⁹⁸. Selon les publics visés, les fonds peuvent également varier⁹⁹. On retrouve cette organisation dans les cartes documentaires « Qui conserve quoi ? » publiées par la Fill¹⁰⁰. Certaines régions organisent cette participation sur plusieurs niveaux, à la manière du plan de Provinces-Alpes-Côtes d'Azur, lequel compte trois degrés. Les « bibliothèques pôles d'excellence » conservent les documents, lesquels sont consultables sur place. Les « bibliothèques pôles de ressources » sont chargées d'une veille documentaire, et peuvent prêter des documents. Les « bibliothèques participantes » enfin n'ont pas la possibilité de conserver, mais les titres qu'elles désherbent sont envoyés à la BDP, puis redistribués aux autres bibliothèques pour être conservés¹⁰¹.

En termes logistiques, il faut évidemment mettre en place le déplacement des documents vers les pôles de conservation, et assurer la pérennité de ce système puisqu'il inclut la récupération des livres désherbés. Il est donc nécessaire de signer des conventions, de maintenir une communication régulière par des réunions, de toujours disposer d'espaces aux capacités suffisantes pour accueillir les fonds dans les conditions adéquates à leur conservation, et d'avoir un personnel formé à cette forme de désherbage sur l'ensemble du réseau. La réalisation d'un tel projet prend donc plusieurs années, d'autant que la conservation et la restauration d'ouvrages coûtent particulièrement cher. La participation de plusieurs structures permet cependant une meilleure répartition des dépenses¹⁰², ce qui fonctionne également dans le cas de la conservation partagée des périodiques¹⁰³.

⁹⁸. « Les plans de conservation partagée à l'œuvre : au-delà des évidences... », Table ronde animée par Nic Diamant », *Le livre pour la jeunesse, répartir la conservation des fonds jeunesse : enjeux et perspectives*, op. cit., p. 77.

⁹⁹. LIEBER Claudine, « Le désherbage », EZRATTY Viviane (dir.), LÉVÊQUE Françoise (dir.), *Le livre pour la jeunesse, patrimoine et conservation répartie*, op. cit., p. 95-99.

¹⁰⁰. Par exemple, le document relatif à la Bourgogne : <https://fill-livrelecture.org/ressources/boites-a-outils/plans-de-conservation-partagee-jeunesse-boite-a-outils/> (consulté le 09 avril 2025).

¹⁰¹. *Ibid.*

¹⁰². SANZ Pascal, « La conservation répartie : panorama général », *Le livre pour la jeunesse, répartir la conservation des fonds jeunesse : enjeux et perspectives*, op. cit., p. 9-25.

¹⁰³. DELABOULISE Laurent (dir.), DUDZINSKI Henri (dir.), FÜEG Jean-Françoise (dir.), *Plans de conservation partagée des périodiques en France et en Belgique*, op. cit., p. 8-9.

Enfin, il convient de rendre les fonds accessibles aux publics, et en cela la conservation partagée peut être un avantage. La circulation de documents peut permettre de compléter une exposition organisée par une des structures participantes, voire de proposer des actions de valorisation itinérantes, à l'image de « Chemin faisant » en région Midi-Pyrénées, une tournée de trois auteurs-illustrateurs pour présenter leurs travaux et mettre en avant les fonds patrimoniaux.

Les aides des régions, de la part de la Fill et des Comités régionaux de la lecture par exemple – ou d'Interbibly en Champagne-Ardenne, d'Accolad en Franche-Comté, et de la COBB en Bretagne –, sont donc essentielles à l'aboutissement et au fonctionnement d'un projet de plan de conservation partagée. Toutes les régions n'étant pas pourvues de la même manière, il peut devenir difficile pour certains PCP de se maintenir, et c'est le retrait de l'aide des tutelles en particulier qui a conduit quatre régions à abandonner leurs plans¹⁰⁴.

3 - Un état des lieux actuel des plans de conservation partagée

Il peut sembler que depuis la fin des années 2010 les plans de conservation partagée pour la jeunesse soient plus discrets, sans pour autant être en veille. En effet, après 2013, les différents plans étant en place, ils ont continué leur fonctionnement et la littérature bibliothéconomique a pu se concentrer sur d'autres aspects de la patrimonialisation. D'autre part, les nouvelles délimitations des régions de 2015 ont sensiblement déstabilisé la plupart de ces plans, la Basse-Normandie venant s'ajouter à la Haute, le Languedoc-Roussillon à la région Midi-Pyrénées, la Champagne-Ardenne ayant intégré le Grand Est, et la Franche-Comté ayant fusionné avec la Bourgogne.

Un des enjeux prioritaires mis en avant par les colloques de 2004 et de 2009 est la signalisation des fonds, qui constituait alors une problématique non résolue pour une partie des plans. Delphine Hautbois y propose un double signalement à la fois centralisé, « destiné au public dans le cadre d'un portail régional dédié à la jeunesse », et décentralisé, « dans les

¹⁰⁴. HAUTOIS Delphine, « État des lieux de la conservation partagée des fonds jeunesse en région », EZRATTY Viviane (dir.), VIDAL-NAQUET Jacques (dir.), *La conservation partagée des fonds pour la jeunesse à l'heure de la valorisation des collections*, op. cit., p. 22-29.

Voir également le document *Recensement et conservation partagée des fonds jeunesse, Projets développés par les structures régionales pour le livre en 2012*, accessible depuis le site de la Fill : <https://fill-livrelecture.org/ressources/boites-a-outils/plans-de-conservation-partagee-jeunesse-boite-a-outils/> (consulté le 09 avril 2025).

catalogues de tous les partenaires¹⁰⁵ », comme appliqué en Bourgogne. Le signalement sur internet est mentionné et sollicite le Répertoire national des bibliothèques et centres de documentation (RNBCD) – ancien Répertoire national des bibliothèques et des fonds documentaires (RNBFD) – mis en place par le CCFr.

Aujourd'hui, le répertoire en ligne des fonds du CCFr donne plus de 200 résultats pour l'entrée « jeunesse », avec une pertinence relative¹⁰⁶. Si tous les résultats sortants ne concernent pas des fonds jeunesse à proprement parler, la base permet tout du moins de les repérer sur un plan national. En revanche, ne sont présents que les principaux fonds, de sorte que le détail de la répartition des PCP n'apparaît pas. Il faut pour cela consulter leurs sites spécifiques.

Il n'est pas évident de savoir si les plans de conservation en région se montrent toujours ou non dynamiques. D'une part, après les années 2010 ces plans semblent s'être stabilisés dans leur organisation, et proposent de valoriser leurs fonds, par exemple à travers des expositions comme l'itinérante « À l'abri, je lis ! », mise en place en Bourgogne dès 2015, et répétée sur quelques années¹⁰⁷. D'autre part, en 2017 Cécile Boulaire note un ralentissement dans le fonctionnement des plans, peut-être dû aux lourds coûts logistiques requis, pour des structures davantage orientées vers l'animation¹⁰⁸. Les informations concernant le PCP s'amoindrissent alors, et le dernier document disponible sur le site de la Fill date de 2019¹⁰⁹.

Le projet d'Île-de-France, quant à lui, a pu être freiné par de nombreuses difficultés, dont le manque de structure régionale de la lecture et le trop grand nombre d'établissements de nature variée¹¹⁰, si bien qu'il se trouve aujourd'hui en veille¹¹¹. Ses coordinatrices s'investissent cependant auprès des autres PCP, ou dans le cadre de

¹⁰⁵. HAUTOIS Delphine, « État des lieux de la conservation partagée des fonds jeunesse en région », art. cit., p. 22-29.

¹⁰⁶. Plus de la moitié des résultats ne concernent pas directement des fonds patrimoniaux de littérature jeunesse.

¹⁰⁷. PLANCHE Marine, « Le patrimoine, une nouvelle jeunesse ? », LEGENDRE Françoise (dir.), *Bibliothèques, enfance et jeunesse*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 2015.

¹⁰⁸. BOULAIRE Cécile, « Patrimonialiser le livre pour enfants », art. cit.

¹⁰⁹. Voir le document « Qui conserve quoi 2019 ? » par le Centre Régional du Livre de Bourgogne, sur le site de la Fill : <https://fill-livrellecture.org/ressources/boites-a-outils/plans-de-conservation-partagee-jeunesse-boite-a-outils/> (consulté le 08 mai 2025).

¹¹⁰. EZRATTY Viviane, RANJARD Sophie, « Le recensement des fonds jeunesse en Île-de-France », *Le livre pour la jeunesse, répartir la conservation des fonds jeunesse : enjeux et perspectives*, op. cit., p. 58.

¹¹¹. VALOTTEAU Hélène, « Perspectives de la valorisation, exemple de la bibliothèque Françoise Sagan », *Patrimoine y-es-tu ? Entends-tu ? Que fais-tu ?*, journée d'étude organisée par Occitanie livres et lecture au centre José Cabanis de Toulouse, le 6 octobre 2022.

formations qui abordent notamment des questions patrimoniales de la littérature jeunesse¹¹². Enfin, le colloque de 2009 se terminait par l'intervention d'Aline Girard à propos de la numérisation concertée, projet complémentaire de la conservation partagée¹¹³. Celle-ci devait donner un élan supplémentaire au PCP, mais supposait d'autres moyens et d'autres difficultés¹¹⁴.

Le fonctionnement logistique des fonds de conservation jeunesse est très proche de celui des fonds patrimoniaux généraux, avec pour différences notables les méthodes d'acquisition qui privilégient la récupération d'ouvrages issus du désherbage – ce qui convient parfaitement à un domaine de conservation de la littérature récente, mais peut aussi souligner le manque de budget d'acquisition de certaines structures –, et le plan de conservation partagée en régions. En effet, avec les périodiques, celui-ci est un cas exceptionnel, tenant à la fois d'une volonté diffuser et donner une impulsion forte au processus de patrimonialisation de la littérature jeunesse sur l'ensemble du territoire, et d'une prise en compte prosaïque des difficultés suscitées par la masse des documents à conserver. Alléger les responsabilités individuelles des structures participantes de ces plans a effectivement aidé à développer de nombreux fonds de conservation en région. Cependant, une minorité de régions sont parvenu à mettre en œuvre ces plans jusqu'à leur fonctionnement, qui semblent aujourd'hui avoir perdu de leur élan.

¹¹². Par exemple, les formations du CNLJ : <https://cnlj.bnf.fr/fr/page-editorial/formations-manifestations> (consulté le 10 avril 2025).

¹¹³. GIRARD Aline, « Numérisation et valorisation concertées, une opportunité pour la diffusion et la conservation des fonds patrimoniaux de littérature pour la jeunesse », *ibid.*, p. 87-95.

¹¹⁴. Voir Chapitre 3, partie 3.

CHAPITRE 3

Valoriser le patrimoine jeunesse en bibliothèque

La valorisation est le corollaire de la conservation, qu'il s'agisse du patrimoine jeunesse ou non. La mise en valeur d'un patrimoine se fait certes par l'engagement de moyens en termes de temps, de budgets ou de personnels, parfois insuffisants pour nombre de structures, mais permet de renforcer l'attention qui lui est accordée par les publics comme par les tutelles¹¹⁵. La valorisation permet en effet de leur faire connaître les fonds conservés, tout en faisant découvrir des ouvrages, des objets, des auteurs ou des illustrateurs parfois rares, anciens, oubliés ou méconnus, voire issus d'une production étrangère¹¹⁶ – comme les livres de jeunesse japonais, exposés à la BnF en 1993¹¹⁷, ou les albums soviétiques, à la bibliothèque Forney en 2001¹¹⁸.

Cet intérêt scientifique et culturel est aussi renforcé par la mise en lumière de l'histoire de la littérature jeunesse, et le renversement d'idées reçues. À ce titre, bien des visiteurs découvrent que Babar est plus anciens qu'il n'y paraît¹¹⁹. Enfin, les actions de valorisation préconisent quasi systématiquement la mise en relation, le dialogue et la comparaison entre la production de diverses périodes, ou pays, ce qui affirme l'idée d'un patrimoine adressé à tous, et qui ne concerne pas que des livres anciens, rares ou précieux. De manière générale, la valorisation participe à la légitimation du patrimoine.

Avant de mettre en place une action de valorisation, physique ou numérique, il est important de déterminer à qui l'adresser.

¹¹⁵. EZRATTY Viviane, GIBELLO-BERNETTE Corinne, « La littérature pour la jeunesse, désherbage en bibliothèque », *art. cit.*

¹¹⁶. *Ibid.*

¹¹⁷. COURBIN Elsa, *Exposer le patrimoine jeunesse*, Mémoire de master, Lyon, Presses de l'ENSSIB, 2011, p. 27.

¹¹⁸. *Ibid.* p. 43.

¹¹⁹. EZRATTY Viviane, « Livres d'hier pour enfants d'aujourd'hui », EZRATTY Viviane (dir.), VIDAL-NAQUET Jacques (dir.), *La conservation partagée des fonds pour la jeunesse à l'heure de la valorisation des collections*, *op. cit.*, p. 52.

1 . À qui s'adresse le patrimoine jeunesse ?

Cette question permet de comprendre la façon dont sont valorisés ces fonds, et les raisons pour lesquelles ils le sont.

En reprenant les conceptions que Brigitte Louichon fait du patrimoine, celui-ci serait davantage associé au domaine de la recherche scientifique, et il serait alors facilement envisageable de l'adresser à ce même public scientifique. L'introduction du colloque de 1994 le place d'ailleurs au premier plan : « La conservation du patrimoine des livres pour la jeunesse concerne aussi bien les chercheurs, bibliothécaires, éditeurs, libraires que les simples curieux désireux de retrouver leurs livres d'enfance¹²⁰. »

Puisqu'on y inclut les « curieux », le patrimoine s'adresse à tous. Pourtant, les jeunes publics ne sont pas mentionnés ici. Or, la notion de communauté patrimoniale élargirait sa destination en les incluant, d'autant que la valorisation du patrimoine au sens large s'est progressivement ouverte aux enfants, en bibliothèque comme dans les autres établissements culturels.

1 - Un patrimoine pour les enfants...

L'origine même de la démarche de conservation de livres jeunesse anciens ou épuisés – dès les origines de l'Heure Joyeuse – est précisément dûe à la volonté de donner accès à ces documents aux publics de ladite bibliothèque, à savoir les enfants.

Les enfants ont rarement accès aux fonds patrimoniaux par une demande de consultation spontanée, parfois impossibles aux mineurs¹²¹. Aujourd'hui, en ce qui concerne la valorisation patrimoniale, les jeunes publics sont envisagés dans deux cadres principaux, à savoir les rencontres en milieu scolaire et les visites familiales. Dans le premier cas, médiathèques et écoles peuvent avoir des relations dynamiques et fréquentes, ce qui encourage les visites scolaires à la bibliothèque, ou les venues de cette dernière à l'école.

¹²⁰. EZRATTY Viviane (dir.), LÉVÈQUE Françoise (dir.), *Le livre pour la jeunesse, un patrimoine pour l'avenir*, op. cit., p. 6.

¹²¹. BARTOLI Pierre-Marie, *La mise en valeur et la médiation des fonds patrimoniaux auprès du jeune public*, Lyon, Presses de l'ENSSIB, 2022, p. 15-16.

C'est une occasion privilégiée de montrer des documents patrimoniaux, lors d'expositions ou non¹²².

Dans le second cadre, il est notable que l'accès des poussettes à la BnF ait justement été autorisé à partir de l'exposition « Babar, Harry Potter et C^{ie} : livres d'enfants d'hier et d'aujourd'hui » en 2009, non comme le fruit d'une décision prise en amont, mais tout à fait impromptue, du fait de leur trop grand afflux à l'ouverture de l'exposition¹²³. Celles-ci avaient été oubliées par la logistique organisationnelle, quand bien même l'événement avait aussi été songé et préparé pour les enfants¹²⁴.

En pratique, effectivement, les actions de valorisation du patrimoine jeunesse sont quasiment toujours adaptées aux jeunes publics, par leur contenu et par leur forme. Le contenu informatif est adressé aux adultes comme aux enfants, si bien que ces derniers ne se voient pas uniquement attribuer des activités ludiques, qui pourraient les écarter de l'intérêt patrimonial de la valorisation. Au contraire, l'organisation prévoit la production d'activités et de scénographies incorporant des thématiques patrimoniales, à l'image du cérémoniel mis en place pour l'exposition « MIAM, Mangeurs insatiables d'albums et de mots », ayant pour but de montrer l'évolution de la conduite à tenir à table du XVIII^e siècle à aujourd'hui¹²⁵. Lors de celui-ci, les animateurs manipulent les livres avec des gants blancs pour montrer la préciosité des livres anciens, mais dans un second temps les gants sont enlevés pour expliquer aux enfants comment tenir précautionneusement les ouvrages.

L'adaptation aux jeunes publics suggère l'utilisation de panneaux, de cartels explicatifs et de vitrines adaptées à la taille des enfants¹²⁶. La médiathèque Françoise Sagan, ou le Musée de l'illustration jeunesse à Moulins-sur-Allier, distinguent par exemple les documents à placer plus en hauteur, adaptés aux adultes car nécessitant plus de lecture, de ceux pouvant être directement mis à la vue des enfants¹²⁷. S'adresser au public enfant

¹²². *Ibid.*, p. 50-51.

¹²³. PIFFAULT Olivier, « "Holy God ! Dougal and Hector !" : mais avez-vous vu Harry Potter™ ? », art. cit., p. 65-78.

¹²⁴. *Ibid.*

¹²⁵. Voir en Annexe 4, Entretien avec EZRATTY Viviane.

¹²⁶. BARTOLI Pierre-Marie, *La mise en valeur et la médiation des fonds patrimoniaux auprès du jeune public*, op. cit., p. 50-51, et MARTINAT-DUPRÉ Emmanuelle, « Exposer la littérature jeunesse, l'exemple du musée de l'illustration jeunesse à Moulins-sur-Allier », *Exposer la littérature jeunesse. Formes, enjeux et pratiques*, 16 février 2023.

¹²⁷. *Ibid.*

présente cependant des difficultés, puisqu'il faut disposer dudit mobilier adapté, de personnels à l'aise avec les tout-petits, gérer les consommables comme les livrets¹²⁸...

Il paraît dès lors plus facile de s'adresser à un public adulte, pour lequel la bibliothèque n'a pas besoin d'effectuer tant d'adaptations.

2 - ... et pour les adultes

Les publics adultes qui consultent les fonds patrimoniaux jeunesse représentent des catégories plus variées que les enfants. Leurs motivations le sont également, de même que la manière dont ils le font. Cela est aussi applicable aux autres genres de fonds patrimoniaux.

Tout d'abord, on trouve les étudiants et les chercheurs, particulièrement proches de ces documents puisqu'ils sont une des grandes motivations de la création de fonds patrimoniaux, qui constituent leurs ressources documentaires. Réciproquement, leurs travaux participent à intensifier la valeur patrimoniale des fonds jeunesse. Plusieurs de ces fonds sont d'ailleurs conservés dans des bibliothèques universitaires – ou associées à une université –, parmi lesquels on compte le fonds « Livres au trésor » de la bibliothèque universitaire Edgar Morin¹²⁹, ou celui de la bibliothèque Robinson d'Arras, associé au centre de recherche de l'Université d'Artois. En termes de valorisation, cette dernière organise par exemple des journées d'étude centrées autour de la littérature jeunesse, en faisant appel aux chercheurs de l'université. Des enseignants-chercheurs, comme Euriell Gobbé-Mévellec de l'INSPE de Toulouse, demandent à leurs étudiants de s'emparer de la culture patrimoniale en réalisant une œuvre s'inspirant directement d'un artiste, avec pour consigne de consulter les livres à la Bibliothèque d'Études et du Patrimoine¹³⁰.

Il y a ensuite les professionnels du livre, de la lecture, de l'éducation et des bibliothèques. Parmi eux, des auteurs et illustrateurs viennent trouver l'inspiration auprès de ces documents, et développer une connaissance de la production passée. De plus, leurs

¹²⁸. *Ibid.*, et LE GUEN Laurence, MAFFÉO Claire, PEINE Nathalie, VALOTTEAU Hélène, « Médiation pour les tous petits », Journée d'étude *Exposer la littérature jeunesse 2*, Le Kremlin-Bicêtre, 25 avril 2024.

¹²⁹. DELESPERRE Louis, « Livres au trésor : intégrer un fonds de littérature jeunesse en bibliothèque universitaire », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2022.

¹³⁰. GOBBÉ-MÉVELLEC Euriell, « La littérature jeunesse comme objet d'étude », *Patrimoine y-es-tu ? Entends-tu ? Que fais-tu ?*, journée d'étude organisée par Occitanie livres et lecture au centre José Cabanis de Toulouse, le 6 octobre 2022.

propres travaux peuvent tout à fait figurer au sein des collections. On trouve des éditeurs, qui les consultent pour des raisons similaires, en plus de pouvoir chercher des titres anciens à rééditer¹³¹, comme l'ont fait les éditions MeMo avec « La Collection des Trois Ourses¹³² », ou Circonflexe avec « Aux couleurs du temps ». Les bibliothécaires et professionnels de l'éducation peuvent quant à eux y trouver des ressources pour se former à l'histoire de la littérature jeunesse et de la pédagogie, en complément de bibliographies et d'études sur le sujet. Pour les premiers, c'est également une occasion de mieux comprendre les motivations ayant permis la création de tels fonds, dans un établissement donné ou sur l'ensemble du territoire¹³³.

On trouve enfin un grand public hétéroclite, qui s'intéressent à ces fonds par curiosité, nostalgie, intérêt personnel, pour trouver l'inspiration, partager ses lectures d'enfance, ou retrouver celles de ses parents et aïeux.

La diversité des publics adultes – dont l'identification précise manque parfois de clarté¹³⁴ –, pourrait montrer que le patrimoine jeunesse n'a jamais véritablement apporté de réponse définitive à son interrogation sur les publics auxquels s'adresser en priorité dans la médiation. En un sens, la recherche continuelle de visibilité par la visée d'un public le plus large possible pourrait être le symptôme de son manque de légitimité.

D'autre part, si dans l'introduction du colloque de 1994 les enfants n'apparaissaient pas dans la liste des publics à qui s'adressent ces fonds, ce n'est plus le cas dans celle de la journée d'étude de 2009¹³⁵. Lors de cette dernière, Viviane Ezratty insistait d'ailleurs sur l'importance de mettre en relation les lectures des différentes générations, de façon à n'écarter aucun public¹³⁶. Dans la mesure où toute génération d'enfants s'est vu adresser ses

¹³¹. PLANCHE Marine, art. cit., p. 186.

¹³². La collection est présentée ainsi : « Les Trois Ourses aiment arpenter l'histoire de l'art et de l'illustration des XX^e et XXI^e siècles pour mettre en lumière ce que de grands artistes ont pensé et imaginé pour les enfants. Elles leur rendent hommage à travers des événements, des expositions, des catalogues et des rééditions. Les Trois Ourses et les éditions MeMo se sont alliées pendant plusieurs années pour publier dans cette collection des livres novateurs d'hier et d'aujourd'hui. » Voir sur le site de MeMo : <https://www.editions-memo.fr/collection/la-collection-des-trois-ourses/> (consulté le 23 avril 2025).

¹³³. EZRATTY Viviane, « Les archives des bibliothèques pour la jeunesse », EZRATTY Viviane (dir.), LÉVÊQUE Françoise (dir.), *Le livre pour la jeunesse, un patrimoine pour l'avenir*, op. cit., p. 67-69.

¹³⁴. BOULAIRE Cécile, « Patrimonialiser le livre pour enfants », art. cit.

¹³⁵. MARINET Anne, « La conservation partagée des fonds pour la jeunesse », EZRATTY Viviane (dir.), VIDAL-NAQUET Jacques (dir.), *La conservation partagée des fonds pour la jeunesse à l'heure de la valorisation des collections*, op. cit., p. 9-21.

¹³⁶. EZRATTY Viviane, « Livres d'hier pour enfants d'aujourd'hui », *ibid.*, p. 49-58.

propres livres, ce patrimoine est destiné à chacun et facilite l'intégration des publics de tous âges, et la communication entre eux¹³⁷. Toutefois, il est possible de se demander si la manière d'accéder à un même patrimoine diffère selon les publics.

2 . Quelles animations sont menées autour de ce patrimoine ?

Le patrimoine jeunesse n'est donc pas destiné qu'à être conservé et préservé. Or, permettre son accès spontané et pour des motivations personnelles ne suffit pas à le faire connaître du public. En effet, la consultation sur demande se fait généralement dans une salle spécifique, avec des prises de mesures pour éviter le vol ou la dégradation des documents (ne pas utiliser d'encre, ni apporter de nourriture en salle de consultation...). Ce sont donc principalement les personnes motivées par la recherche qui se rendent en salle de consultation, où restent cantonnés les documents par mesure de préservation. Ainsi, une minorité des lecteurs seulement voit les collections patrimoniales contenues dans la bibliothèque. C'est en cela que les actions de médiations sont nécessaires pour faire connaître ces fonds de conservation.

Les expositions ayant pour sujet la littérature jeunesse puisent leurs origines dans les années 1920, à l'Heure Joyeuse¹³⁸. Elle est alors réalisée par les enfants qui la fréquentent et à destination du même public – ce qui en fait une pratique tout à fait originale dans le monde des bibliothèques d'alors –, avant de s'ouvrir à un public adulte et de se professionnaliser dans les années 1960¹³⁹. Ces expositions ne portent cependant pas sur le patrimoine en soi, mais plutôt sur des thématiques que les livres pour enfants permettent d'aborder. Après 1968, l'animation se développe particulièrement dans les bibliothèques pour enfants et dans d'autres structures partenaires¹⁴⁰, à l'image de l'exposition « Ulysse, Alice, Oh ! Hisse » organisée en 1978 dans le Centre Georges Pompidou¹⁴¹. S'il n'est pas encore question de patrimoine dans la façon dont sont conçues ces expositions, l'univers de l'enfance y est tout de même mis en valeur. C'est d'ailleurs à la suite de l'exposition « Livre, mon ami » en 1991 que la question patrimoniale de la littérature jeunesse est posée. De

¹³⁷. PLANCHE Marine, « Le patrimoine, une nouvelle jeunesse ? », art. cit.

¹³⁸. COURBIN Elsa, *Exposer le patrimoine jeunesse*, op. cit., p. 13-28.

¹³⁹. *Ibid.*

¹⁴⁰. EZRATTY Viviane, « Bibliothèques pour l'enfance et la jeunesse : une utopie durable », LEGENDRE Françoise (dir.), *Bibliothèques, enfance et jeunesse*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 2015, p. 179.

¹⁴¹. COURBIN Elsa, *Exposer le patrimoine jeunesse*, op. cit., p. 27.

plus, la fin du XX^e siècle se montre propice aux animations autour du patrimoine, littéraire ou non, 1980 ayant par exemple été déclarée « année du patrimoine ».

1 - Une variété d'actions de valorisation

Les manières de mettre en valeur le patrimoine jeunesse sont diverses, mais s'éloignent finalement peu des actions de valorisation classiques du patrimoine.

En premier lieu, l'exposition est un choix de valorisation que l'on peut privilégier pour mettre en évidence le patrimoine jeunesse, qu'il s'agisse d'expositions classiques en interne, itinérantes, virtuelles¹⁴², clés-en-main, ou hors-les-murs. Elle est effectivement très médiatisable, permet de faire venir des publics nombreux et variés, et peut se maintenir sur une certaine période plutôt que le temps d'une brève animation. On trouve, lors des expositions, des visites, des accueils de groupes ou de classes, mais aussi d'auteurs ou d'illustrateurs, des spectacles, des lectures, l'heure du conte... Plus qu'une simple monstration de documents, c'est un regroupement d'activités ludiques et pédagogiques. En somme, ces activités ne diffèrent guère des animations classiques présentées aux enfants, ou lors de toute exposition¹⁴³ – ces mêmes activités, en dehors même des expositions, sont d'ailleurs une occasion de faire intervenir des documents patrimoniaux jeunesse. Il convient de s'adresser aux adultes aussi bien qu'aux enfants, comme vu précédemment, ce qui demande d'associer des parties ludiques aux parties pédagogiques, à travers des livrets d'exposition, des jeux de piste ou numériques¹⁴⁴...

Les expositions restent avant tout centrées sur la présentation de documents montrés au public. Ceux-ci peuvent être des reproductions et des rééditions, mais l'usage d'originaux est préconisé puisqu'il permet de témoigner de sa matérialité et de son historicité¹⁴⁵. Parmi les livres exposés se trouvent également des titres qui n'étaient pas présents dans les bibliothèques à l'époque de leur parution, pour des raisons de prescription, et car les publics enfants étaient écartés de la majorité des bibliothèques

¹⁴². Voir la partie 3 du chapitre 3.

¹⁴³. EZRATTY Viviane, GIBELLO-BERNETTE Corinne, « La littérature pour la jeunesse, désherbage en bibliothèque », art. cit.

¹⁴⁴. *Ibid.*

¹⁴⁵. EZRATTY Viviane, « Livres d'hier pour enfants d'aujourd'hui », EZRATTY Viviane (dir.), VIDAL-NAQUET Jacques (dir.), *La conservation partagée des fonds pour la jeunesse à l'heure de la valorisation des collections*, op. cit., p. 55.

jusqu'aux années 1960. Lors de l'exposition « Livre mon ami » à l'Heure Joyeuse en 1991, Marguerite Gruny confie que plusieurs livres exposés n'auraient pas été acquis par la bibliothèque à leur époque, comme les albums Disney, Tarzan, ou Félix le chat¹⁴⁶. Tous ne sont d'ailleurs pas des livres, mais aussi des planches d'illustrations originales ou des objets, qui complètent la reconstitution d'univers de l'enfance. Si les livres sont montrés, ils peuvent également être manipulés dans certains cas, et avec précautions, permettant aux enfants de les prendre, de les toucher, les feuilleter, les lire, et ainsi d'expérimenter l'objet.

Les emprunts de documents complémentaires à d'autres structures sont un bénéfice non négligeable¹⁴⁷, d'autant plus dans le cadre de la conservation partagée qui facilite leur circulation au sein d'un même réseau. De plus, les bibliothèques ne sont pas les seules structures à exposer le patrimoine jeunesse. À leurs côtés se trouvaient les musées, centres de documentation, galeries d'art, ou salons, avec lesquels il peut être judicieux de nouer des partenariats¹⁴⁸. Les collectionneurs, ou publics des bibliothèques peuvent eux aussi contribuer au prêt de documents à exposer.

En plus des expositions, certaines bibliothèques mènent fréquemment des actions hors-les-murs, par exemple avec des écoles, où des documents conservés peuvent être apportés auprès du jeune public – ce qui est de même pratiqué avec d'autres pans du patrimoine, à la différence que les livres jeunesse patrimonialisés, plus récents pour nombre d'entre eux, sont moins fragiles et donc plus faciles à transporter. Il y a donc une dynamique double, invitant le public à venir consulter le patrimoine jeunesse, et allant directement vers lui.

Il ne faudrait pas oublier, enfin, la valorisation de ce patrimoine par la diffusion de toutes productions culturelles, intellectuelles et scientifiques le concernant, qu'il s'agisse de colloques, de journées d'études, de conférences, de participations à des programmes de recherche¹⁴⁹, ou de publications scientifiques¹⁵⁰ et de catalogues d'expositions¹⁵¹. Ces derniers sont, de plus, un moyen d'en conserver une trace. En cela, les bibliothèques jouent

¹⁴⁶. BOULAIRE Cécile, « Patrimonialiser le livre pour enfants », art. cit.

¹⁴⁷. EZRATTY Viviane, GIBELLO-BERNETTE Corinne, « La littérature pour la jeunesse, désherbage en bibliothèque », art. cit.

¹⁴⁸. COURBIN Elsa, *Exposer le patrimoine jeunesse*, op. cit., p. 30-35.

¹⁴⁹. CONNAN-PINTADO Christiane, « Littérature pour la jeunesse et patrimoine de l'éducation », art. cit.

¹⁵⁰. Viviane Ezratty note à ce sujet : « L'Heure Joyeuse elle-même est à l'origine de nombreuses publications sur l'histoire de la littérature jeunesse et son patrimoine », dans EZRATTY Viviane, « Livres d'hier pour enfants d'aujourd'hui », art. cit., p. 55.

¹⁵¹. EZRATTY Viviane, GIBELLO-BERNETTE Corinne, « La littérature pour la jeunesse, désherbage en bibliothèque », art. cit.

un rôle clé, puisqu'elles sollicitent des spécialistes de la littérature jeunesse et de l'enfance lors de montages d'expositions ; et qu'elles peuvent associer des conférences et journées d'étude à leur programmation, lesquelles sont accueillies dans les locaux de la bibliothèque. Elles sont précisément le relais entre les documents, la connaissance scientifique et celle du grand public. Elles permettent ainsi à la valorisation de se placer dans la continuité d'une logique de recherche, et affirment le lien entre travaux scientifiques et gisements documentaires jeunesse.

2 - La valorisation en pratique, exemples d'expositions jeunesse

Avant de monter une exposition, il est nécessaire de répondre à un ensemble de critères logistiques¹⁵², des moyens financiers à la disposition d'espaces suffisants conséquents, en passant par la création des équipes participant au projet, la programmation dans l'agenda de la bibliothèque, l'accord des tutelles, ainsi que le choix d'un accès gratuit ou payant. Toutes les bibliothèques ne sont pas également dotées, et n'ont donc pas les mêmes capacités d'expositions. De même, toutes les expositions n'ont pas pu bénéficier d'une diffusion ni d'une postérité égales, et nombre d'entre elles restent sans doute méconnues. De ce fait, les exemples ici abordés concernent majoritairement des structures ayant eu la possibilité de monter des événements qui ont retenu l'attention des chercheurs ou des professionnels des bibliothèques, du livre et de la lecture – donc une minorité d'établissements conservant du patrimoine jeunesse.

Il faut ensuite choisir un axe d'exposition. Celles-ci peuvent suivre différents types de trames, qu'elles aient une approche chronologique et historique de la littérature jeunesse, comme « Livre, mon ami », qui explorait six périodes spécifiques ; qu'elles se concentrent sur une thématique – dont la nourriture et la gourmandise dans la littérature jeunesse avec « MIAM, Mangeurs insatiables d'albums et de mots » –, ou un personnage de la littérature enfantine ; sur un type de document, à l'image de l'exposition « On a lu (et exposé) des albums coréens ! » au centre Patrice Wolf de Tours en 2023¹⁵³ ; ou qu'il s'agisse de mettre en

¹⁵². Voir sur le site IdNum : <https://www.idnum.fr/methodoc/conduire-un-projet-dexposition-en-bibliotheque-patrimoniale/> (consulté le 17 mai 2025).

¹⁵³. OLIVIER Cheyenne, « On a lu (et exposé) des albums coréens ! Retours sur la conception d'une exposition à la bibliothèque municipale de Tours », *Exposer la littérature jeunesse 2. Mise en espace et médiations pour tout-petits*, 25 avril 2024.

avant une collection, un auteur, illustrateur ou éditeur, parmi lesquelles une exposition sur les « Drôles de Petites Bêtes » d'Antoon Krings en 2019 au Musée des Arts Décoratifs à Paris¹⁵⁴.

Il faut ensuite dresser un corpus documentaire, sélectionner ceux qui seront exposés, compléter les manques par des emprunts et des achats, faire venir et réceptionner les livres déplacés depuis d'autres structures, prévoir une part de budget pour en restaurer ou protéger certains, numériser une partie des documents si besoin, puis choisir quelles pages ou illustrations seront montrées au public, et de quelle manière – comme en toute exposition. Par exemple, lors de l'exposition « MIAM », des couverts colorés servaient à tenir les pages¹⁵⁵. Exposer un livre contraint à fixer le regard du spectateur sur des pages sélectionnées, or les livres sont conçus pour être feuilletés. Ainsi, lors de certaines expositions, des livres peuvent être acquis spécifiquement pour être manipulés par les publics¹⁵⁶. De manière générale, il est souhaitable de coopérer avec les personnels en charge des fonds jeunesse courants, lesquels ont une connaissance des publics susceptibles de venir à l'exposition, et participent à en faire la promotion.

Après avoir déterminé un axe d'exposition, un corpus documentaire est choisi, au sein duquel des documents sont sélectionnés, ce qui permet de créer les vitrines et le contenu pédagogique visible sur les panneaux et cartels. Cela s'accorde avec la scénographie – qui peut être réalisée par les services de communication de la tutelle¹⁵⁷, ou par des scénographes professionnels¹⁵⁸ –, laquelle permet que l'exposition ne soit pas uniquement un rassemblement de documents, mais que le public puisse avoir une interaction avec ceux-ci¹⁵⁹.

¹⁵⁴. MONIER VANRYB Anne, « De Tomi Ungerer au Petit Prince, la littérature jeunesse au Musée des Arts Décoratifs », *Exposer la littérature jeunesse. Formes, enjeux et pratiques*, 16 février 2023. Il s'agit ici d'une exposition réalisée en musée, lequel comporte une bibliothèque. Si les deux structures ont une part d'autonomie dans leurs activités de médiation, elles peuvent fonctionner en coopération, et avec des similarités.

¹⁵⁵. COURBIN Elsa, *Exposer le patrimoine jeunesse*, op. cit., p. 40.

¹⁵⁶. MODÉLY Murièle, « Du réel au virtuel "Clic clac, la photographie dans la littérature jeunesse" à la bibliothèque de Toulouse », *Exposer la littérature jeunesse. Formes, enjeux et pratiques*, 16 février 2023.

¹⁵⁷. *Ibid.*

¹⁵⁸. BOYER Loïc, « Sans fin la fête, une vision globale de l'exposition », *Exposer la littérature jeunesse. Formes, enjeux et pratiques*, 16 février 2023.

¹⁵⁹. *Ibid.*

Cela ne diffère guère d'une exposition classique, mais il est particulièrement important de mêler toutes sortes de supports ici. Il faut ainsi veiller à mettre en relation des livres anciens et plus récents, ou avec des jouets, de l'audiovisuel, voire des coloriages d'enfants et des livres usés, lesquels font partie intégrante de l'univers de l'enfance et montrent ce qu'est un livre de jeunesse dans sa réalité et son usage concret. Les espaces sont adaptés aux enfants, en aménageant par exemple des espaces de jeu et de lecture plus intimistes lors de l'exposition « Babar, Harry Potter et C^{ie} » – ce qui rompait drastiquement avec l'architecture imposante de la BnF conçue par Perrault, renvoyant à une idée de sacralité de la lecture inadaptée à l'univers de l'enfance et de sa littérature¹⁶⁰. Lors de l'exposition « Clic Clac, la photographie dans la littérature jeunesse » à la médiathèque de Toulouse en 2021, deux grands axes sont choisis – les photographies qui montrent, et celles qui racontent –, avec 17 espaces thématiques, auxquels il fallait ajouter des sections ludiques pour les enfants. Chaque thématique est représentée par une couleur, laquelle sert à guider les visiteurs grâce à des faisceaux à travers les espaces dédiés. Les animations sont également adaptées, avec de possibles mises en scènes des personnages de la littérature jeunesse, comme en 2014 à l'Alcazar, à l'occasion de « L'Île extraordinaire des Robinsons », où Robinson, Alice et Long John Silver sont incarnés par des comédiens¹⁶¹.

En termes de communication, plusieurs éléments doivent être pensés, dont la conception d'une affiche, de l'insertion dans la programmation culturelle de la ville, ou la création de livrets d'exposition. Pour l'exposition « Babar, Harry Potter et C^{ie} » en 2008 à la BnF, Grégoire Solotareff a réalisé quatre dessins géants qui représentaient Alice, le Petit Prince et le Grand Méchant Loup, placées sur les quatre tours du site François Mitterrand et visibles de loin¹⁶². Ses premiers albums ayant été publiés dans les années 1980, et continuant d'en produire au moment de l'exposition, ses dessins pouvaient aussi bien toucher les enfants que les jeunes parents qui avaient pu tenir ses livres entre leurs mains étant petits. Cette méthode de promotion fut certes efficace, mais avec un coût financier non négligeable, ce qui n'est pas à la portée de toutes les bibliothèques souhaitant monter une exposition sur le patrimoine jeunesse.

¹⁶⁰. PIFFAULT Olivier, « "Holy God ! Dougal and Hector !" : mais avez-vous vu Harry Potter™ ? », art. cit.

¹⁶¹. GIORDANO Aurélie, « Plan de conservation en région, l'exemple de Provence-Alpes-Côtes d'Azur », *Patrimoine y-es-tu ? Entends-tu ? Que fais-tu ?*, journée d'étude organisée par Occitanie livres et lecture au centre José Cabanis de Toulouse, le 6 octobre 2022.

¹⁶². PIFFAULT Olivier, « "Holy God ! Dougal and Hector !" : mais avez-vous vu Harry Potter™ ? », art. cit., p. 65-78.

Le choix du titre est lui aussi un enjeu à l'importance capitale. Concernant l'exposition précédente, il fut choisi tardivement, et des deux noms apparents Babar fut choisi pour mentionner le don fait à la BnF par les fils de Cécile de Brunhoff, et Harry Potter pour attirer les enfants – alors qu'il n'était lui-même pas présent à l'exposition, à l'étonnement des mêmes enfants. Les créateurs de Barbapapa se sont quant à eux fâchés de ne pas voir leur héros en faire partie¹⁶³. De manière bien plus simple, le titre de l'exposition « On a lu (et exposé) des albums coréens ! » a été choisi pour exprimer le sentiment des personnes engagées dans sa réalisation, touchées par la lecture de ces albums¹⁶⁴.

Enfin, l'exposition doit être montée, et assurer un fonctionnement logistique continu, jusqu'à sa fin. Il est difficile d'établir une vision d'ensemble des réactions du public concernant des expositions récentes, on peut en revanche noter que des expositions précédentes ont aussi bien pu susciter l'enthousiasme et l'émerveillement de la découverte ou de la redécouverte de livres d'enfance, que l'incompréhension ou le mépris face à un patrimoine considéré comme étant de moindre intérêt¹⁶⁵. Il serait utile de disposer d'un ensemble de retours sur les expositions organisées ces dernières années – et sur celles à venir –, afin de mieux définir la vision que le grand public porte actuellement sur la littérature jeunesse et son patrimoine.

La valorisation de ces fonds de conservation représente donc un des enjeux fondamentaux du patrimoine jeunesse en bibliothèque. Si les moyens de valoriser le patrimoine jeunesse sont variés, de l'exposition à la publication scientifique, on ne remarque pas de spécificité qui lui soit propre en ce domaine. De plus, toutes les bibliothèques ne peuvent s'emparer de la totalité de ces possibilités de valorisation. Face aux difficultés que pourraient représenter la mise en place d'événements physiques et temporels, la numérisation du patrimoine pourrait apparaître comme un complément pérenne et plus accessible.

¹⁶³. *Ibid.*

¹⁶⁴. OLIVIER Cheyenne, « On a lu (et exposé) des albums coréens ! Retours sur la conception d'une exposition à la bibliothèque municipale de Tours », *Exposer la littérature jeunesse 2. Mise en espace et médiations pour tout-petits*, 25 avril 2024.

¹⁶⁵. COURBIN Elsa, *Exposer le patrimoine jeunesse*, op. cit., p. 53-55.

3 . La numérisation du patrimoine jeunesse

La valorisation physique des fonds de conservation jeunesse semble donc être une manière classique de toucher les différents publics, et de mettre en avant ce patrimoine avec une grande créativité. La valorisation de ce même patrimoine, numérisé et mis en ligne, aurait plusieurs avantages, qu'il s'agisse de compléter la valorisation physique, de manière continue et accessible partout – au contraire des expositions –, de préserver des collections parfois considérées comme fragiles, ou de permettre d'étendre la visibilité desdits fonds, faute d'un signalement national exhaustif et récent.

1 - Le projet de numérisation concertée

Dans la continuité du plan de conservation partagée jeunesse, l'idée d'un projet de numérisation concertée a très vite émergé, en parallèle de la vive préoccupation de la BnF visant à sauvegarder rapidement le patrimoine écrit français et européen, dans un contexte concurrentiel avec Google¹⁶⁶.

L'engouement pour le patrimoine jeunesse et sa conservation encourage la réalisation d'une numérisation à l'échelle nationale dans Gallica, voire Européenne avec Europeana¹⁶⁷. Comme le souligne Aline Girard, une telle entreprise nécessite le signalement préalable des documents et des collections jeunesse, et une nouvelle organisation pour répartir la tâche et éviter les doublons, sans compter le personnel devant s'y consacrer¹⁶⁸. Hélène Valotteau ajoute la nécessaire création de listes pour sélectionner le corpus, la vérification des droits permettant la numérisation d'une œuvre, la fastidieuse opération matérielle de la numérisation (trouver les livres en rayon, compter les pages, s'assurer de l'état matériel des documents, les identifier, et même repasser les livres en tissu¹⁶⁹), et de faire les constats d'états à l'aller comme au retour¹⁷⁰. Malgré les lourds moyens requis, ce

¹⁶⁶. Voir JEANNENEY Jean-Noël, *Quand Google défie l'Europe*, Paris, Mille et une nuits, 2010.

¹⁶⁷. GIRARD Aline, « Numérisation et valorisation concertées, une opportunité pour la diffusion et la conservation des fonds patrimoniaux de littérature pour la jeunesse », art. cit., p. 87-95.

¹⁶⁸. *Ibid.*

¹⁶⁹. WATY Bérénice, « La numérisation concertée en littérature pour la jeunesse 2013 : journée des pôles associés et de la coopération – 7 novembre 2013 », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2013, n° 6.

¹⁷⁰. VALOTTEAU Hélène, « L'envers du décor d'un train de numérisation », Médiathèque du Carré Saint-Lazare, 17 octobre 2013. Consultable sur le site de la Médiathèque Françoise Sagan : <https://mediathequeducarre.saintlazare.wordpress.com/2013/10/17/train-de-numerisation/> (consulté le 14 mai 2025).

serait pour ce patrimoine une occasion privilégiée d'être mis en valeur, voire d'appuyer l'affirmation des PCP ou d'encourager à la création de nouveaux plans.

La mise en œuvre de cette idée est plutôt rapide. En 2013 à la BnF se déroule une journée d'informations et d'échanges intitulée « La numérisation concertée en littérature pour la jeunesse¹⁷¹ », et en 2014 la Bibliothèque nationale de France s'associe avec l'Heure Joyeuse, lançant l'année suivante un appel à numériser sur l'ensemble du territoire. Huit projets sont retenus et numérisés entre 2015 et 2017, pour environ 1100 ouvrages¹⁷² et la participation de 11 structures¹⁷³, dont l'Heure Joyeuse de Paris, le CNBDI d'Angoulême, la médiathèque de Toulouse, et la médiathèque Benjamin Rabier de la Roche-sur-Yon¹⁷⁴. Bien qu'ayant subi un ralentissement, le programme est considéré comme étant toujours actif¹⁷⁵.

D'autre part, Cécile Boulaire montre les paradoxes que représente la numérisation du patrimoine jeunesse¹⁷⁶. Habituellement, la numérisation de documents patrimoniaux remplit une fonction de conservation préventive, afin de limiter leur manipulation. Ceci suppose l'existence de fonds cohérents et connus des publics. Or, dans le cas de la littérature jeunesse, cette constitution de fonds s'est faite tardivement, sans pouvoir assurer l'exhaustivité de toutes les collections, ni leur signalement efficace. En ce cas, la numérisation serait un moyen de pallier ces manques physiques sur un support numérique, non pour protéger les documents et éviter leur manipulation, mais au contraire pour les rendre visibles aux yeux du public.

Cela fonctionne vraisemblablement. En 2020, le 6^{ème} document le plus consulté sur Gallica était *La jungle chez moi* – avec 17 000 consultations –, provenant des fonds jeunesse, de même que les quatre images les plus vues¹⁷⁷. Si la numérisation est utile à la conservation, elle sert donc à être diffusée et valorisée.

¹⁷¹. BOULAIRE Cécile, « Numérisation des Infantina: usages et attentes des chercheurs », *Le magasin des enfants*, 7 novembre 2013. Disponible sur le site du Magasin des enfants : <https://magasindesenfants.hypotheses.org/4248> (consulté le 14 mai 2025). Et WATY Bérénice, « La numérisation concertée en littérature pour la jeunesse 2013 », art. cit.

¹⁷². BOULAIRE Cécile, « Patrimonialiser le livre pour enfants », art. cit. Le site du CNLJ indique 1200 titres pour la période 2015-2016 : <https://cnlj.bnf.fr/fr/page-editorial/la-num-risation-concert-e> (consulté le 06 mars 2025).

¹⁷³. TORRES Louisa, « Programme national de numérisation en littérature jeunesse », *Patrimoine y-es-tu ? Entends-tu ? Que fais-tu ?*, journée d'étude organisée par Occitanie livres et lecture au centre José Cabanis de Toulouse, le 6 octobre 2022.

¹⁷⁴. Voir « La littérature pour la jeunesse dans Gallica » : <https://gallica.bnf.fr/accueil/fr/html/la-litterature-pour-la-jeunesse-dans-gallica> (consulté le 20 novembre 2024).

¹⁷⁵. *Ibid.*

¹⁷⁶. BOULAIRE Cécile, « Patrimonialiser le livre pour enfants », art. cit.

¹⁷⁷. TORRES Louisa, « Programme national de numérisation en littérature jeunesse », intervention citée.

2 - Animer le patrimoine jeunesse numérisé

Il n'existe pas, aujourd'hui, de base de donnée exclusivement consacrée au patrimoine jeunesse, bien qu'on puisse noter des projets comme la base Infantina, conçue en 2006 par la BnF et le Centre d'étude de l'écriture et de l'image de Paris ¹⁷⁸, ou l'idée de création d'un Gallica jeunesse en 2010 avec *La bibliothèque numérique des enfants* pour un public allant de 8 à 12 ans ¹⁷⁹. Celle-ci n'existe plus, mais a laissé place à la création d'un nouveau portail numérique, en préparation ¹⁸⁰.

Les œuvres pour la jeunesse numérisées se trouvent donc sur des bases numériques consacrées au patrimoine de manière générale. La plus importante est Gallica, qui compte huit rubriques thématiques dans sa section « Littérature pour la jeunesse ¹⁸¹ » : les abécédaires, les coloriages, les jouets à découper, « drôles de bêtes », les classiques de la littérature pour la jeunesse, les contes littéraires, les figures de la littérature pour la jeunesse, et la presse enfantine – dont les documents peuvent d'ailleurs être imprimés et utilisés lors d'animations physiques, comme les coloriages. La base Rosalis, pour les bibliothèques de Toulouse, fonctionne de manière similaire. Les collections constituées par Suzanne Dobelmann, à la fondation de l'Heure Joyeuse de Toulouse en 1940, se retrouvent ainsi dans cinq catégories : les abécédaires, « histoires de bêtes », les coloriages, « aventures (extra)ordinaires », et les contes et fables ¹⁸². De même, le CNBDI d'Angoulême propose d'accéder à des collections de bandes-dessinées et de périodiques, en mettant en avant une sélection d'auteurs et de thématiques ¹⁸³. Regrouper les documents de plusieurs fonds dans des bases de données aussi conséquentes favorisent leur visibilité et leur cohérence, sans compter que l'outil de recherche de Gallica peut se montrer hasardeux ¹⁸⁴. De plus, ces bases

¹⁷⁸. GIRARD Aline, « Numérisation et valorisation concertées, une opportunité pour la diffusion et la conservation des fonds patrimoniaux de littérature pour la jeunesse », art. cit., p. 87-95.

¹⁷⁹. ROUX Gilyane, *Le secteur jeunesse en bibliothèque de lecture publique à l'épreuve du numérique*, Université d'Angers, 2024, p. 29-31.

¹⁸⁰. POISSENOT Claude, « Pour une nouvelle bibliothèque numérique des enfants ! », *La revue des livres pour enfants*, n° 323, 2022, p. 147.

¹⁸¹. Section « Littérature pour la jeunesse » de Gallica : <https://gallica.bnf.fr/selections/fr/html/litteratures/litterature-pour-la-jeunesse> (consulté le 24 avril 2025).

¹⁸². Voir dans Rosalis, « Livres pour la jeunesse » : <https://rosalis.bibliotheque.toulouse.fr/rosalis/fr/content/sous-collections-livres-pour-la-jeunesse> (consulté le 30 avril 2025).

¹⁸³. Voir sur le site du CNBDI : <https://www.citebd.org/collections-numerisees> (consulté le 14 mai 2025).

¹⁸⁴. Il est difficile de connaître la quantité exacte de documents jeunesse dans Gallica, du fait de la recherche par mots-clés, mais ils étaient estimés à plus de 9 500 en 2022, tous ne provenant pas des collections de la BnF.

permettent d'accompagner un élan national collectif en termes de numérisation, et de créer une culture numérique pour l'ensemble du territoire¹⁸⁵.

Tous les ouvrages patrimoniaux de jeunesse ne sont pas numérisés, puisque cela coûte cher. L'objectif est de préserver le plus possible la dimension sensorielle de ces livres, sans laquelle ils perdent une part considérable de leur valeur représentative, puisqu'ils ont été conçus pour interagir de la sorte avec les jeunes lecteurs. Il faut donc numériser en couleur, et penser à la difficulté supplémentaire que peuvent présenter les *pop-up* ou livres à tirettes, dont le format n'est pas la dimension plane d'une page classique. Les livres sélectionnés sont également d'un certain âge, car leur publication en ligne nécessite qu'ils soient libres de droits, à savoir 70 ans après la mort des auteurs et illustrateurs. Cela exclut la majorité des collections patrimoniales jeunesse dont les documents sont pour la plupart trop récents pour être libres de droits.

Ces numérisations servent donc à alimenter des bases de données, des billets de blogs ou des pages de réseaux sociaux, mais aussi à créer toutes sortes d'activités ludiques pour les enfants, ou des expositions virtuelles, ce qui n'est pas une véritable nouveauté en termes de valorisation patrimoniale numérique.

La BnF met par exemple au point des applications comme Gallicadabra en 2017, qui propose notamment des lectures de livres patrimonialisés enregistrées par des comédiens ; Fabricabrac, qui donne la possibilité de jouer avec les illustrations de documents de Gallica pour faire de nouvelles créations ; ou BDnF, pour créer des planches de bande dessinées avec des procédés similaires¹⁸⁶.

D'autres structures ont aussi leurs jeux, comme à Toulouse à partir des cahiers de coloriage de Jean Matet¹⁸⁷, ou à Rouen, où le personnage d'Arsène Lupin se retrouve dans l'application La Comtesse de Cagliostro, proposant de découvrir ses aventures sous forme de feuilleton, accompagnées d'images patrimoniales provenant de la bibliothèque¹⁸⁸, mêlant littérature jeunesse et patrimoine adulte.

Voir à ce sujet TORRES Louisa, « Programme national de numérisation en littérature jeunesse », intervention citée.

¹⁸⁵. *Ibid.*

¹⁸⁶. *Ibid.*, et ROUX Gilyane, *Le secteur jeunesse en bibliothèque de lecture publique à l'épreuve du numérique*, op. cit., p. 29-31.

¹⁸⁷. PLANCHE Marine, « Le patrimoine, une nouvelle jeunesse ? », art. cit., p. 187.

¹⁸⁸. CHAIMBAULT-PETITJEAN Thomas, « Le numérique au service de la médiation documentaire », *Takam Tikou*, *La revue des livres pour enfants*, 17 mars 2015.

Toucher le jeune public de cette manière n'est cependant pas évident, puisqu'ils ont rarement accès à cette forme de médiation de manière autonome. En termes de diffusion, l'efficacité de ces jeux et applications reste donc à modérer, leur but premier n'étant pas de signaler les collections patrimoniales jeunesse. Utilisées dans un cadre scolaire ou familial en revanche, ce sont des moyens de permettre aux enfants d'approcher le patrimoine et de s'en emparer en le manipulant.

L'exposition est une autre manière de valoriser le patrimoine jeunesse numérisé. Ceci peut se faire directement dans l'enceinte de la bibliothèque, par la réutilisation d'images lors de jeux ou des chasses au trésor numériques¹⁸⁹, pour présenter des œuvres sur des tablettes et les rendre interactives¹⁹⁰, ou pour proposer des lectures sonores enregistrées – particulièrement intéressantes dans le cas d'expositions de livres en langue étrangère¹⁹¹. Cette démarche n'est pas propre au patrimoine jeunesse pourtant, ni aux bibliothèques puisqu'on peut la retrouver dans des musées.

Les expositions ne se déroulent pas uniquement au sein de la bibliothèque physique. L'Heure Joyeuse, par exemple, à l'occasion de ses 100 ans a organisé l'exposition « À quoi bon lire ? », dont la version numérique donne de nombreux repères historiques sur la bibliothèque et la lecture publique jeunesse, en montrant des documents patrimoniaux¹⁹². La bibliothèque Robinson d'Arras, quant à elle, a élaboré une artothèque en ligne pour permettre d'admirer plusieurs séries d'illustrations patrimoniales, voire permettre à un établissement tiers d'emprunter une de ces séries pour sa propre médiation culturelle¹⁹³. À Toulouse, depuis 2010 des expositions virtuelles sont mises en place pour compléter celles qui sont organisées physiquement¹⁹⁴. Ces expositions virtuelles sont rattachées au site de la bibliothèque pour un temps, mais par manque de fréquentation, elles n'ont pas été

¹⁸⁹. VALOTTEAU Hélène, « Perspectives de la valorisation, exemple de la bibliothèque Françoise Sagan », *Patrimoine y-es-tu ? Entends-tu ? Que fais-tu ?*, journée d'étude organisée par Occitanie livres et lecture au centre José Cabanis de Toulouse, le 6 octobre 2022.

¹⁹⁰. MARTINAT-DUPRÉ Emmanuelle, « Exposer la littérature jeunesse, l'exemple du musée de l'illustration jeunesse à Moulins-sur-Allier », *Exposer la littérature jeunesse. Formes, enjeux et pratiques*, 16 février 2023.

¹⁹¹. OLIVIER Cheyenne, « On a lu (et exposé) des albums coréens ! Retours sur la conception d'une exposition à la bibliothèque municipale de Tours », intervention citée.

¹⁹². Voir l'exposition « À quoi bon lire » : <https://storymaps.arcgis.com/stories/f286e5a6944e4d87a302b4b965248556> (consulté le 25 avril 2025).

¹⁹³. Voir sur le site de la médiathèque : <https://mediatheque.pasdecals.fr/robinson/visite-en-ligne-de-lartothèque-robinson.aspx> (consulté le 25 avril 2025).

¹⁹⁴. MODÉLY Murièle, « Du réel au virtuel "Clic clac, la photographie dans la littérature jeunesse" à la bibliothèque de Toulouse », intervention citée.

conservées jusqu'à présent. On trouve parmi ces expositions, « Clic Clac, la photographie dans la lecture jeunesse » – qui s'est tenue en 2021 –, et dont la version en ligne donne accès à des conférences, une galerie d'œuvre numérisées, ou une sitographie sur le sujet¹⁹⁵. Là où l'exposition physique visait tous les publics, la version numérique s'adresse davantage aux adultes, curieux comme chercheurs¹⁹⁶.

La numérisation des collections jeunesse présente donc un potentiel non négligeable dans l'entreprise de légitimation, de diffusion et de valorisation de ce patrimoine. Cependant, sa portée reste difficilement mesurable. À plusieurs égards, ce domaine semble peiner à conserver un dynamisme constant et à toucher la majorité des structures de conservation, du fait des efforts requis, pour des résultats qui ne compensent pas les moyens engagés.

La valorisation du patrimoine jeunesse s'adresse à une large variété de publics, et plus facilement peut-être que la majorité des domaines du patrimoine en bibliothèque. Le livre pour enfants permet aisément d'intégrer des dimensions pédagogique et ludique aux actions de médiation qui le font intervenir. Dans le cadre de la patrimonialisation de ce patrimoine, l'ancien et le récent sont toujours mis en relation, dans une démarche de mise en perspective historique du document, mais aussi pour toucher toutes les générations de visiteurs. La valorisation numérique des fonds jeunesse, par la numérisation des documents, permettrait de renforcer leur visibilité et d'enrichir les moyens de sensibiliser le public. Cette numérisation a déjà été effectuée pour un certain nombre d'établissements, notamment entre 2015 et 2017 avec le projet de la BnF, si bien qu'aujourd'hui, Gallica, Rosalis et la bibliothèque numérique du CNBDI sont les principaux pôles-vitrines des fonds jeunesse numérisés. En parallèle, nombre de fonds de conservation jeunesse n'ont pas, ou quasiment aucune forme de visibilité sur internet, par manque de temps et de moyens, ou pour des questions de priorités.

¹⁹⁵. *Ibid.*

¹⁹⁶. L'exposition peut être visitée sur Rosalis : <https://expo.rosalis.bibliotheque.toulouse.fr/clic-clac/> (consulté le 30 avril 2025).

Le processus de patrimonialisation de la littérature jeunesse dans les bibliothèques en France s'engage véritablement dans les années 1990. Rapidement, sa dynamique s'étend à l'ensemble du territoire et se normalise, notamment grâce à la mise en place de colloques et de journées d'études nationales, mais aussi par le projet de conservation partagée. En pratique, les fonds de conservation jeunesse ayant un statut patrimonial établi dans une charte de conservation, et ceux n'en ayant pas, ont un fonctionnement et sont issus d'une volonté similaires, la différence étant la plus grande fragilité des seconds.

Ce patrimoine connaît une affirmation et un gain de reconnaissance progressifs, alors que de façon paradoxale il semble perdre de la vigueur à certains égards, dont la conservation partagée. Dans un contexte où les institutions culturelles se voient allouer de moins en moins de moyens, la recherche perpétuelle de légitimation de la littérature jeunesse paraît être une manière de se ménager une voie la plus stable possible à travers les difficultés croissantes.

Bibliographie

1 . Définir le patrimoine jeunesse en bibliothèque

1 - Monographies

Lecture Jeunesse, « Les classiques font-ils kiffer ? », *Lecture jeune*, Paris, n° 138, 2022.

LEGENDRE Françoise (dir.), *Bibliothèques, enfance et jeunesse*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 2015.

Ministère de la Culture, Direction générale des médias et des industries culturelles, *Guide de gestion des documents patrimoniaux à l'attention des bibliothèques territoriales*, 2023.

MOUREN Raphaële (dir.), *Manuel du patrimoine en bibliothèque*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 2007.

ODDOS Jean-Paul, *Le Patrimoine, histoire, pratiques et perspectives*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 1997.

PARMEGIANI Claude-Anne (dir.), *Lectures, livres et bibliothèques pour enfants*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 1993.

2 - Articles

AMBROISE-RENDU Anne-Claude, OLIVESI Stéphane, « Du patrimoine à la patrimonialisation, perspectives critiques », *Diogène*, n° 258, 2017, p. 265-279.

BALLEY Noëlle, « Patrimoine(s) : de quoi parle-t-on ? », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2016, n° 7, p. 24-31.

BOULAIRE Cécile, « Patrimonialiser le livre pour enfants », HENRYOT Fabienne (dir.), *La fabrique du patrimoine écrit*, Villeurbanne, Presses de l'ENSSIB, 2020, p. 104-114.

BOULAND Mina, « Bibliothèques, enfance et jeunesse », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2016, n° 9, p. 154-155.

CONNAN-PINTADO Christiane, « Littérature pour la jeunesse et patrimoine de l'éducation », CONDETTE Jean-François (dir.), FIGEAC-MONTHUS Marguerite (dir.), *Sur les traces du passé de l'éducation...*, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 2014, p. 199-208.

DIAMENT Nic, « De la littérature de jeunesse considérée comme objet patrimonial », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2004, n° 5, p. 65-73.

EZRATTY Viviane, « Les bibliothèques françaises pour la jeunesse : quelques questions toujours d'actualité », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1999, n° 3, p. 8-12.

GUIJARRO ARRIBAS Delia, « Trois institutions pionnières de la promotion du livre jeunesse français : la Joie par les livres, la section française de l'IBBY et le CRILJ, 1960-1980 », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2020.

JACOBI Daniel, « La patrimonialisation improbable de la littérature jeunesse », *De la fabrique du patrimoine littéraire à la fabrique littéraire des patrimoines*, 23 février 2022.

LE GUEN Laurence, « La Fabrique du Père Castor (1931-1967). Paul Faucher, éditeur d'avant-garde », *L'Explorateur, Carnet de visites*, 2012.

LOUICHON Brigitte, « Le patrimoine littéraire : un enjeu de formation », *Tréma*, n° 43, 2015, p. 22-31.

MADINA Regnault, GIVRE Olivier, « Du patrimoine comme objet à la patrimonialisation comme processus », *Patrimonialisations croisées*, Presses universitaires de Lyon, 2015.

PÉCLARD Christine, « Le livre de jeunesse, un patrimoine pour l'avenir », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1995, n° 2, p. 70-71.

POULAIN Caroline, « Faire vivre les bibliothèques patrimoniales, une question d'équilibre entre la pression du passé et les enjeux d'aujourd'hui », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2023.

RÉANT Olivier, « Être bibliothécaire jeunesse aujourd'hui », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2017, n° 12, p. 126-127.

RIVES Caroline, « Les livres pour enfants dans les bibliothèques : comment les choisir et où les mettre ? », *Bulletin des bibliothèques de France*, 1995, n° 3, p. 48-57.

WATY Bérénice, « *Publics et acteurs du livre de jeunesse : regards croisés* », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2016, n° 9, p. 172-173.

3 - Mémoires

WAGNON Lucie, *La Patrimonialisation de la collection du Père Castor en France, Mémoire d'étude de M2*, sous la direction de HENRYOT Fabienne, Enssib, Lyon, 2020.

4 - Colloques, journées d'études et séminaires

Association des Bibliothécaires de France, compte rendu de la journée d'étude *Politiques documentaires jeunesse : quelles réalités aujourd'hui ?*, 7 février 2011, p. 1.

BALLEY Noëlle, « Qu'est ce que le patrimoine pour la jeunesse ? », journée d'étude *Livres de jeunesse d'hier, publics d'aujourd'hui ; quelles rencontres ?*, CNLJ, ENSSIB, Fill, 04 octobre 2016.

EZRATTY Viviane (dir.), LÉVÈQUE Françoise (dir.), *Le livre pour la jeunesse, un patrimoine pour l'avenir*, Actes des rencontres interprofessionnelles organisées par la Bibliothèque de l'Heure Joyeuse en 1994, Paris, 1997.

NEVEU Valérie, « Acquérir, conserver, valoriser... Pour qui travaillent les bibliothèques patrimoniales ? », *Intervention de BALLEY Noëlle au séminaire Alma*, 13 février 2015, carnet Hypothèse ALMA, 2015.

7 - Textes de loi

Code du patrimoine, Article R311-1, version effective depuis le 6 mars 2020. Consultable sur le site : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000041687790.

Loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021, relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, art. L. 310-1 A, 4°.

Ministère de la Culture, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, *Charte de la conservation dans les bibliothèques*, 2011, Article 5.

2 . Conservation du patrimoine jeunesse

1 - Monographies

CAROLI Dorena (dir.), PICHON-BONIN Cécile (dir.), « Autour du Père Castor », *Strenae*, n° 24, 2024.

DELABOUGLISE Laurent (dir.), DUDZINSKI Henri (dir.), FÜEG Jean-François (dir.), *Plans de conservation partagée des collections pour la jeunesse en France*, s.l., Centre régional des lettres et du livre Nord - Pas de Calais, Fédération interrégionale du livre et de la lecture, Fédération Wallonie-Bruxelles, 2014.

DELABOUGLISE Laurent (dir.), DUDZINSKI Henri (dir.), FÜEG Jean-François (dir.), *Plans de conservation partagée des périodiques en France et en Fédération Wallonie-Bruxelles*, s.l., Centre régional des lettres et du livre Nord - Pas de Calais, Fédération interrégionale du livre et de la lecture, Fédération Wallonie-Bruxelles, 2014.

LITAUDON Marie-Pierre (dir.), « La collection, fabrique éditoriale des œuvres pour la jeunesse : l'apport des archives », *Strenae*, n°11, 2016.

Médiathèque de Tours, Livret de présentation « Centre Patrice Wolf Ressources en Littérature pour la jeunesse », Tours, s.d.

2 - Articles

DELESPIERRE Louis, « Livres au trésor : intégrer un fonds de littérature jeunesse en bibliothèque universitaire », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2022.

DESPLÉBAINS Christine, « La conservation partagée des fonds Jeunesse : coopération à l'œuvre en Midi-Pyrénées », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2008, n° 6, p. 48-53.

EZRATTY Viviane, GIBELLO-BERNETTE Corinne, « La littérature pour la jeunesse, désherbage en bibliothèque », GAUDET Françoise (dir.), LIEBER Claudine (dir.), *Désherber en bibliothèque, manuel pratique de révision des collections*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 2013, p. 127 à 146.

TRUNEL Lucile, « "L'Île aux livres" à Marseille, de l'Alcazar à la coopération régionale », *La Revue des livres pour enfants*, n° 218, 2004, p. 140-141.

SCHWEITZER Jérôme, *Les collections patrimoniales de littérature jeunesse à la Bnu*, 7 novembre 2024. Voir sur le carnet Hypothèse de la Bnu : <https://bnu.hypotheses.org/22283> (consulté le 20 novembre 2024).

3 - Mémoires

DOLLÉ Catherine, *La politique d'acquisition du fonds historique de l'Heure Joyeuse (1987-1994)*, Mémoire d'études du diplôme de conservateur des bibliothèques, sous la direction de MOURENCHE Marielle, Enssib, Lyon, 1995.

PATRIS Christophe, *Littérature de jeunesse en bibliothèques universitaires et de recherche : usages et enjeux*, Mémoire d'étude, sous la direction de LÉVÊQUE Mathilde, Enssib, Lyon, 2025. [Non publié]

4 - Sitographie

Agence Livre et Lecture Bourgogne-Franche-Comté, Plan régional de conservation partagée : <https://www.livre-bourgognefranche-comte.fr/plans-de-conservation-partagee> (consulté le 15 avril 2025).

Agence régionale du livre PACA, Plan régional de conservation partagée : <https://www.livre-provencealpes-cotedazur.fr/nos-actions/conservation-partagee-des-fonds-jeunesse-21> (consulté le 15 avril 2025).

CNLJ, La conservation partagée jeunesse : <https://cnlj.bnf.fr/fr/page-editorial/la-conservation-partagee> (consulté le 06 mars 2025).

Fill, Conservation partagée jeunesse : <https://fill-livrelecture.org/ressources/boites-a-outils/plans-de-conservation-partagee-jeunesse-boite-a-outils/> (consulté le 09 avril 2025).

Interbibly, Plan régional de conservation partagée Grand Est : <https://www.interbibly.fr/page/contenu/patrimoine-ecrit/conservation-partagee> (consulté le 15 avril 2025).

Normandie Livre & Lecture, Plan régional de conservation partagée : <https://www.normandie-livre.fr/plan-regional-de-conservation-partagee-des-fonds-jeunesse/> (consulté le 15 avril 2025).

Maison des Sciences de l'Homme de Clermont-Ferrand, « Les fonds éditoriaux jeunesse », carnet Hypothèse *Convergences* : <https://bmsmh.hypotheses.org/les-fonds-editoriaux-jeunesse> (consulté le 23 mai 2025).

Médiathèque de Brest : https://bibliotheque.brest-metropole.fr/iguana/www.main.cls?surl=brest_patrimoine_jeunesse (consulté le 31 janvier 2025).

Médiathèque Pas-de-Calais, « Histoire du fonds Robinson » : <https://mediatheque.pasdecalais.fr/robinson/conservation.aspx> (consulté le 25 avril 2025).

Notice CollEx Persée du fonds Robinson d'Arras : <https://www.collexpersee.eu/acteur/bibliotheque-robinson/> (consultée le 27 février 2025).

Notice du fonds patrimonial jeu de société de la Sorbonne : <https://www.univ-spn.fr/fonds-patrimonial-du-jeu-de-societe/> (consultée le 10 mars 2025).

5 - Colloques, journées d'études et séminaires

BOYER Loïc, « Sans fin la fête, une vision globale de l'exposition », *Exposer la littérature jeunesse. Formes, enjeux et pratiques*, 16 février 2023.

DEROIN Marc, DOUZOU Olivier, GRATADOUR Anne, TURIN Carine, VALOTTEAU Hélène, « La littérature jeunesse scénographiée », *Exposer la littérature jeunesse 2. Mise en espace et médiations pour tout-petits*, 25 avril 2024.

EZRATTY Viviane (dir.), LÉVÈQUE Françoise (dir.), *Le livre pour la jeunesse, patrimoine et conservation répartie*, Actes de la journée d'étude organisée par la Bibliothèque de l'Heure Joyeuse et la Joie par les Livres le 5 octobre 2000, Paris, 2001.

GIORDANO Aurélie, « Plan de conservation en région, l'exemple de Provence-Alpes-Côtes d'Azur », *Patrimoine y-es-tu ? Entends-tu ? Que fais-tu ?*, journée d'étude organisée par Occitanie livres et lecture au centre José Cabanis de Toulouse, le 6 octobre 2022.

HENRY Delphine, ZUNINO Alice, « Rendre visible le patrimoine jeunesse : panorama des plans de conservation et rôle des structures régionales du livre à travers l'exemple de la Bourgogne et de la Haute-Normandie », journée d'étude *Livres de jeunesse d'hier, publics d'aujourd'hui ; quelles rencontres ?*, CNLJ, ENSSIB, Fill, 04 octobre 2016.

LE GUEN Laurence, « Choses lues, choses vues. Quand les maisons d'édition jeunesse s'exposent », *Exposer la littérature jeunesse. Formes, enjeux et pratiques*, 16 février 2023.

LE GUEN Laurence, MAFFÉO Claire, PEINE Nathalie, VALOTTEAU Hélène, « Médiation pour les tous petits », *Exposer la littérature jeunesse 2. Mise en espace et médiations pour tout-petits*, 25 avril 2024.

Le livre pour la jeunesse, répartir la conservation des fonds jeunesse : enjeux et perspectives, Actes du colloque national du 7 octobre 2004, Bibliothèque nationale de France, 2005.

MARTINAT-DUPRÉ Emmanuelle, « Exposer la littérature jeunesse, l'exemple du musée de l'illustration jeunesse à Moulins-sur-Allier », *Exposer la littérature jeunesse. Formes, enjeux et pratiques*, 16 février 2023.

MEYER Virginie, « Contexte et enjeux de la conservation des collections jeunesse », *Patrimoine y-es-tu ? Entends-tu ? Que fais-tu ?*, journée d'étude organisée par Occitanie livres et lecture au centre José Cabanis de Toulouse, le 6 octobre 2022.

MODÉLY Murièle, « Du réel au virtuel "Clic clac, la photographie dans la littérature jeunesse" à la bibliothèque de Toulouse », *Exposer la littérature jeunesse. Formes, enjeux et pratiques*, 16 février 2023.

MONIER VANRYB Anne, « De Tomi Ungerer au Petit Prince, la littérature jeunesse au Musée des Arts Décoratifs », *Exposer la littérature jeunesse. Formes, enjeux et pratiques*, 16 février 2023.

OLIVIER Cheyenne, « On a lu (et exposé) des albums coréens ! Retours sur la conception d'une exposition à la bibliothèque municipale de Tours », *Exposer la littérature jeunesse 2. Mise en espace et médiations pour tout-petits*, 25 avril 2024.

3 . Valorisation du patrimoine jeunesse

1 - Monographies

ALAMICHEL Dominique, *La bibliothèque jeunesse : une intervenante culturelle, 60 animations pour les enfants de 18 mois à 11 ans*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 2011.

BESSIÈRE Jérôme, PAYEN Emmanuèle, « Exposer la littérature, enjeu d'évolution des bibliothèques », BESSIÈRE Jérôme (dir.), PAYEN Emmanuèle (dir.), *Exposer la littérature*, Paris, Édition du Cercle de la Librairie, 2015, p. 25-39.

HACQUET Claire, « Gérer et valoriser des collections patrimoniales », HENARD Charlotte (dir.), *Le métier de bibliothécaire*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 2019, p. 419-435.

HERVOUËT Claudine, « L'action culturelle en direction des enfants », HUCHET Bernard (dir.), PAYEN Emmanuèle (dir.), *L'action culturelle en bibliothèque*, Éditions du Cercle de la Librairie, 2008, p. 139-144.

RÉMY Patricia, « Exposer pour les enfants. Une expérience collective. Un projet d'éducation artistique et culturelle », PAYEN Emmanuèle (dir.), *Exposer en bibliothèque, enjeux, méthodes, diffusion*, Lyon, Presses de l'ENSSIB, 2022, p. 74-87.

SCHREIBER Florence, « Exposer le patrimoine », HUCHET Bernard (dir.), PAYEN Emmanuèle (dir.), *L'action culturelle en bibliothèque*, Éditions du Cercle de la Librairie, 2008, p. 87-97.

TOULET Emmanuelle, « Exposer son patrimoine », PAYEN Emmanuèle (dir.), *Exposer en bibliothèque, enjeux, méthodes, diffusion*, Lyon, Presses de l'ENSSIB, 2022, p. 65-73.

2 - Articles

BARTOLI Pierre-Marie, « Fonds patrimoniaux et jeunes publics : un enjeu de médiation », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2023.

BOULAIRE Cécile, « Numérisation des Infantina: usages et attentes des chercheurs », *Le magasin des enfants*, 7 novembre 2013. Disponible sur le site du Magasin des enfants : <https://magasindesenfants.hypotheses.org/4248> (consulté le 14 mai 2025).

BOULAIRE Cécile, « L'aventure coréenne prend (un peu) fin », *Album '50'*, décembre 2023. Voir sur le carnet Hypothèse *Album '50'* : <https://album50.hypotheses.org/6625> (consulté le 16 avril 2025).

BOURRILLY Pauline, « Que fait-on pour les enfants à la BnF aujourd'hui ? Une offre numérique en développement », 5 septembre 2017. Voir sur le Carnet Hypothèse *Monde du Livre* : <https://mondedulivre.hypotheses.org/6989> (consulté le 14 mai 2025).

CHAIMBAULT-PETITJEAN Thomas, « Le numérique au service de la médiation documentaire », *Takam Tikou, La revue des livres pour enfants*, 17 mars 2015.

Dossier de presse de l'exposition « À quoi bon lire ? », Paris, médiathèque Françoise Sagan, 2024, p. 6.

PARMEGIANI Claude-Anne, « Livre mon ami, Lectures enfantines 1914-1954 », *La Revue des livres pour enfants*, n° 143-144, 1992, p. 82-87.

POISSENOT Claude, « Pour une nouvelle bibliothèque numérique des enfants ! », *La revue des livres pour enfants*, n° 323, 2022, p. 147.

3 - Mémoires

BARTOLI Pierre-Marie, *La mise en valeur et la médiation des fonds patrimoniaux auprès du jeune public*, Mémoire d'étude, sous la direction de WALSBY Malcolm, Enssib, Lyon, 2022.

COURBIN Elsa, *Exposer le patrimoine jeunesse*, Mémoire d'étude, sous la direction de PIFFAULT Olivier, Enssib, Lyon, 2011.

ROUX Gilyane, *Le secteur jeunesse en bibliothèque de lecture publique à l'épreuve du numérique*, Mémoire de M1 SIB, sous la direction d'ALIBERT Florence, Université d'Angers, 2024. [Non publié]

4 - Sitographie

Artothèque virtuelle Robinson : <https://mediatheque.pasdecals.fr/robinson/visite-en-ligne-de-lartothèque-robinson.aspx> (consulté le 25 avril 2025).

BOUQUIN Corinne, « La littérature pour la jeunesse dans Gallica », 4 novembre 2013 : <https://gallica.bnf.fr/accueil/fr/html/la-litterature-pour-la-jeunesse-dans-gallica> (consulté le 20 novembre 2024).

CNBDI, Collections numérisées : <https://www.citebd.org/collections-numerisees> (consulté le 14 mai 2025).

CNLJ, Formations et manifestations : <https://cnlj.bnf.fr/fr/page-editorial/formations-manifestations> (consulté le 10 avril 2025).

CNLJ, Numérisation concertée : <https://cnlj.bnf.fr/fr/page-editorial/la-num-ri-sation-concert-e> (consulté le 06 mars 2025).

Exposition virtuelle « À quoi bon lire » : <https://storymaps.arcgis.com/stories/f286e5a6944e4d87a302b4b965248556> (consulté le 25 avril 2025).

Exposition virtuelle « Clic-Clac, la photographie dans la littérature jeunesse » : <https://expo.rosalis.bibliotheque.toulouse.fr/clic-clac/> (consulté le 30 avril 2025).

Gallica, Section « Littérature pour la jeunesse » : <https://gallica.bnf.fr/selections/fr/html/litteratures/litterature-pour-la-jeunesse> (consulté le 24 avril 2025).

IdNum, « Conduire un projet d'exposition en bibliothèque patrimoniale » : <https://www.idnum.fr/methodoc/conduire-un-projet-dexposition-en-bibliotheque-patrimoniale/> (consulté le 17 mai 2025).

MeMo, Collection des Trois Ourses : <https://www.editions-memo.fr/collection/la-collection-des-trois-ourses/> (consulté le 23 avril 2025).

Rosalis, Section « Livres pour la jeunesse » : <https://rosalis.bibliotheque.toulouse.fr/rosalis/fr/content/sous-collections-livres-pour-la-jeunesse> (consulté le 30 avril 2025).

Salon du livre rare, édition 2016 : <https://salondulivrerare.paris/2016> (consulté le 17 avril 2025).

VALOTTEAU Hélène, « L'envers du décor d'un train de numérisation », Médiathèque du Carré Saint-Lazare, 17 octobre 2013 : <https://mediathequeducarresaintlazare.wordpress.com/2013/10/17/train-de-numerisation/> (consulté le 14 mai 2025).

5 - Colloques, journées d'études et séminaires

BOYER Loïc, « Collection et collectionneurs », *Patrimoine y-es-tu ? Entends-tu ? Que fais-tu ?*, journée d'étude organisée par Occitanie livres et lecture au centre José Cabanis de Toulouse, le 6 octobre 2022.

BOYER Loïc, « Sans fin la fête, une vision globale de l'exposition », *Exposer la littérature jeunesse. Formes, enjeux et pratiques*, 16 février 2023.

DELESPIERRE Louis, « Faire dialoguer les collections jeunesse et les chercheurs, l'exemple de la BU Edgar-Morin à Villetaneuse », *Patrimoine y-es-tu ? Entends-tu ?*

Que fais-tu ?, journée d'étude organisée par Occitanie livres et lecture au centre José Cabanis de Toulouse, le 6 octobre 2022.

DEROIN Marc, DOUZOU Olivier, GRATADOUR Anne, TURIN Carine, VALOTTEAU Hélène, « La littérature jeunesse scénographiée », *Exposer la littérature jeunesse 2. Mise en espace et médiations pour tout-petits*, 25 avril 2024.

EZRATTY Viviane (dir.), VIDAL-NAQUET Jacques (dir.), *La conservation partagée des fonds pour la jeunesse à l'heure de la valorisation des collections*, Actes de la journée d'étude organisée par la Bibliothèque de l'Heure Joyeuse et la Joie par les Livres le 8 octobre 2009, Paris, 2010.

GOBBÉ-MÉVELLEC Euriell, « La littérature jeunesse comme objet d'étude », *Patrimoine y-es-tu ? Entends-tu ? Que fais-tu ?*, journée d'étude organisée par Occitanie livres et lecture au centre José Cabanis de Toulouse, le 6 octobre 2022.

LE GUEN Laurence, « Choses lues, choses vues. Quand les maisons d'édition jeunesse s'exposent », *Exposer la littérature jeunesse. Formes, enjeux et pratiques*, 16 février 2023.

LE GUEN Laurence, MAFFÉO Claire, PEINE Nathalie, VALOTTEAU Hélène, « Médiation pour les tous petits », *Exposer la littérature jeunesse 2. Mise en espace et médiations pour tout-petits*, 25 avril 2024.

MARTINAT-DUPRÉ Emmanuelle, « Exposer la littérature jeunesse, l'exemple du musée de l'illustration jeunesse à Moulins-sur-Allier », *Exposer la littérature jeunesse. Formes, enjeux et pratiques*, 16 février 2023.

MODÉLY Murièle, « Perspectives de valorisation, exemple de la bibliothèque de Toulouse », *Patrimoine y-es-tu ? Entends-tu ? Que fais-tu ?*, journée d'étude organisée par Occitanie livres et lecture au centre José Cabanis de Toulouse, le 6 octobre 2022.

MODÉLY Murièle, « Du réel au virtuel "Clic clac, la photographie dans la littérature jeunesse" à la bibliothèque de Toulouse », *Exposer la littérature jeunesse. Formes, enjeux et pratiques*, 16 février 2023.

MONIER VANRYB Anne, « De Tomi Ungerer au Petit Prince, la littérature jeunesse au Musée des Arts Décoratifs », *Exposer la littérature jeunesse. Formes, enjeux et pratiques*, 16 février 2023.

OLIVIER Cheyenne, « On a lu (et exposé) des albums coréens ! Retours sur la conception d'une exposition à la bibliothèque municipale de Tours », *Exposer la littérature jeunesse 2. Mise en espace et médiations pour tout-petits*, 25 avril 2024.

TORRES Louisa, « Programme national de numérisation en littérature jeunesse », *Patrimoine y-es-tu ? Entends-tu ? Que fais-tu ?*, journée d'étude organisée par Occitanie livres et lecture au centre José Cabanis de Toulouse, le 6 octobre 2022.

VALOTTEAU Hélène, « Perspectives de la valorisation, exemple de la bibliothèque Françoise Sagan », *Patrimoine y-es-tu ? Entends-tu ? Que fais-tu ?*, journée d'étude organisée par Occitanie livres et lecture au centre José Cabanis de Toulouse, le 6 octobre 2022.

ÉTUDE DE CAS

La présente étude de cas s'est construite autour de questionnements sur l'état et les enjeux de la patrimonialisation de la littérature jeunesse en bibliothèque en France aujourd'hui. Elle a été réalisée grâce à une série d'entretiens effectués auprès de professionnels des bibliothèques.

1 . Méthodologie

En dehors d'une poignée de journées d'études récentes, les sources relatives au sujet du patrimoine jeunesse en bibliothèque datent d'avant 2020, et se montrent parcellaires. Il convient donc de faire un état des lieux actuel de ce patrimoine pour déterminer quelles ont pu être ses évolutions ces dernières années, et la manière dont il est concrètement appréhendé par les personnes responsables des fonds de conservation jeunesse.

Au total, 13 entretiens ont été réalisés, à la fois auprès de bibliothèques de lecture publique, et de bibliothèques universitaires et d'études. Les objectifs de ces entretiens seront donc expliqués dans un premier temps, puis les cas des structures de lecture publique, et des bibliothèques universitaires et d'étude seront analysés de part et d'autre, et mis en comparaison.

1 - Objectifs de l'enquête

L'enquête vise la compréhension du paysage patrimonial jeunesse actuel pris dans une vision plutôt large. Les personnes contactées pour les entretiens travaillent dans des établissements particulièrement variés, tant géographiquement que typologiquement, dans les contenus patrimoniaux qu'ils conservent, dans leurs missions, et les moyens qu'ils ont à disposition.

Une ligne a cependant été tracée arbitrairement entre les bibliothèques destinées à la lecture publique, et celles ayant en premier lieu un public de chercheurs, d'étudiants et

des professionnels du livre, de la lecture et de l'enfance. Cette mise en perspective permettra de comparer ces deux types de structures choisis.

Il s'agit plus ici d'une approche du patrimoine jeunesse en bibliothèque dans ses généralités qu'une tentative d'exhaustivité, puisqu'une étude plus poussée aurait pu permettre d'inclure des structures et des personnalités plus variées (bibliothèques de musées, structures régionales de la lecture, scénographes, voire inclure plusieurs bibliothèques d'un même PCP...).

2 - Trame des entretiens

Un questionnaire a été dressé pour déterminer les éléments à retenir lors des entretiens. Dans la plupart des cas, ces questions ont été partagées avec les personnes entretenues à leur demande.

Les entretiens ne suivaient cependant pas l'organisation proposée par le questionnaire, du fait de leur mode semi-directif s'étant quasiment toujours ouvert dès le début de l'entretien. Bien sûr, les questions ont été adaptées à chaque type de structures, et n'ont donc pas été identiques à chaque entretien, bien que leur trame générale soit restée similaire.

Premièrement, cette trame de questions proposait une présentation du fonds jeunesse de l'établissement, son historique, les raisons de sa création et sa composition.

Deuxièmement, il s'agissait de comprendre la gestion du fonds et des entrées de documents, les axes d'acquisitions favorisés par la bibliothèque – notamment pour savoir s'il existait des fonds jeunesse consacrés à la production locale ou en langue régionale –, l'existence d'un éventuel budget alloué au patrimoine jeunesse, l'organisation et le classement des collections, et la présence potentielle de non-livres.

Troisièmement, c'est le sujet de la conservation qui était interrogé, afin de connaître l'état matériel des livres et leur possible restauration, ainsi que les éventuelles modalités de conservation partagée.

Quatrièmement, les questions portaient sur la valorisation des fonds, sur les actions de médiations ayant pu être menées, sur les publics visés, la manière de valoriser les

documents auprès des enfants, la potentielle valorisation numérique des fonds, et la conscience de la constitution d'un patrimoine pour l'avenir.

3 - Choix et réalisation des entretiens

Les personnes interrogées étaient majoritairement les responsables des fonds de conservation jeunesse de leur établissement. Les structures ont été choisies par la variété que représentait l'ensemble. La plupart d'entre elles ont pu être identifiées par leur mention dans la littérature scientifique ou leur participation à des journées d'étude, et une poignée grâce à des connaissances personnelles.

Les entretiens ont été réalisés selon un mode semi-directif, pour laisser les personnes entretenues parler de manière continue, tout en s'appuyant sur un ensemble de questions pour s'orienter. Ces entretiens se sont déroulés par téléphone – pour une durée moyenne de 40 minutes –, à l'exception de celui qui fut réalisé au Centre Patrice Wolf de Tours, en présentiel. Les personnes entretenues sont les suivantes :

- Mardi 28 janvier 2025, à 10h00.
Marie Jezequel, adjointe du patrimoine à la médiathèque des Capucins à Brest.
- Jeudi 27 février 2025, à 14h00.
Anne Deranty, bibliothécaire en charge de la bibliothèque Robinson à Arras.
- Lundi 10 mars 2025, à 11h00.
Louis Delespierre, conservateur responsable du fonds jeunesse Livres au Trésor et du Fonds patrimonial du jeu de société à la bibliothèque Edgar Morin à Villetaneuse.
- Mardi 11 mars 2025, à 10h00.
Virginie Meyer, chargée de formation à la Bibliothèque nationale de France, département Littérature et art – Centre National de la Littérature pour la Jeunesse.

- Vendredi 14 mars 2025, à 14h00.
Hélène Veilhan, responsable des fonds de conservation jeunesse à la bibliothèque de la Maison des Sciences de l'Homme, à Clermont-Ferrand.
- Vendredi 21 mars 2025, à 14h00.
Murièle Modély, responsable des collections patrimoniales jeunesse à la Bibliothèque d'Étude et du Patrimoine, à Toulouse.
- Samedi 29 mars 2025, à 11h00.
Claire Virely, responsable du fonds de conservation jeunesse de la bibliothèque municipale de Dijon.
- Mercredi 2 avril 2025, à 15h15.
Sylviane Ody-Durand, responsable des collections patrimoniales jeunesse de la bibliothèque Benjamin Rabier, à La-Roche-sur-Yon.
- Jeudi 3 avril 2025, à 10h00.
Christel Valières, assistante du patrimoine en charge du fonds local et des périodiques à la bibliothèque patrimoniale de Rouen.
- Lundi 7 avril 2025, à 10h00.
Viviane Ezratty, ancienne directrice de la bibliothèque l'Heure Joyeuse, puis de la médiathèque Françoise Sagan et son fonds patrimonial de l'Heure Joyeuse.
- Vendredi 18 avril 2025, à 10h00.
Amélie Fabien, responsable chargée des collections patrimoniales jeunesse au centre Bermond-Boquié, à Nantes.
- Mardi 20 mai 2025, à 10h00.
Élisabeth Mie, responsable du fonds de conservation jeunesse, et Anne-Françoise Bachelier, responsable du pôle jeunesse de la bibliothèque centrale de Tours.

- Mardi 27 mai 2025, à 11h00.

Isabelle Breton, responsable des collections jeunesse à la bibliothèque Guillaume Apollinaire de Pontoise.

2 . Les bibliothèques de lecture publique

Les fonds étudiés dans cette partie sont conservés dans des bibliothèques tournées vers la lecture publique en premier lieu. Ce sont, ainsi, les fonds de la médiathèque des Capucins à Brest, de la bibliothèque municipale de Dijon, de la bibliothèque Benjamin Rabier à La-Roche-sur-Yon, de la médiathèque Françoise Sagan à Paris, des centres Bermond-Boquié à Nantes et Patrice Wolf à Tours, ainsi que de celui de la bibliothèque Guillaume Apollinaire de Pontoise, qui ont été retenus.

1 - Présentation des fonds

Le fonds de conservation jeunesse de la médiathèque des Capucins à Brest provient essentiellement de la récupération systématique de chaque titre circulant sur le réseau de lecture publique, depuis les années 1960. Aujourd'hui constitué de plus de 40 000 ouvrages, plus de 27 000 d'entre eux sont placés dans un espace dédié, dans la section jeunesse de la médiathèque. Le reste, en cours de traitement, se trouve dans les réserves. La médiathèque compte d'autres collections patrimoniales en son sein, principalement axés sur la Bretagne et la mer.

Les fonds jeunesse de la bibliothèque municipale de Dijon sont d'une part un fonds dit « de référence », composé de littérature jeunesse publiée de 1960 à nos jours ainsi que de littérature scientifique sur l'enfance, et d'autre part le fonds associé au plan de conservation partagée de la région Bourgogne-Franche-Comté. Des ouvrages pour enfants antérieurs à 1960 peuvent être présents dans le fonds patrimonial, mais ceux-ci ne sont pas regroupés en un ensemble cohérent. Claire Virely, qui s'occupe de ce fonds, travaille en parallèle dans la section jeunesse d'une bibliothèque du réseau dijonnais.

Le fonds Benjamin Rabier, situé dans la bibliothèque du même nom à La-Roche-sur-Yon, est constitué de plus de 200 documents de l’auteur et illustrateur, originaire de la ville. Il s’agit donc d’un fonds unique dédié à Benjamin Rabier, ayant une certaine visibilité, notamment due à la numérisation partielle du fonds présente sur Gallica. Il n’est, par ailleurs, pas le seul fonds patrimonial de la bibliothèque. Sylviane Ody-Durand, en charge de ce fonds patrimonial, est seule à s’en occuper depuis 2019.

Le fonds patrimonial Heure Joyeuse de la médiathèque Françoise Sagan se place dans la continuité du fonds dit « ancien » de l’Heure Joyeuse de Paris. Depuis ses origines, celle-ci conservait des ouvrages anciens ou épuisés dans une réserve, reconnue comme fonds de conservation lors du déménagement de la bibliothèque dans la rue des Prêtres-Saint-Séverin en 1974. Une bibliothécaire est alors chargée d’enrichir ce fonds de conservation, grâce à un budget qui lui est alloué. À cause des crues de la Seine de 2004, il est déplacé dans de nouveaux locaux. À cette occasion, Viviane Ezratty et ses collègues réfléchissent pour savoir s’il serait plus approprié de le placer en un lieu qui servirait de centre de recherche, ou s’il serait préférable de conserver sa logique initiale, fortement rattachée à la mission de lecture publique de l’Heure Joyeuse. C’est la seconde proposition qui est adoptée, et en 2014 le fonds patrimonial se voit doté d’un espace spécifique à la médiathèque Françoise Sagan. Il compte aujourd’hui plus de 100 000 livres datant du XVI^e siècle à nos jours, ainsi que des archives, des dessins originaux, ou des affiches.

Le Centre Bermond-Boquié, basé dans la bibliothèque Jacques Demy à Nantes, a vu le jour en 1999 et provient du don de livres et d’enregistrements sonores fait à la ville par les critiques de littérature jeunesse à la radio, Monique Bermond et Roger Boquié. Aujourd’hui, le fonds contient plus de 75 000 ouvrages et continue de s’enrichir annuellement. Deux personnes en sont responsables, et le fonds est situé dans la salle du patrimoine, où d’autres fonds patrimoniaux sont également présents.

Le fonds de conservation jeunesse du Centre Patrice Wolf à Tours a été constitué grâce à la sauvegarde des ouvrages désherbés sur le réseau des bibliothèques de la ville, et s’est enrichi de dons conséquents par la suite, parmi lesquels celui du chroniqueur radio Patrice Wolf. C’est en 2017 que le Centre est fondé et prend son nom. Il ne s’agit pas d’un

lieu unique de conservation, mais d'un regroupement de collections jeunesse disséminées dans les réserves de la bibliothèque. Une personne, Élisabeth Mie, est en charge de ce fonds de conservation, tout en assurant des missions communes avec le pôle de lecture publique jeunesse. La bibliothèque de Tours compte également des fonds patrimoniaux, distincts du fonds de conservation jeunesse, tant du fait de leur statut, que de l'attention qui y est portée ou des moyens qui y sont alloués.

Le fonds patrimonial jeunesse de la bibliothèque Guillaume Apollinaire de Pontoise semble avoir vu le jour dans les années 1990. Le fonds est géré jusqu'en 2017, mais le départ de la personne responsable entraîne la mise en veille de son fonctionnement. Ainsi, peu d'informations ont pu être récoltées à son sujet.

2 - Acquisitions, gestion et conservation

Tous les fonds de conservations jeunesse n'ont pas une pratique d'acquisition active ou régulière. En effet, certaines collections ayant un axe de conservation très précis, comme celle de Benjamin Rabier à La-Roche-sur-Yon, ne se prêtent pas à des acquisitions constantes. D'autres encore ont été mises en sommeil, ce qui est le cas du fonds de Pontoise. Un accroissement régulier suppose donc de suivre dans une certaine mesure la production éditoriale, auquel cas le désherbage représente la méthode privilégiée d'acquisition.

Les bibliothèques qui fonctionnent en réseau récupèrent des documents provenant de l'ensemble des structures de ce réseau, ce qui a pu contribuer à la formation de certains fonds de conservation jeunesse avant les années 1990 – et donc avant que le concept de patrimoine jeunesse ne prenne véritablement de l'importance. Le choix des documents à garder varie d'un établissement à l'autre, selon les axes de conservation déterminés. À Brest, pour restreindre les entrées, les documents illustrés sont prioritaires. À Dijon et à Tours, le critère concerne la date du document, qui doit être postérieur à 1960 dans le premier cas¹⁹⁷ – à l'exception des documents qui servent à compléter des collections déjà acquises, tous ceux datant d'avant 1960 étant placés dans le fonds patrimonial général –, et antérieur à

¹⁹⁷. Voir Annexe 3, entretien avec VIRELY Claire, p. 131.

2000 pour le second¹⁹⁸. Cette limitation répond à la contrainte imposée par le manque d'espace pour conserver davantage, et à ce titre, le Centre Bermond-Boquié réfléchit lui aussi à cibler les acquisitions sur certains critères.

À l'inverse, les fonds de l'Heure Joyeuse et du Centre Bermond-Boquié sont plus généralistes, avec une vocation de représentativité la plus large possible de l'édition jeunesse française sur l'ensemble de son histoire. Leurs réserves comptent bien plus d'ouvrages – plus de 100 000 pour l'Heure Joyeuse, et 75 000 pour le Centre Bermond-Boquié –, ce qui peut s'expliquer par l'ancienneté et la notoriété de la bibliothèque dans le premier cas, et par le rôle de prescripteur joué par celle du second cas. L'Heure Joyeuse de Paris est certainement le meilleur exemple d'une pratique de conservation antérieure aux années 1990, puisqu'elle est la première à prendre cette initiative. Elle incite d'ailleurs d'autres bibliothèques de lecture publique à faire de même, et conserve elle-même nombre de titres ayant été absents du catalogue de la BnF.

En plus du désherbage, les fonds de conservation jeunesse se constituent de dons qui peuvent être particulièrement importants. Le Centre Bermond-Boquié est ainsi né d'un don conséquent fait à la ville de Nantes, de même que le Centre Patrice Wolf a bénéficié de dons remarquables, parmi lesquels celui de l'animateur radio Patrice Wolf¹⁹⁹, qui compte plus de 15 000 ouvrages, mais aussi des archives de l'émission « L'as-tu lu mon p'tit loup ? ». Cependant, si de tels dons ont contribué à établir certains fonds, il est plus difficilement envisageable d'en accepter de nouveaux, par manque d'espace et de personnel pour les traiter, ce qui est au moins le cas de la bibliothèque de Dijon, et de celle de Tours, à qui des éditeurs ont pourtant proposé de donner leurs collections.

La possibilité de disposer d'un budget dépend également des bibliothèques. Brest n'en possède pas pour son fonds jeunesse, mais celui du fonds adulte permet occasionnellement d'acquérir des ouvrages pour enfants, comme l'*Alphabet du Moussaillon* de 1944, pouvant également correspondre à l'axe thématique de la mer du fonds adulte. À Dijon, le fonds de référence jeunesse et le fonds patrimonial général partagent un budget commun, même s'il est davantage utilisé pour le second. Tours et Nantes, de leur côté, ont un budget entièrement consacré aux acquisitions des documents jeunesse, notamment pour

¹⁹⁸. Annexe 5, Entretien avec MIE Élisabeth et BACHELIER Anne-Françoise, p. 151.

¹⁹⁹. *Ibid.*, p. 149-150.

les livres d'artistes dans le premier cas²⁰⁰. Le Centre Bermond-Boquié, quant à lui, possède un premier budget d'acquisition pour les livres sur le marché, et un second budget hors-marché pour les livres anciens.

En outre, la bibliothèque de Nantes est en relation directe avec plusieurs éditeurs, et reçoit leurs ouvrages à paraître, directement versés dans le fonds patrimonial. Au total, et en comptant le désherbage et les achats, les fonds croissent de plus de 2 000 documents annuellement, ce qui en fait un des plus grands pôles de conservation jeunesse en France. Ces fonds sont naturellement hétéroclites, du fait de la variété des éditeurs en lien avec le Centre, mais on remarque une présence notable des éditeurs régionaux.

L'état matériel des livres provenant du désherbage est variable, mais généralement correct. Ils nécessitent visiblement peu de restauration. À Nantes, ceux-ci sont déséquipés, tandis que les livres provenant du dépôt des éditeurs sont neufs.

La conservation de non-livres ou de formats atypiques reste rare. On peut certes trouver de l'iconographie à l'Heure Joyeuse, ou des livres-CD et livres-audio à Nantes, mais la plupart des bibliothèques préfèrent ne pas les inclure dans les acquisitions, ce qui compliquerait la conservation de fonds souffrant déjà du manque de place. La conservation des périodiques jeunesse n'est pas courante, elle non plus, mais le Centre Patrice Wolf a décidé de concentrer une partie de ces fonds sur ce format, précisément par manque de conservation au niveau national²⁰¹.

Une partie des fonds de conservation jeunesse des bibliothèques interrogées sont placés avec le reste des collections patrimoniales, ce qui est le cas des fonds jeunesse de La-Roche-sur-Yon et Nantes, ayant par ailleurs tous deux un statut patrimonial.

Les fonds de conservation sans statut patrimonial semblent visiblement être placés dans d'autres espaces, ce qui est le cas à Brest, à Tours et à Dijon – bien que pour cette dernière, le fonds du plan de conservation partagée soit situé avec le fonds de référence jeunesse, et non avec les autres fonds patrimoniaux. À Tours, les espaces de conservation pour la jeunesse sont éparés au sein de la bibliothèque, si bien que les documents se retrouvent dans des réserves subissant des perturbations de température et d'humidité –

²⁰⁰. *Ibid.*, p. 151.

²⁰¹. *Ibid.*, p. 151-152.

seuls les périodiques sont placés dans la réserve patrimoniale, climatisée²⁰². Cette disposition complexifie la cotation des documents et leur déplacement. À Brest, un espace est dédié à ces collections, séparées de la section courante jeunesse par une vitre, ce qui permet de faire communiquer la littérature pour enfants récente avec la plus ancienne, notamment lors d'actions de valorisation. Il en est de même à l'Heure Joyeuse, où les fonds patrimoniaux sont eux aussi séparés par une vitre, et où le souci de mettre en relation le patrimoine ancien et plus récent avec les livres contemporains est essentiel pour ses bibliothécaires²⁰³.

Le manque de place est un problème de place récurrent, face auquel la bibliothèque de Brest a décidé de classer les ouvrages par formats plutôt que par genres, ce qui était d'usage au départ. La bibliothèque de Tours a fait de même, en passant à un classement par genres et auteurs à un classement selon l'entrée du document. De manière générale, il n'existe pas de norme sur la manière d'organiser les documents, ce qui est aussi le cas des fonds patrimoniaux adultes.

Enfin, parmi les bibliothèques interrogées ici, la question de la conservation partagée ne concerne que Dijon, et dans une certaine mesure l'Heure Joyeuse. Pour la première, le fonds de conservation partagée fonctionne différemment que le fonds de référence, de sorte que les ouvrages antérieurs à 1960 peuvent y entrer s'ils correspondent aux critères de conservation – ce fonds est d'ailleurs régi par une politique documentaire précise, là où le fonds de référence n'en est pas clairement doté²⁰⁴. Cette articulation fait que le désherbage de la bibliothèque municipale de Dijon peut servir à alimenter les fonds de conservation jeunesse d'autres bibliothèques du plan, et réciproquement. L'intégration de la Franche-Comté, depuis la fusion des régions, semble plutôt lente par ailleurs²⁰⁵. L'Heure Joyeuse, pour sa part, devait compter parmi le plan de conservation partagée d'Île-de-France, finalement mis en sommeil avant une véritable mise en activité, après la suppression de l'agence régionale du livre, le MOTif, en 2017. Quelques bibliothèques de la région semblent continuer à conserver des ouvrages jeunesse, mais cette conservation se fait individuellement pour l'instant.

²⁰². *Ibid.*, p. 147-149.

²⁰³. Annexe 4, entretien avec EZRATTY Viviane, p. 139.

²⁰⁴. Annexe 3, p. 131.

²⁰⁵. *Ibid.*, p. 132.

3 - Valorisation

Les fonds de littérature jeunesse conservés en bibliothèques de lecture publique ont vocation à sensibiliser le public au patrimoine jeunesse et faire accepter à ses yeux la valeur patrimoniale de ces documents, mais ils sont aussi un moyen d'accès au patrimoine général. En effet, pour faire comprendre que le patrimoine s'adresse à chacun, les livres de jeunesse sont un moyen privilégié, par la diversité des thèmes abordés et l'originalité de leurs créateurs, et puisqu'ils concernent toutes les générations de publics. En outre, la valorisation de ces fonds participe à la recherche scientifique et à la formation de professionnels. Elle permet aussi de justifier et d'affirmer leur existence, dans l'optique de renforcer leur légitimité, et donc l'attention qui leur est portée. Paradoxalement, les difficultés de conservation précédemment évoquées – en termes de moyens financiers, d'espace, de personnel ou de temps pour s'en occuper –, peuvent entraver la valorisation de ces fonds.

De la même manière que les structures de conservation du patrimoine jeunesse sont variées, il existe de nombreux moyens pour mettre en valeur leurs collections. À la médiathèque Françoise Sagan, le patrimoine jeunesse n'est pas restreint aux réserves de conservation. Il est exposé dans des vitrines, et peut être mis en relation avec les actualités de l'établissement. Viviane Ezratty note qu'il s'agit d'une approche très ancrée dans la lecture publique²⁰⁶. De plus, Hélène Valotteau et les bibliothécaires de la médiathèque Françoise Sagan ont une certaine connaissance de ce patrimoine, ce qui leur permet de l'intégrer aux activités réalisées avec des enfants.

Dans la plupart des autres bibliothèques, le patrimoine jeunesse est montré périodiquement, lors d'expositions, d'animations avec les enfants, ou des Nuits de la lecture par exemple. À Brest et à Tours au moins, le patrimoine jeunesse est présenté dans les espaces dédiés aux enfants. En effet, la médiathèque des Capucins profite des temps forts culturels de la ville, pour placer en vitrine des livres jeunesse selon une thématique que suit la bibliothèque toute entière. Par exemple, en décembre 2024, celle-ci proposait une série d'animations sur le thème de la nature, et à cette occasion des albums jeunesse sur les insectes ont été exposés. La bibliothèque essaye de plus d'inclure une partie ludique à

²⁰⁶. Annexe 4, p. 141.

toutes ses expositions, que ce soit en éditant un livret, ou en organisant des jeux sur cette même thématique.

Au Centre Patrice Wolf, l'acquisition récente de vitrines pourrait permettre de montrer des documents anciens, des livres d'artistes ou des *pop-up* dans la section jeunesse de la bibliothèque. Une des idées retenues est de permettre aux enfants de demander à sortir certains ouvrages pour pouvoir les consulter²⁰⁷. Effectivement, il pourrait sembler qu'aujourd'hui les fonds de conservation du Centre manquent d'une certaine visibilité, peut-être du fait que ceux-ci ne soient pas directement visibles par le public, qui n'en a pas forcément connaissance. Les documents peuvent tout de même être montrés lors d'expositions temporaires, par exemple sur les albums coréens, sur le personnage de Caroline, ou sur Tom-Tom et Nana – lors de laquelle Bernadette Després fut invitée et a pu prêter des objets à exposer²⁰⁸.

À Dijon, les expositions entrent principalement dans les missions associées à la conservation partagée, puisqu'elles sont itinérantes et organisées par l'agence régionale du livre et de la lecture²⁰⁹. Elles ne sont cependant pas régulières, et ont subi plusieurs complications, dont l'intégration de la région Franche-Comté au plan.

Les enfants sont un public non négligé de ces expositions et animations – d'autant qu'une grande partie de ces fonds de conservation sont directement associés à la section courante jeunesse. En effet, Viviane Ezratty rappelle que l'Heure Joyeuse avait pour volonté initiale de transmettre aux enfants leur patrimoine, ce qui perdure aujourd'hui²¹⁰. Ils peuvent tout à fait participer aux animations et manipuler les ouvrages, mais toujours avec un accompagnement pédagogique à ce sujet. Lors d'accueils de classes, les bibliothécaires de la section jeunesse de Tours et du Centre Patrice Wolf n'hésitent pas à emmener les enfants à l'atelier de reliure de la bibliothèque pour les sensibiliser à la matérialité du document et l'importance d'en prendre soin²¹¹. Divers autres moyens peuvent être trouvés pour inclure les ouvrages conservés ou leur contenu dans les animations, que ce soient des jeux numériques reprenant leurs illustrations, ou l'acquisition de doubles des livres exposés,

²⁰⁷. Annexe 5, p. 156-157.

²⁰⁸. *Ibid.*, p. 155.

²⁰⁹. Annexe 3, p. 134.

²¹⁰. Annexe 4, p. 140.

²¹¹. Annexe 5, p. 157.

comme ce fut le cas lors de l'exposition « À quoi bon savoir lire ? », qui célébrait le centenaire de l'Heure Joyeuse.

À l'exception de la médiathèque Françoise Sagan, où les enfants peuvent demander à consulter des livres de la réserve patrimoniale, les fonds de conservation sont rarement accessibles aux mineurs pour une consultation spontanée. Les principaux publics qui interagissent de cette manière avec les collections sont les chercheurs ou étudiants, et les « curieux » et « nostalgiques » dont il est question dans la littérature sur le patrimoine jeunesse en bibliothèque. À première vue, ces derniers ne semblent pas être représentés par une catégorie particulière de lecteurs, Viviane Ezratty donne l'exemple d'une jeune fille de 14 souhaitant découvrir les livres de la Comtesse de Ségur²¹², tandis qu'Anne-Françoise Bachelier, de la bibliothèque de Tours, parle des grands parents qui retrouvent les titres de leur enfance, et peuvent les partager avec leurs petits enfants²¹³.

En dehors du cadre physique de la bibliothèque, les collections patrimoniales jeunesse peuvent être valorisées sur internet, mais ceci ne concerne vraisemblablement qu'une minorité de structures. Plusieurs livres provenant des fonds de l'Heure Joyeuse et de ceux de la bibliothèque Benjamin Rabier ont été numérisés pour se retrouver dans Gallica. Pour l'Heure Joyeuse, a commencé avant l'appel à numérisation de 2014 – notamment pour les albums soviétiques.

Pour les autres bibliothèques, la valorisation numérique des fonds jeunesse n'est pas un enjeu prioritaire – la base Yroise de la médiathèque de Brest est essentiellement axée sur les thématiques de la Bretagne et de la mer, donc des fonds patrimoniaux adultes. Pour la bibliothèque de Tours en revanche, il est fortement envisagé de mettre en avant son patrimoine jeunesse en ligne – par exemple en associant les archives des chroniques de l'émission « L'as-tu lu mon p'tit loup ? » aux livres évoqués dans ladite émission –, mais ceci ne peut être mis en place par manque de temps, de personnel, ou de moyens pour obtenir les droits de diffusion²¹⁴.

Au-delà de la valorisation sur internet, certaines structures travaillent à faire connaître la littérature jeunesse et son histoire. Le Centre Bermond-Boquié peut faire

²¹². Annexe 4, p. 145-146.

²¹³. Annexe 5, p. 154.

²¹⁴. *Ibid.*, p. 155.

intervenir des livres anciens lors des formations auprès des professionnels de l'enseignement, et s'implique fortement dans l'association Nantes Livres Jeunes qui promeut la littérature jeunesse. Puisque les livres envoyés par les éditeurs jusqu'au Centre sont systématiquement versés dans le fonds patrimonial, les fiches bibliographiques de la base de données LivrJeun deviennent ainsi un outil pour travailler sur des livres ayant vocation à être conservés de manière pérenne, et qui forment donc un patrimoine actuel et futur.

Pourtant, cette reconnaissance de la littérature jeunesse reste progressive. Si le fonds patrimonial de l'Heure Joyeuse a été présenté au Salon du livre ancien de 2016, la bibliothèque a longtemps agit pour qu'il puisse être considéré à l'égal des fonds patrimoniaux adultes d'autres établissements, ne serait-ce que par sa présence dans le catalogue de la ville de Paris dédié aux fonds spécialisés²¹⁵.

Or, toutes les bibliothèques de lecture publique conservant des fonds jeunesse n'ont pas une telle capacité de diffusion. De manière générale, ces fonds de conservation ont une visibilité moindre en comparaison des fonds adultes, manquent de reconnaissance institutionnelle, et de formations spécialisées dans l'histoire de la littérature jeunesse. Il convient donc de voir si ces manques s'étendent aux bibliothèques ayant majoritairement un public de chercheurs.

3 . Bibliothèques universitaires et de recherche

Les bibliothèques ici choisies sont celles desservant un public universitaire d'étudiants et de chercheurs, et celles ayant une vocation à conserver des fonds patrimoniaux en premier lieu. Les établissements retenus sont donc la bibliothèque Robinson à Arras, la bibliothèque universitaire Edgar Morin à Villetaneuse, le Centre National de la Littérature pour la Jeunesse à Paris, la bibliothèque d'étude et du patrimoine à Toulouse et la bibliothèque patrimoniale Jacques Villon à Rouen.

²¹⁵. Annexe 4, p. 143.

1 - Présentation des structures interrogées

La bibliothèque Robinson à Arras est issue de dons faits à l'université d'Artois, où se trouve le centre de recherche Littératures et Cultures de l'Enfance. Sa création est donc due à une demande de la part d'un secteur de la recherche, ayant eu besoin de se doter d'un gisement documentaire conséquent. On y trouve principalement des albums, et de la littérature de jeunesse de toute sorte – à l'exception de la presse et de la bande-dessinée –, ainsi que de la littérature scientifique sur le sujet. Un tiers des documents a pu être catalogué jusqu'à présent, puisque les bibliothécaires ne sont que deux pour gérer cet établissement. Les fonds ont été placés dans un local annexe, jusqu'à l'ouverture de la bibliothèque en 2017. Elle est aujourd'hui sous une double tutelle de la BDP du Nord et de l'université d'Arras. Il est notable que la bibliothèque soit entièrement consacrée à des fonds de conservation jeunesse, et d'autant plus dans un contexte universitaire.

La bibliothèque universitaire Edgar Morin, de l'université Paris XIII à Villetaneuse, conserve deux fonds jeunesse, le fonds de littérature Livres au Trésor, et le fonds jeux de société, lesquels sont mis en relation avec les laboratoires de recherche de l'université comme Pléiade. Le premier des deux fonds a vu le jour dans les années 1980, et fut l'objet d'un don fait à l'université en 2013. Il est composé de 60 000 documents – principalement des albums et des romans –, allant des années 1970 à nos jours. Il était originellement destiné à des fins de lecture publique et de formation. Le second est lui aussi antérieur à son arrivée dans l'université en 2020, et composé de plus de 17 000 jeux de société datant du milieu du XIX^e siècle pour les plus anciens, et de 5 000 jeux de rôles allant de leur création dans les années 1970 à nos jours. Ces deux fonds sont gérés par cinq personnes.

Le Centre National de la Littérature pour la Jeunesse, anciennement Joie par les Livres, a été fondé comme association dans les années 1960. Il jouait alors un rôle majeur de prescription dans le domaine de la littérature jeunesse. C'est en 2008 que la Joie par les Livres passe sous la tutelle de la BnF. Ses fonds sont donc confondus avec celle-ci, et répondent au besoin de la conservation pérenne de la production de littérature jeunesse en France, de la manière la plus exhaustive possible. Tous les documents qui y entrent deviennent donc patrimoniaux.

La Maison des Sciences de l'Homme de Clermont-Ferrand est associée à l'Université Pascal Blaise, et compte plusieurs fonds patrimoniaux dont celui de la famille Bastaire. Celui-ci est une collection de littérature populaire du XIX^e et du début du XX^e siècle, et principalement d'œuvres pour la jeunesse, rassemblées par le père et l'oncle de Jean et Michel Bastaire, les donateurs. À ses côtés se trouvent des fonds consacrés aux éditions jeunesse MeMo, Ipomée, Les fourmis rouges, Le sourire qui mord, et Être, lesquels ont été acquis à partir de 2009 pour l'usage du master Création Éditoriale de Littérature Générale et de Jeunesse, et le Centre de recherche sur les littératures et la sociopoétique.

La bibliothèque d'étude et du patrimoine de Toulouse accueille plusieurs types de fonds patrimoniaux, dont ceux concernant la jeunesse. On y trouve d'une part un fonds de conservation issu des collections de l'Heure Joyeuse de Toulouse dirigée par Suzanne Dobelmann dans les années 1940, et d'autre part les fonds correspondant au plan de conservation partagée de la région Midi-Pyrénées entamé en 2005. Très tôt, un service central jeunesse a été mis en place, pour alimenter les bibliothèques de lecture publique du réseau toulousain, et pour mettre en place un pôle de conservation. Lecture publique et fonds patrimoniaux se sont distingués après la fondation de la médiathèque José Cabanis en 2004, et aujourd'hui, ces fonds sont gérés par une toute petite équipe au profil polyvalent.

La bibliothèque municipale classée de Rouen est la troisième bibliothèque patrimoniale la plus importante de France, en exceptant la BnF, après celles de Lyon et de Grenoble. Elle ne possède vraisemblablement pas de fonds jeunesse identifié, les documents en question étant intégrés à différentes collections. La bibliothèque de l'Heure Joyeuse de la ville fut intégrée à la bibliothèque patrimoniale en 1946, avant de s'installer dans un autre local, ce qui a pu favoriser l'intégration de documents jeunesse aux fonds de conservation. De plus, la bibliothèque participe au plan de conservation partagée jeunesse en Normandie. La personne qui était en charge de ces fonds jeunesse étant partie il y a peu, toutes les informations les concernant n'ont peut-être pas été transmises au reste des équipes.

2 - Acquisitions, gestion et conservation

Les entrées de documents en bibliothèques universitaires se font en grande partie par des dons, dépôts de documents et achats. En effet, à la BU Edgar Morin de Villetaneuse, le fonds Livres au Trésor et le fonds jeux de société sont tous deux issus des dons de la bibliothèque de lecture publique de Bobigny dans le premier cas, et du Centre National du Jeu de Boulogne-Billancourt dans le second²¹⁶. À la Maison des Sciences de l'Homme de Clermont, le fonds Bastaire provient du don des frères Jean et Michel Bastaire à l'Université Pascal Blaise de Clermont-Ferrand, en 2008. Quant à la bibliothèque Robinson, ce sont les dons d'institutions et d'associations (agence régionale de coopération Accès, CRILJ, BDP du Nord...), et le désherbage de bibliothèques municipales qui ont permis de constituer sa collection. Les fonds de la bibliothèque d'étude et du patrimoine de Toulouse ont récupéré ceux de l'Heure Joyeuse de la ville, mais se sont par la suite enrichis par le désherbage, puisque la bibliothèque s'inscrit dans le même réseau municipal que la lecture publique, auquel le fonds de conservation jeunesse était rattaché jusqu'en 2016²¹⁷. De plus, son fonds de conservation partagée est alimenté par les autres bibliothèques participantes de la région. Il en est de même pour la bibliothèque Jacques Villon de Rouen, quant à l'accroissement du fonds de conservation partagée. Les bibliothèques de Toulouse et de Rouen bénéficient, en outre, du dépôt légal en région. Le CNLJ récupère quant à lui le deuxième titre destiné à la BnF par le dépôt légal, et ce avant même son rattachement avec celle-ci.

Le budget éventuel a donc une fonction d'acquisitions complémentaires, et présente une différence notoire entre les capacités des structures. La bibliothèque Robinson ne dispose pas d'un budget pour cela, à la différence de la BEP de Toulouse ayant un budget de 10 000 € annuels, et de la BU Edgar Morin en ayant 15 000 €, ce qui permet environ un millier d'achats pour cette dernière²¹⁸. Le budget alloué aux fonds de conservation jeunesse varie aussi selon les circonstances dans lesquelles ils se trouvent, et l'intérêt qu'on leur porte. De cette manière, la bibliothèque de Rouen obtient une ligne budgétaire dédiée aux

²¹⁶. Annexe 1, entretien avec DELESPERRE Louis, p. 107-109.

²¹⁷. Annexe 2, entretien avec MODÉLY Murièle, p. 118.

²¹⁸. Annexe 1, p. 111.

acquisitions patrimoniales jeunesse à partir de 2008, ce qui correspond à la mise en place de la conservation partagée en Normandie.

Les critères d'acquisition suivent des axes précis dans les cas du fonds Livres au Trésor de la BU Edgar Morin, et des fonds de la BEP de Toulouse. Pour le premier, ces axes ont été déterminés pour correspondre à l'histoire et aux thématiques sociales les plus fortement liées à la Seine-Saint-Denis, c'est-à-dire l'exil, l'immigration et la guerre – d'où la présence de littérature en langues étrangères, correspondant aux bassins d'immigrations de la région –, ainsi que le sport et les jeux olympiques²¹⁹. Les thématiques du fonds concernent aussi les questions actuelles touchant particulièrement la jeunesse et son secteur éditorial, que sont l'écologie, le corps, le genre et la santé.

La BEP de Toulouse a décidé de se concentrer sur des axes précis (collections historiques, personnages de la littérature jeunesse, certains genres, auteurs, éditeurs...) pour éviter une trop grande dispersion dans les acquisitions²²⁰. Elle abandonne ainsi d'anciens critères instaurés par les précédentes responsables, jugés moins cohérents – comme les livres de Noël, ou ceux portant sur les chats. D'autre part, le choix de nouveaux critères s'intègre à la participation au PCP de la région Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon, dans lequel chaque structure de conservation choisit de garder des genres, auteurs, éditeurs spécifiques, ou quelques thématiques.

La bibliothèque patrimoniale de Rouen se situe à la fois sur un axe de conservation à priorité locale, et dans la logique de la conservation partagée. Ce sont ainsi les œuvres des auteurs-illustrateurs rouennais George Le Moine et Sébastien Diologent, et les documents portant sur le numérique et la télécommunication qui sont inclus dans cet axe, avec une volonté générale de se concentrer sur les acquisitions en lien avec Rouen et la Seine-Maritime.

Dans le cas de la bibliothèque Robinson – alimentée par des dons et ayant vocation première à servir d'appui à la recherche, notamment pour les laboratoires de l'université d'Artois –, la question des axes d'acquisitions est plutôt secondaire, bien que l'on trouve davantage d'albums que de romans. La mise en place d'une politique de conservation reste plutôt compliquée, du fait d'une divergence de point de vue entre les chercheurs et les

²¹⁹. *Ibid.*, p. 111-112.

²²⁰. Annexe 2, p. 119.

bibliothécaires – les premiers souhaitant tout acquérir et ne rien jeter, les second devant composer avec les moyens financiers et spatiaux disponibles. De même pour les collections de la Maison des Sciences de l’Homme de Clermont-Ferrand, dont le contenu dépend des dons ayant mené à leurs créations.

Le CNLJ, enfin, est conçu avec des perspectives bien plus larges, tendant vers l’exhaustivité, du fait de son principal mode d’acquisition, et de son rôle historique de critique de littérature jeunesse, pour lequel il convient d’avoir un panorama étendu de la production, dépassant même le cadre prescriptif habituel de la lecture publique. On y trouve donc des livres généralement dépréciés par les bibliothécaires, dont l’exemple le plus fréquemment utilisé est certainement celui de la collection « Martine ».

Il existe donc des fonds jeunesse à thématiques locales, vraisemblablement du fait d’un intérêt scientifique à travailler avec cette dimension de localité – comme à la BU Edgar Morin, sur la Seine-Saint-Denis –, ou du fait des circonstances de création desdits fonds. Le fonds Bastaire est ainsi l’œuvre de personnalités originaires de la région Auvergne.

La conservation partagée favorise d’autant plus la création de collections ancrées dans l’histoire éditoriale et littéraire de la région, comme il est possible de le voir à Rouen et à Toulouse. Concernant cette dernière, cependant, les livres de jeunesse en langue occitane sont plutôt destinés à alimenter les fonds généraux en langue occitane pour le moment²²¹.

Les non-livres peuvent représenter un intérêt pour ces bibliothèques, qui desservent en premier lieu des étudiants et des chercheurs dont les travaux portent sur l’enfance. Ici, ce sont quasi exclusivement des jeux que l’on trouve conservés parmi, ou en tant que fonds. En effet, à Arras, une poignée de jeux ayant des liens avec des illustrateurs jeunesse – comme Elzbieta –, peuvent être gardés, mais cela reste marginal. À Toulouse également sont présents des jeux anciens ou des jeux d’artistes, ce qui peut notamment s’expliquer par la présence d’un fonds de livres d’artistes dans l’établissement²²².

À cet égard, le fonds jeux de société de la BU Edgar Morin est un exemple remarquable, avec plus de 17 000 jeux et 5 000 jeux de rôle, l’ensemble donnant une complémentarité tout à fait fonctionnelle avec le fonds de littérature Livres au Trésor²²³. Cet

²²¹. *Ibid.*, p. 128.

²²². *Ibid.*, p. 120-122.

²²³. Annexe 1, p. 107-108.

exemple est cependant un cas unique en France, la conservation de jeux n'est donc pas une norme dans les fonds de conservation jeunesse des bibliothèques universitaires ou d'étude.

À propos de la conservation pratique des documents, presque toutes les bibliothèques interrogées semblent sujettes à des difficultés de place, et doivent donc organiser physiquement leurs collections en prenant ce paramètre en compte. En termes de classement, toutes n'ont pas adopté les mêmes fonctionnements. La bibliothèque Robinson a par exemple opté pour un classement selon les éditeurs, un sous-classement selon les collections, et un sous-sous-classement selon les auteurs, privilégiant à une logique bibliothéconomique, un moyen de se repérer facilement pour les publics de chercheurs. À la BEP de Toulouse, le classement se fait par formats et par entrées chronologiques, afin d'optimiser l'espace²²⁴. On peut aussi noter que l'intégration du CNLJ à la BnF a permis d'y rendre cohérentes les collections jeunesse, qui jusqu'alors étaient disséminées dans les différents départements et difficilement repérables.

Les documents conservés sont rarement en mauvais état matériel, ce qui pourrait ici s'expliquer par leur circuit d'entrée dans les fonds de conservation, qu'ils proviennent du dépôt légal ou de dons – lesquels sont généralement faits par des collectionneurs adultes, à l'image du fonds Bastaire de Clermont-Ferrand. Les livres issus du désherbage, à Toulouse ou Arras, ne sont pas forcément en moins bon état, puisqu'ils peuvent être sélectionnés parmi plusieurs exemplaires du même titre circulant sur le réseau de lecture publique. La restauration n'est pas systématique, puisque tous les établissements n'ont pas en leur sein d'atelier, ni le budget pour faire appel à des artisans – bien qu'il puisse arriver que les livres abîmés soient remplaçables, comme au CNLJ. L'exemple de la BEP de Toulouse montre une démarche patrimoniale très poussée, puisque la décision prise a été de conserver les éléments ayant participé à l'histoire du document²²⁵ (codes barres et autres équipement pour les livres issus du désherbage, agrafes originales placées dans une pochette plastique avec un document restauré...) – en revanche, à Rouen l'équipage des livres issus du désherbage du réseau de la ville, ne semble pas considéré comme élément valorisant l'histoire des documents. De plus, à Toulouse les livres d'artistes peuvent être directement restaurés par leurs créateurs.

²²⁴. Annexe 2, p. 120.

²²⁵. *Ibid.*, p. 129.

La question de la conservation partagée ne concerne, parmi ces établissements, que la BEP de Toulouse, la bibliothèque de Rouen, et dans une certaine mesure le CNLJ. Ce dernier prend place dans le PCP d'Île-de-France, inactif depuis 2013 du fait d'un manque de soutien de la part de la région et de la suppression de la structure du livre et de la lecture qui aurait dû en assurer l'organisation. Le Centre continue néanmoins de jouer un rôle de médiation, de conseil et de formation auprès des professionnels des bibliothèques d'autres établissements, y compris dans le cadre de la conservation et de la patrimonialisation de la littérature jeunesse. Pour cela, les formations proposées s'intéressent aux sujets d'acquisitions et de désherbage, ou de conservation pratique, tout en présentant la conservation partagée et ses fonctionnements aux collègues. La BEP de Toulouse, quant à elle, est un pôle essentiel et particulièrement dynamique du PCP occitan. Pourtant, sa situation actuelle semble pâtir des dernières restrictions budgétaires. Pour la bibliothèque de Rouen, enfin, il n'a pas été précisé quel était l'état du PCP de Normandie, par manque d'information.

3 - Valorisation

Les principaux publics qui s'intéressent à ces fonds jeunesse sont des chercheurs et des étudiants – du fait de l'association très étroite de ces bibliothèques à des universités –, mais on trouve également des professionnels du livre, de la lecture et de l'enfance, ou des curieux venus découvrir ou retrouver certains titres.

L'emplacement de ces fonds en université, ou à proximité, facilite leur signalement et l'accès aux chercheurs et étudiants. L'obtention d'un label CollEx Persée leur donne une visibilité supplémentaire sur l'ensemble du territoire, ce qui est le cas des fonds de la BU Edgar Morin, et de la Maison des Sciences de l'Homme de Clermont-Ferrand. En outre, le label permet aux structures qui conservent ces fonds d'obtenir des budgets supplémentaires, lesquels peuvent aider à mettre en place de nouveaux projets de valorisation. Les travaux scientifiques produits en relation avec les laboratoires des universités sont par la suite revalorisés, par de nouveaux projets de recherche, lors de colloques ou de journées d'étude, comme celles qui ont lieu tous les deux ans à Arras, la dernière portant sur la science-fiction.

La médiation avec le monde universitaire peut aussi impliquer directement les étudiants, comme à Toulouse où une enseignante mène un cours sur l'histoire du livre pour la jeunesse, dispensé à la bibliothèque et s'appuyant sur des documents y étant conservés²²⁶. À la suite du cours, les étudiants doivent réaliser une œuvre inspirée par un auteur ou un illustrateur choisi parmi une liste fournie par la bibliothèque, laquelle expose les résultats lors de la Nuit étudiante.

La valorisation peut aussi se faire par des moyens indirects, comme le fait le CNLJ en s'associant à la médiathèque Françoise Sagan lors de certains événements, en organisant la fête estivale annuelle « Partir en Livre », ou par la sensibilisation au patrimoine jeunesse auprès de collègues grâce aux stages de formation continue. De plus, l'engagement central de la BnF dans une telle initiative renforce la légitimation de la littérature jeunesse sur un plan scientifique et culturel.

Le manque de personnel et de temps peut aussi faire de la valorisation de ces fonds une priorité secondaire. La bibliothèque d'Arras préfère ainsi se concentrer sur le traitement des documents, et celle patrimoniale de Rouen n'a plus de personne pour s'occuper du fonds jeunesse à plein temps – ce qui n'empêche pas la valorisation de fonds jeunesse rouennais par les autres bibliothèques du réseau, ou qui participent à la conservation partagée.

Contrairement à ce qui pourrait être cru, les enfants ne sont pas entièrement étrangers à ces établissements et à leur médiation, que ce soit lors de venues en familles pour des expositions, ou des Nuits de la lecture comme ce fut déjà le cas à la BU Edgar Morin²²⁷, voire par des rencontres dans un cadre scolaire, ce qui peut advenir avec la bibliothèque Robinson, ou avec le fonds Bastaire. Celui-ci a par exemple été présenté à des élèves de lycées pour des cours sur la Seconde Guerre mondiale, lors desquels des documents de la période ont été montrés aux lycéens qui ont par la suite réalisé des podcasts à leur sujet. Le CNLJ, en revanche, ne travaille pas directement avec des enfants, mais peut être amené à intervenir auprès de professionnels de l'enfance, principalement du fait des formations qu'il dirige. Ils restent, de manière générale, un public minoritaire de la médiation par ces bibliothèques.

²²⁶. *Ibid.*, p. 126.

²²⁷. Annexe 1, p. 114.

La BEP de Toulouse entretient un rapport plus proche avec les jeunes publics, du fait de son attachement à la lecture publique pendant plusieurs années, et puisque Murièle Modély s'est elle-même occupée de ladite section jeunesse avant de prendre en charge les fonds patrimoniaux²²⁸. Si les enfants sont peu nombreux à venir directement à la bibliothèque d'étude, il existe tout de même des animations qui leur sont proposées pour correspondre au programme culturel de la ville, le « Passeport pour l'art²²⁹ ». Lors de ces ateliers adressés aux classes de maternelles et d'élémentaires, les enfants sont invités à voir et à interagir avec des livres anciens et plus récents, afin de les comparer. Ils manipulent davantage encore l'objet lors d'une séance nommée « Monstres et Compagnie », où ils créent un bestiaire imaginaire à partir de découpes faites dans des livres désherbés. De plus, les expositions majeures portant sur la littérature jeunesse se déroulent à la médiathèque José Cabanis, avec laquelle la BEP est en constante relation – par exemple pour des questions de désherbage en fonds jeunesse, qui alimente par la suite les fonds de conservation. La BEP participe également à la réalisation d'expositions en prêtant des documents patrimoniaux aux autres bibliothèques. De cette manière, les expositions sont davantage visibles par le grand public. En parallèle, lors des expositions directement organisées à la BEP – de moindre taille et habituellement adressée à un public adulte –, une attention est portée aux enfants en leur proposant des livrets-jeux pour qu'ils puissent eux aussi les suivre²³⁰.

De manière générale, lorsque la médiation passe par la consultation d'ouvrages, les bibliothécaires laissent les enfants lire et feuilleter les livres patrimoniaux, sans crainte qu'ils ne les abîment, contrairement à ce qui pourrait être envisagé. Il s'agit, en effet, de choisir des livres en état d'être manipulés, et surtout d'accompagner les enfants avec pédagogie, en leur montrant et en expliquant comment être précautionneux.

La question de la visibilité de ces fonds est fondamentale, afin qu'ils puissent prendre tout leur intérêt scientifique, et toucher un public plus large que les enseignants-chercheurs et étudiants des universités auxquelles sont rattachées ces bibliothèques. Comme l'indique

²²⁸. Annexe 2, p. 120.

²²⁹. *Ibid.*, p. 124-126.

²³⁰. *Ibid.*, p. 123.

d'ailleurs Hélène Veilhan, la visibilité de ces fonds se fait d'abord par leur catalogage, puis par leur présence dans le SUDOC et dans le CCFr.

Pour compléter la visibilité apportée par ces bases de données, la valorisation numérique représente un enjeu majeur pour plusieurs fonds de jeunesse. Les universités et laboratoires de recherche disposent plus aisément que les bibliothèques de lecture publique des moyens ou du matériel nécessaires à la numérisation des documents, et à la création d'espaces numériques, de blogs, de carnets de recherche en ligne, d'expositions virtuelles... La bibliothèque Robinson présente ainsi une artothèque virtuelle à partir d'œuvres d'illustrateurs jeunesse, qui peut être déclinée sous forme d'exposition prêtable gratuitement. De même, une partie des documents du Fonds Bastaire est numérisée, et consultable depuis le site de l'université.

À plus grande échelle, la BEP de Toulouse bénéficie de la base Rosalis²³¹, et le CNLJ de Gallica, qui mettent en avant un grand nombre de documents jeunesse numérisés à travers un ensemble de rubriques thématiques. La BnF a aussi cherché à développer des applications pour la jeunesse comme Gallicadabra, ou en lien avec le patrimoine numérisé, avec Fabricabrac et BDnF, principalement employées par des enseignants, et dont la portée semble avoir été modérée. L'événement « Partir en Livre » a aussi été l'occasion de créer et d'y présenter des jeux de memory en ligne, afin d'inciter à prendre conscience que le patrimoine n'est pas un objet intouchable et qu'il peut être manipulé.

Au-delà des moyens techniques et financiers, la numérisation des fonds conservés peut être entravée par des questions de droits d'auteurs, qui s'ancrent fortement à ces documents pour la plupart bien trop récents pour qu'ils puissent être diffusés librement sur internet. C'est une des raisons pour lesquelles les fonds de la BU Edgar Morin n'ont pas pour priorité d'être valorisés numériquement²³².

Valoriser les fonds de conservation jeunesse en bibliothèques universitaires et d'étude semble, là également, dépendre des moyens humains et financiers de chaque structure, toutes n'ayant pas cette priorité par manque de temps. Ces fonds ont un public déjà acquis auprès des chercheurs, et peuvent faire l'objet de projets originaux et particulièrement dynamiques grâce à leur participation et à celle des bibliothécaires. On

²³¹. *Ibid.*, p. 127-128.

²³². Annexe 1, p. 114.

peut néanmoins se demander à quel point leur visibilité se diffuse au-delà du domaine universitaire, lorsqu'ils n'entretiennent pas de liens directs avec la lecture publique. Une étude plus poussée, sur les publics du patrimoine jeunesse, permettrait de mieux cerner ces enjeux de visibilité.

En somme, cette mosaïque d'exemples permet de montrer qu'il n'existe pas de condition homogène des fonds de conservation jeunesse en France, et qu'ils sont aussi variables que leurs établissements, dans le domaine de la lecture publique comme dans celui des bibliothèques universitaires et d'étude.

Depuis la publication d'un répertoire des fonds de conservation jeunesse en France et en Belgique dans les actes du colloque de 1994, plusieurs autres fonds sont désormais connus ou ont vu le jour partout en France, chacun ayant ses spécificités. La plupart font l'objet d'actions de valorisation, ce qui montre que les bibliothécaires ont la volonté qu'ils ne soient pas délaissés, malgré leur fragilité persistante – y compris en ce qui concerne la transmission de leur historique.

En effet, si la transmission de la mémoire des fonds de conservation a pu être perturbée lors du départ des anciens bibliothécaires qui en avaient la charge, c'est que le soutien de la part des directions ou des tutelles n'a pas été suffisant pour assurer leur continuité. De leur côté, les plans de conservation partagée semblent avoir perdu en dynamisme depuis plus de cinq ans, sans cesser de fonctionner pour autant. La situation du patrimoine jeunesse en France paraît ambiguë. D'une part, expositions et manifestations de tous genres restent nombreuses, touchent un large public, et ce patrimoine se diffuse plus largement. D'autre part, beaucoup de bibliothécaires partagent le sentiment que le patrimoine jeunesse manque toujours de légitimation, de visibilité, et d'investissement de la part des structures pour lui donner plus d'importance. Cette impression pourrait également être due à la diversité des structures qui conservent des fonds jeunesse.

Afin que des moyens supplémentaires soient alloués à la conservation et à la valorisation des fonds jeunesse, il est nécessaire d'affirmer leur préciosité aux yeux des tutelles et des directions, et donc de renforcer la reconnaissance de la littérature jeunesse en tant qu'objet patrimoine à part entière, et d'égale valeur à la littérature non jeunesse. Cela se fait progressivement, par les travaux des chercheurs sur la littérature jeunesse et par la diffusion auprès du grand public. L'ensemble des fonds jeunesse bénéficieraient à gagner en visibilité, en quoi un nouveau répertoire et une signalisation à l'échelle nationale sur internet aideraient grandement. Ce qui, pour boucler le paradoxe, est rendu difficile par le manque de temps, de personnel et de moyens financiers alloués à ce domaine patrimonial.

CONCLUSION

Ainsi, la patrimonialisation de la littérature jeunesse en France existe depuis une trentaine d'années dans le monde des bibliothèques, bien que sa conservation soit antérieure. Il n'est pas évident de définir ce patrimoine jeunesse, qui n'en a pas toujours le statut juridique selon les fonds de conservation, lesquels montrent tout de même une vocation identique de sauvegarde et de transmission de la littérature jeunesse dans l'intégralité de son histoire et de ses composantes. À cela s'ajoute une considération, effectivement patrimoniale, de la part des bibliothécaires et des chercheurs qui s'intéressent à ces fonds et s'y investissent.

La question initiale du patrimoine jeunesse, posée dans les années 1990, visait à répondre à un besoin urgent de conserver un domaine éphémère de l'édition, à sensibiliser, de fait, les bibliothécaires au désherbage en section jeunesse, et à étendre la pratique à l'ensemble du territoire. Aujourd'hui, les fonds de conservation jeunesse sont nombreux, divers, épars, au même titre que la nature des structures qui en ont la charge. Ses moyens de conservation ne diffèrent pas tant de ceux employés pour les autres pans du patrimoine, si ce n'est la spécificité du plan de conservation partagée en région. Ces plans ont permis de dynamiser la patrimonialisation de la littérature jeunesse, et d'inciter de nouvelles bibliothèques à y participer. Cependant, la conservation de certains médias est plus fragile encore que celle du livre pour enfants, dont les périodiques jeunesse ou les livres-CD, que peu de bibliothèques acceptent de garder. La valorisation des fonds jeunesse complète naturellement leur conservation, et travaille à légitimer ce patrimoine auprès des tutelles et d'un public voulu le plus large possible. La numérisation et la valorisation en ligne de ces fonds – souvent mal signalés –, sont donc aujourd'hui un des principaux enjeux de leur visibilité.

La patrimonialisation de la littérature jeunesse en bibliothèque est encore non aboutie, mais le processus n'a pas cessé. Ses résultats sont même encourageants, comme le montre l'inscription des archives du Père Castor au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2018. Il est encore trop tôt pour savoir si depuis la fin des années 2010 cette patrimonialisation connaît une véritable perte de vivacité, ou si elle est entrée dans une

phase de transition. En effet, des manifestations culturelles, scientifiques et professionnelles continuent de s'y intéresser, à l'image du colloque international organisé par la BnF, le CNLJ et l'Afreloce, « Max, Martine, Maya et C^{ie} ; Classiques, chefs-d'œuvre, best-sellers pour la jeunesse : quels patrimoines à partager ? », qui doit se tenir en novembre 2025.

Annexe 1

Entretien réalisé avec Louis Delespierre, conservateur responsable du fonds jeunesse Livres au Trésor et du Fonds patrimonial du jeu de société à la bibliothèque Edgar Morin à Villetaneuse.

Lundi 10 mars 2025 à 11h00.

Début de l'entretien.

Souhaiteriez-vous, dans un premier temps, vous présenter, ainsi que la structure ?

Oui tout à fait. Je suis conservateur de bibliothèque à l'université Sorbonne Paris Nord, plus précisément à la bibliothèque universitaire Edgar Morin, qui est à Villetaneuse. Et au sein de cette bibliothèque, je suis responsable du département des collections d'excellence, qui sont labellisées CollEx, mais nous pourrions revenir dessus. Il y a deux collections, d'une part Livres au Trésor, qui est la collection de littérature jeunesse de l'université, et qui est l'une des rares collections jeunesse dans l'enseignement supérieur. Le fonds a été créé dans les années 1980 en Seine-Saint-Denis. Son âge moyen va se situer autour des années 2000, et on va essentiellement y trouver des monographies des années 1970 à nos jours, même si nous avons quelques exemplaires de la première moitié du XX^e siècle ou de la fin du XIX^e, mais guère plus. Il y a aussi cette question, « qu'est ce que le patrimoine ? », qui n'est jamais résolue, ou en tout cas est sujette à interprétations.

Et puis l'autre collection, qui lui fait pendant, est le fonds Jeux de société, qui est aussi labellisé CollEx, et est arrivé un petit peu plus tard chez nous, en 2020 – car le fonds Livres au Trésor est arrivé en 2013. Il va être plus patrimonial, au sens classique du terme, dans la mesure où ce sont des jeux qui vont aller du milieu du XIX^e siècle à nos jours, mais aussi des jeux de rôle publiés depuis les années 1970, avec une collection qui date des années 1980 et qui à l'époque avait été constituée à Boulogne-Billancourt. Elle nous a été donnée par ce qui était le Centre National du Jeu à l'époque, qui est devenu le Centre Ludique Boulogne-Billancourt, et qui continue de gérer la collection avec nous. Et donc, cette collection-là compte à peu près 17 000 jeux, bientôt plus sans doute, puisqu'on récupère encore des jeux. Et puis il y a environ 5 000 jeux de rôle, ou documents autour du jeu de rôle, dont des magazines comme *Casus Belli*.

Quant à moi, je suis dans un service qui compte cinq personnes. Il y a un bibliothécaire, deux bibliothécaires assistantes, un magasinier, et moi-même. Nous avons une cogestion avec les professeurs des laboratoires concernés par ces collections-là. Je suis donc co-responsable scientifique, avec des professeurs des universités, sur les fonds jeunesse et jeux de société.

Pour entrer davantage dans le détail de ce que l'on trouve dans le fonds jeunesse, il va essentiellement y avoir des albums, presque la moitié du fonds, il va y avoir des romans, de la poésie, des contes, du théâtre, des écrits d'enfants, des livres d'activité, des livres d'art, des livres-jeux... Il y a aussi des périodiques, mais on ne les a pas encore catalogués.

Ce sont surtout, et avant tout, les albums et les romans qui forment la plus grosse part du fonds – on s'approche des 60 000 documents en termes de monographies –, avec l'exclusion de la bande dessinée et du manga. Ils y auraient tout à fait leur place, mais compte tenu du budget d'acquisition et de la place limitée, nous avons dû faire des choix et écarter certains éléments, d'autant qu'ils n'étaient pas particulièrement présents au début dans la collection.

En revanche, nous avons un petit peu de livres-jeux, des livres pour enfants qui vont être à la limite entre le livre et l'objet, ou vendus avec des objets, avec des jouets, des peluches, qui vont être plastifiés, qui vont être conçus de façon à ce qu'ils puissent être manipulés, servir de supports de jeux, voire être utilisés au bain ou à des moments où l'on n'utilise pas un livre normalement.

C'est une petite catégorie, avec quelques dizaines ou centaines de documents, qu'on a cotés un peu à part, dans ce qu'on appelle les « formats atypiques », qui compte quelques dizaines ou centaines de documents. On a aussi des livres qui vont être un peu des livres-jeux, et qui font un lien intéressant entre les deux fonds, c'est la collection des livres dont vous êtes le héros. On constate qu'on en a qui datent du fonds initial arrivé en 2013, et nous en avons aussi dans le fonds Jeux de société, qui ne sont pas forcément les mêmes.

C'est donc intéressant dans une optique à la fois patrimoniale et de légitimation scientifique de ce type de collection. On voit qu'il y a des choses qui entraient en littérature jeunesse à une époque, et qu'on ne considère plus comme étant de la littérature jeunesse aujourd'hui. La présence de cette collection des livres dont vous êtes le héros dans un fonds jeunesse peut interroger, de même qu'on a de la *dark fantasy*, de la science-fiction comme Philippe K. Dick, ou ce genre de choses qui ne sont pas du tout des livres pour enfants, et qui ont été intégrées à des collections jeunesse à une époque où il y avait un fort problème de

légitimation de cette littérature jeunesse. Pour caricaturer un peu, tout ce qui n'était pas de la littérature sérieuse pouvait se retrouver en littérature jeunesse. Certains cas nous font donc faire des pas de côté, par rapport aux collections de littérature jeunesse pure, mais ces cas ne représentent clairement pas la majorité du fonds. On parle de quelques dizaines ou centaines d'exemplaires en tout, dans un fonds qui reste relativement cohérent dans son ensemble.

Pourquoi et comment ont été créés ces fonds, finalement plutôt récents ? Y a-t-il eu des raisons particulières pour qu'ils soient confiés à la BU Edgar Morin ?

Pour Livres au Trésor, le fonds a été créé à la fin des années 1980 par le réseau de lecture publique de Bobigny, et je pense que c'était dans une optique de lecture publique assez classique, mais aussi avec une volonté de faire un pôle de référence en littérature jeunesse, en contribuant à la formation des futurs professeurs – aujourd'hui les master MEEF. Il y avait l'idée de servir aux professionnels de la petite enfance, et pas seulement aux publics de petite enfance, mais avec une visée de lecture publique.

Et pour des raisons qui me sont relativement floues, le fonds a cessé d'être alimenté et financé au début des années 2010. Il a un petit peu interrompu ses activités pendant un an ou deux, ce qui a été assez douloureux pour les bibliothécaires de l'époque car le fond était assez bien connu, et les bibliothécaires jeunesse s'étaient bien investis dans ce fonds là, puis il est arrivé chez nous deux ans après. Je pense qu'il y avait deux raisons principales, d'une part c'est que l'on reste dans le bassin de la Seine-Saint-Denis, et que ce fonds là a aussi une histoire qui est liée à la Seine-Saint-Denis dans ses thématiques.

Par exemple, l'une des premières portes d'entrées va être les questions d'immigration et d'exil. Il va y avoir des collections en langue étrangère ou bilingues, même si elles sont peu nombreuses en termes de volumes – il y a 97% des documents qui sont en français –, mais on a beaucoup de langues représentées, latines et non latines. C'est lié aux bassins d'immigration traditionnels, portugais, italiens et puis du Maghreb, ou en tout cas de l'Afrique.

L'autre raison c'est que l'on a une tradition d'étude et de recherche à l'Université Paris XIII, et je pense qu'à l'époque il y avait des liens entre les bibliothécaires de Bobigny, le personnel en place à la bibliothèque, et les enseignants-chercheurs. Ces liens ont constitué une sorte de débouché naturel pour que les fonds arrivent chez nous. Mais ce n'est pas du tout

quelque chose d'évident, en effet, et je pense que c'est l'un des rares fonds jeunesse universitaires, mais avec en plus cette histoire particulière qui les ont fait passer de la lecture publique à l'université. Et donc, ceci a un impact assez concret sur la façon dont nous l'avons repris, et dont nous avons continué à le développer, en essayant de garder autant que possible ce lien là avec le territoire. Il est prévu dans la convention de dons que – même si nous n'avons pas une activité de lecture publique –, nous essayons de maintenir un lien avec un public qui n'est pas uniquement un public d'étudiants ou de chercheurs. On en tient compte autant que possible dans la façon dont on mène des acquisitions notamment.

C'est un petit peu la même chose en ce qui concerne le fonds jeux, mais un peu plus chaotique. Il a été créé dans les années 1980 à Boulogne-Billancourt dans le Centre National du Jeu, qui à l'époque avait lancé un concours de créateurs et d'éditeurs de jeux de société pour un festival, qui a très bien fonctionné, et donc ils ont monté une ludothèque. Ils étaient en lien avec la mairie de Boulogne-Billancourt, car il y avait un projet de musée à l'époque, et ils avaient pas mal de financements qui leur ont permis de racheter une collection américaine, qui est la plus ancienne du fonds, et qui va du milieu du XIX^e siècle aux années 1980. Puis Asmodée, le plus gros éditeur français à ce moment, a accueilli le fonds dans ses locaux de manière transitoire, et a fini par vouloir récupérer la place. Le fonds est donc arrivé chez nous en 2020, car nous sommes une des rares universités en France à avoir une tradition de recherche en sciences et en sociologie du jeu. On a un master dessus, et deux formations en licence pro qui vont démarrer. Et puis, c'est un petit monde, celui du jeu de société. Le laboratoire qui travaille dessus était connu, et c'est par ses relations qu'on a pu récupérer le fonds. Il complète d'ailleurs très bien le fonds jeunesse, car il y avait l'exemple des livres dont vous êtes le héros, mais il y a tout un ensemble de continuums autour de la notion de transmédia, entre des grands classiques de la littérature jeunesse, – par exemple avec Jules Vernes, Sherlock Holmes, ou Tolkien, même si on entre dans des débats complexes sur ce qu'est la littérature jeunesse –, et qu'on retrouve dans les jeux de société. Il y a ce continuum qu'on retrouve chez certains auteurs ou autrices, et une influence réciproque à travers des médias interposés, notamment au cinéma ou dans le dessin animé. Au fond, c'est intéressant de voir comment des contes de Perraults, ou des jeux de société, vont être adaptés à des univers textuels ou audio-visuels, lesquels vont de nouveau influencer des éditions, etc. Donc il y a une vraie circulation de thématiques et de textes communs entre le jeu, le jeu de société en général ou le jeu de rôle, qui reprennent des classiques de la SF ou de la Fantasy – que ce soit Lovecraft ou Tolkien –, et donc la littérature jeunesse. Le hasard a bien fait les choses concernant ces fonds, ils se complètent assez bien dans une approche scientifique et académique.

Ces réflexions sur ce que sont la littérature jeunesse, son patrimoine, ou la littérature de l'imaginaire, se retrouvent donc directement dans les laboratoires de l'université ?

Tout à fait, la notion de littérature de l'imaginaire est quelque chose qui nous semble très opérant et très adapté à l'approche de ces collections là. On essaye donc de travailler un peu dessus, et de développer les liens qu'il y a entre les fonds, que ce soit par des séminaires de master ou par des travaux d'étudiants. Dans les bibliothèques, nous le faisons dans notre approche d'acquisition ou dans la valorisation que l'on peut faire, notamment à travers des expositions. On essaye toujours de mettre en valeur et en miroir les deux collections ensemble, sur des thématiques communes. La dernière en date était par exemple sur les stéréotypes de genre dans la littérature jeunesse et dans le jeu de société. On voit en fait qu'il y a des stéréotypes et des contre stéréotypes dans les deux collections, qui parfois ont une influence, et parfois n'en ont pas. Mais il y a des notions à questionner à travers ces collections là, ensemble.

À propos du choix des principaux axes d'acquisition (le sport, l'immigration et l'exil, le genre, la guerre...), ont-ils été choisis en amont, était-ce plutôt dû à une forte présence de ces livres à l'origine dans les fonds, ou bien s'agissait-il de répondre à des questions sur des sujets très actuels ?

Je dirais qu'il y a un petit peu de tout ça à la fois. Déjà, nous essayons d'être le plus possible dans le cadre du budget dont on dispose, c'est à dire environ 15 000 € annuels, ce qui nous permet de faire à peu près un millier d'acquisitions par an. Au vu de la vaste production de la littérature jeunesse, on est obligé de faire des choix, en essayant d'être représentatifs des tendances de l'édition actuelle. Il y a donc cette idée de représentativité, d'essayer d'identifier des tendances, par exemple en ce qui concerne l'écologie ou les questions de rapport au vivant, c'est quelque chose qu'on peut difficilement ignorer ces dernières années. On est forcément amenés à représenter cela dans nos acquisitions. Il y avait aussi des choix qui pouvaient être liés à l'histoire de la collection, et en lien avec la Seine-Saint-Denis. Récemment il y avait les jeux olympiques, et il nous semblait important de traiter cette thématique dans la mesure où les jeux olympiques se déroulaient en Seine-Saint-Denis. Il y a donc des questions d'opportunité, on va dire, et de tendances que l'on peut constater. Il y a aussi, effectivement, ce qui est en lien avec l'histoire du fonds, dans les questions d'exil par exemple, qui sont souvent liées à la guerre. Et puis, il y a aussi le souci de desservir une communauté étudiante et de recherche, et donc de répondre aux cursus. Je pense par

exemple à la question du rapport au corps, ou le souci de soi, qui vont servir à l'UFR de psychologie. Voilà, c'est aussi lié aux enseignements et aux activités de l'université. On essaye de développer ça en miroir de ce qu'on peut constater comme mesures.

Y a-t-il la conscience de la constitution d'un patrimoine futur à travers le développement de ces collections ?

C'est une question délicate. Je dirais que oui, nous avons le souci d'un patrimoine futur. Mais il faut prendre en compte qu'il y a la BnF et le dépôt légal, et donc que c'est elle qui assure la mission de conserver le futur patrimoine. Mais il y a des choses que nous avons et que la BnF n'aura pas, des livres en langue étrangère par exemple. Et puis, nous considérons nos fonds comme patrimoniaux dans la mesure où ce qui y entre n'est pas de désherbé, on n'envoie pas au pillon même si nous avons des doublons. Tout ce qui entre dans les collections y reste. Il y a aussi cette approche patrimoniale là, car nous sommes convaincus de la valeur intrinsèque des livres, dont certains sont assez rares et beaucoup sont épuisés. Ils sont difficiles à trouver en université, parce que la BnF n'a pas les mêmes missions que nous. Elle a le dépôt légal et un public assez généraliste, mais elle ne peut pas répondre et absorber toute la demande, donc il y a aussi un rôle que l'on doit prendre, et je ne pense pas qu'on entre en concurrence avec la BnF. Nous avons un positionnement un peu particulier, un peu au croisement des autres institutions parisiennes, dont la BnF. Il va y avoir la médiathèque Françoise Sagan qui a hérité du fonds de l'Heure Joyeuse, et qui a une mission à la fois patrimoniale et de lecture publique, et nous, nous considérons qu'on a aussi cette mission patrimoniale dans la mesure où l'on conserve sans limitation de durée. Mais puisque nous sommes une université, nous n'avons pas les mêmes publics ou les mêmes missions que la BnF ou la médiathèque Françoise Sagan, et cela nous permet de travailler sur des projets de recherche financés par l'argent publique qui va à l'université, ce que ces autres structures ne pourraient pas mener dans les mêmes conditions. Nous sommes donc dans une vision de complémentarité. Il y a certes des livres rares et épuisés, et généralement on a une démarche de légitimation de ce qu'est la littérature jeunesse, qui au – même titre que le jeu – a souffert et continue de souffrir un peu d'une image de manque de sérieux ou d'intérêt. Pourtant, il y a toute une tendance autour des *child studies* et des études en sciences humaines sur ce qu'est un enfant, sur les médias que l'on propose à la jeunesse. Cette tendance est un domaine de recherche à part entière et prend de l'importance, nous contribuons donc à légitimer patrimoniallement et académiquement cette littérature à travers notre approche du livre jeunesse.

Qui sont les personnes consultants ces fonds ? Est-ce qu'ils font l'objet d'une politique de valorisation spécifique ?

Tout dépend de ce qu'on entend par valorisation, mais en effet il y a une politique d'exposition que nous essayons de mener. Ces dernières années, on faisait une exposition importante par semestre, mais on s'est rendu compte que c'était un petit peu trop pour le rythme de travail qu'on avait, car on a beaucoup de missions à mener. On a donc ralenti, et nous allons peut-être faire une grosse exposition par an. En tout cas, il y a un grand travail d'expositions et de valorisation dans nos locaux, en recevant des auteurs et autrices jeunesse pour des rencontres avec des étudiants, par exemple. Il y a ces aspects là, relativement classiques en bibliothèques, et puis on avait par exemple créé un compte instagram pour partager du contenu autour de ces notions de l'imaginaire, de la littérature jeunesse ou des jeux, sur nos collections ; mais du fait des polémiques récentes autour d'instagram et des réseaux sociaux, je pense que le compte est plus proche d'une fermeture que de continuer à être alimenté.

Et puis, on les valorise aussi à travers des projets de recherche, ou des projets européens que l'on peut mener sur des fonds jeunesse, qui sont à la fois du travail scientifique et de la valorisation. Par exemple, il y a le projet G-Book, qui est un projet à développement européen sur la littérature jeunesse sur le sujet du genre, et auquel on participe depuis pas mal d'années. Nous en sommes au troisième volet du projet. Le premier visait plutôt la petite enfance – les enfants de 7 à 10 ans si je ne dis pas de bêtises –, et le deuxième visait plutôt les pré-adolescents, donc de 11 à 13 ans. Et le troisième s'intéresse plutôt aux adolescents, donc la catégorie *young adults*, les plus de 15 ans. Et donc, le projet vise à proposer une littérature jeunesse, et notamment une bibliographie, qui soit non stéréotypée du point de vue du genre, qui soit inclusive de manière générale, et qui lutte contre les discriminations. Il s'agit donc de faire connaître les livres de la bibliographie, et de les mettre à disposition d'un public jeunesse scolarisé. On travaille effectivement avec des scolaires, lors d'ateliers d'écriture ou d'illustrations incluant chaque pays impliqué. On était six pays européens sur G-Book 2, et là il y aura une dizaine de pays sur G-Book 3. Sur ce dernier, on va aussi avoir des missions de valorisation, et un travail de création de jeu de rôle inclusif et non stéréotypé du point de vue du genre, qui va être mené avec des professionnels et des scolaires. C'est aussi un moyen pour nous de s'appuyer sur les fonds jeux de société et Livres au Trésor.

Il y a d'autres exemples encore, à travers des projets CVEC. Pour le dernier en date, nous avons fait venir Manon Bril, une vidéaste sur YouTube, qui est venue parler de littérature jeunesse à l'occasion de l'exposition sur les stéréotypes de genre. Elle a donc fait une intervention auprès de nos étudiants, en lien avec nos collections jeunesse et jeux de société, avec une petite promotion sur ses réseaux sociaux. Ça avait bien fonctionné. Pour prendre un autre exemple récent, on a fait venir un ensemble de conteuses professionnelles, venues proposer des ateliers contes aux étudiants de l'université, en utilisant notre fonds jeunesse. Voilà, c'est assez varié.

Puisque ce sont des livres initialement conçus pour un jeune public, est-ce que la bibliothèque essaye de toucher un grand public en dehors des scolaires ?

On essaye de le faire, oui. C'est un petit peu complexe, évidemment, car on ne rentre pas facilement sur le campus, notamment avec le plan vigipirate et les restrictions d'accès. Il y a un moment où l'on faisait les Nuits de la lecture, et où un public familial pouvait venir. Et puis, il y a d'autres activités, par exemple il y a une semaine dédiée aux enfants du personnel avant Noël. Cela reste tout de même limité, car ce n'est pas le cœur de notre activité, mais on essaye tout de même de garder cet aspect là. C'est un fonds d'enseignement et de recherche avant d'être un fonds grand public, en tout cas depuis qu'il est chez nous, en université.

Est-ce que ces collections sont diffusées numériquement ?

Pour l'instant non. Je pense qu'on serait limités, en termes de diffusion numérique, par des problèmes de droits d'auteurs, puisque la plupart de nos livres sont encore sous droit. Voilà, pour l'instant ce n'est pas quelque chose qu'on explore très assidûment. C'est un projet possible, mais d'un autre côté la BnF a plus de moyens pour numériser des livres de droit.

Vous avez évoqué les collections CollEx, pourriez-vous en dire davantage ?

CollEx Persée est un groupement d'intérêts scientifiques, qui rassemble ces deux instances, et qui est financé par le ministère de l'enseignement supérieur. Il a été créé en 2017 et a pris la suite de Centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique, qui étaient grossièrement les bibliothèques identifiées pour leurs collections d'excellence dans leur domaine particulier, et qui recevaient des subventions pour continuer à se mettre à jour. Puis on a changé de logique, on est passé de crédits fléchés à un fonctionnement par

appel à projet. À travers CollEx il y avait aussi l'idée de renforcer le travail entre chercheurs et bibliothèques, mais aussi qu'il fallait se poser la question de toutes les ressources numériques, et de leur diffusion et acquisitions pérennes. Pour en revenir aux missions de CollEx en elles-mêmes, il s'agit de cartographier les gisements documentaires d'excellence à l'échelle nationale, d'où la création d'un label décerné à des collections pour la recherche. C'est le cas de Livre aux Trésor et du Fonds patrimonial du jeu de société. Il y a aussi une mission de soutien à l'activité scientifique et au travail conjoint des personnels scientifiques de bibliothèques et des chercheurs, favorisant le travail de recherche en équipes. Il est intéressant pour nous d'être labellisés CollEx, ce qui signale ces gisements documentaires aux chercheurs et donne une légitimité scientifique, académique et puis patrimoniale à ces fonds là, qui sont de plus assez uniques dans le paysage universitaire français et mondial. Le fonds jeu est une collection unique en France et une des plus riches au monde, et pour le fonds Livre au Trésor, il y a certes la BnF et la bibliothèque Françoise Sagan, mais à part le fonds Robinson à Arras il n'y a pas de fonds de littérature jeunesse d'ampleur telle que Livre aux Trésor en BU en France.

À ce propos, comment fonctionnent les liens entre recherches universitaires, la BU et les collections ?

Il faut savoir que dans ce cas, le budget n'est pas celui de la bibliothèque mais celui des plateformes de recherche de l'université. On travaille étroitement avec les chercheurs des laboratoires en interne, surtout du côté de la littérature jeunesse, avec le laboratoire Pléiade qui est notre interlocuteur principal. Et du côté des jeux de société, c'est le laboratoire Experice. Il y a la cogestion de certains projets en termes de budget, de gestion des acquisitions, de gestion courante des acquisitions, avec les laboratoires qui sont principalement concernés par nos collections, même s'il y a aussi des chercheurs extérieurs à l'université qui viennent pour utiliser les fonds. La politique documentaire est donc menée en concertation avec les chercheurs. Je suis associé aux projets de recherche qu'on peut mener, je pense à GBook mais aussi un autre projet de l'ANR, l'Agence Nationale de la Recherche, qui concernait les collections jeunesse et était en lien avec la médiation animale, notamment la médiation canine. L'idée était de faire venir un médiateur canin à la bibliothèque, pour des enfants qui étaient mis en situation de lecture avec et pour le chien, hors de leur milieu scolaire, et qui choisissaient des livres librement pour lire à haute voix au chien – sachant que la médiatrice canine s'effaçait pour laisser l'enfant être avec le chien avant tout. Ce n'était pas dans l'idée d'acquérir des compétences scolaires, mais pour redonner confiance à l'enfant dans ses capacités de prise de parole en public, de lecture et

de déchiffrement d'un texte sans buter, avec des élèves qui ont des difficultés scolaires ou sociales qui vont souvent de paire. Les locaux de la bibliothèque servaient de cadre au projet, et on peut aussi intervenir dans le choix des livres et des sélections que l'on met à disposition des enfants. Et ça a très bien fonctionné, les enfants améliorent leur participation en classe, leur confiance en eux. C'est très concluant et on aimerait recommencer cette année, mais avant il y a des questions de financements à régler, puisque l'ANR est arrivée à sa fin. Voilà, c'est le genre de projets que l'on peut mener en tant que personnels de la bibliothèque.

J'imagine que les travaux scientifiques qui s'appuient sur ces gisements documentaires peuvent être revalorisés par des conférences ou des interventions ?

Oui, c'est aussi ce qu'on essaye de faire. Parfois il y a des articles de presse également. Tous les travaux scientifiques ne se prêtent pas forcément à la valorisation, mais on essaye de s'en appuyer pour préparer des expositions, des interventions ou autres.

Y aurait-il autre chose à dire sur le patrimoine jeunesse en bibliothèque ?

La notion de patrimoine est assez difficile à définir en bibliothèque, mais en plus, autour de la littérature jeunesse, on augmente la difficulté puisque, je pense, il y a un certain déficit de légitimité académique, patrimoniale, scientifique, pour la littérature jeunesse et peut-être plus encore pour le jeu. Ce sont en tout cas des objets qui ne vont pas de soi dans le milieu académique, et il y a donc encore un travail de légitimation et de reconnaissance de ces collections à mener. Les choses progressent quand même, et on peut être confiant pour la suite, mais c'est un travail qu'il faut continuer à mener.

Fin de l'entretien.

Annexe 2

Entretien réalisé avec Murièle Modély, responsable des collections patrimoniales jeunesse à la Bibliothèque d'Étude et du Patrimoine de Toulouse.

Vendredi 21 mars 2025 à 14h00.

Début de l'entretien.

Pourriez-vous présenter le fonds de conservation jeunesse ?

Le fonds de conservation jeunesse est issu des collections originelles des fonds de l'Heure Joyeuse de Toulouse, dans l'établissement historique qui a été fondé en 1935. Cette bibliothèque de l'Heure Joyeuse a été impulsée et dirigée par Suzanne Dobelmann, qui était la conservatrice directrice de l'établissement à partir de 1937, et qui avait fait son stage de formation de conservatrice à l'Heure Joyeuse de Paris. Et quand elle est arrivée à Toulouse, elle a voulu instaurer la même chose.

Malheureusement en 1939, à cause de la guerre, les choses se sont un petit peu décalées, mais la bibliothèque a eu beaucoup de succès, à la fois parce qu'on était en zone libre, et à la fois car il y avait beaucoup de réfugiés espagnols. Il y avait donc beaucoup d'enfants, et cela a très bien marché. On va dire que cela a donné une coloration jeunesse à l'établissement dès son origine, et tout s'est structuré au cours du temps, notamment du fait du développement des bibliothèques jeunesse – je parle ici des collections jeunesse en général –, et il y a eu beaucoup de constructions de bibliothèques jeunesse dans les années 1970-1980. Ces constructions s'inscrivent dans le droit fil du militantisme des bibliothécaires jeunesse, et de l'importance et du développement du livre pour enfant pendant cette période. Dès le départ au sein de la bibliothèque de Toulouse, il y a eu un service central pour les enfants, qui avait pour vocation d'alimenter à la fois les bibliothèques du réseau, et un fonds de conservation. Tout cela s'est structuré à l'arrivée de la conservatrice spécialisée jeunesse. On a en effet eu la chance d'avoir une conservatrice avec un profil jeunesse, qui avait pour mission la gestion de la lecture publique pour enfants.

Dès le départ, on achetait fermement les documents, qu'on présentait ensuite aux collègues qui achetaient d'autres exemplaires pour leur établissement. Et les documents du service central étaient intégrés dans le fonds de conservation. Donc le fonds a toujours existé, mais

au départ il était en lien avec la lecture publique enfant, et pas avec le patrimoine écrit. À l'époque, la bibliothèque d'étude et du patrimoine accueillait les collections patrimoniales, mais aussi les collections courantes. Cela a duré jusqu'en 2004, date à laquelle fut construite et ouverte la médiathèque José Cabanis, grand établissement de lecture publique, qui a un peu modifié les missions de notre bibliothèque, dans laquelle le fonds de conservation jeunesse se trouve, et qui ne propose plus aujourd'hui de section de lecture publique enfant.

À la construction de la médiathèque, le service central enfant a disparu, et ce sont les collègues du pôle jeunesse qui sont devenus la tête de réseau. Le modèle d'un service central qui recevait des documents, qui les analysait, qui les proposait aux collègues en commission pour les achats, ne fonctionnait plus de la même façon. Les commissions continuaient d'exister, mais il n'y avait plus d'achat ferme pour continuer à alimenter le fonds de conservation jeunesse.

Aujourd'hui, nous avons un budget assez conséquent, qui est de 10 000 €. Je ne peux pas vous dire de combien il était à l'époque en 2004, mais il y avait tout de même un budget pour le fonds de conservation jeunesse, qui était également alimenté par le désherbage des bibliothèques de réseau. Le désherbage était traité par le magasin central, qui transmettait ensuite les documents ne partant pas aux dons -il n'y avait pas de braderies à l'époque.

La collection patrimoniale jeunesse est extrêmement riche, elle compte plus de 50 000 documents, et couvre la période allant de la fin de XIXe jusqu'à nos jours, donc à la fois le patrimoine d'hier et le patrimoine de demain. Nous avons une politique d'acquisition pour ce fonds, dans lequel on intègre également le désherbage.

Jusqu'en 2016 nous étions rattachés à la lecture publique, puis le fonds de conservation jeunesse a été rattaché au patrimoine écrit. Mais physiquement ce fonds a toujours été dans des magasins de l'établissement patrimonial, mais son fonctionnement était un peu bancal, car le personnel qui gère ce service se trouvait à la médiathèque de lecture publique et venait traiter les documents sur le site de temps en temps. On va dire que l'évolution du fonds et de son traitement s'est faite en parallèle de la lente reconnaissance de la littérature jeunesse comme objet patrimonial à part entière – une reconnaissance qui était générale et nationale, mais se faisait aussi au sein de notre propre établissement. Il fallait faire reconnaître aux équipes qu'il s'agissait d'un objet patrimonial digne d'être conservé et valorisé, comme les autres objets patrimoniaux. Cela a pris du temps, et aujourd'hui il n'y a

pas de remise en question de cela. Au contraire, le fonds de conservation jeunesse de Toulouse est extrêmement dynamique dans sa politique de valorisation, de médiation, tout en respectant les conditions de conservation de livres patrimoniaux. Concernant le personnel, lorsqu'il y avait un service central enfant, on était assez nombreux, mais je n'y étais pas encore à cette époque, je ne suis arrivée au FCJ qu'en 2005. Aujourd'hui nous sommes deux personnes en charge de ce fonds. Si je suis aujourd'hui cheffe du service médiation et valorisation – sur ma fiche de poste générale –, j'ai toujours la responsabilité des collections patrimoniales jeunesse.

Les documents qui restent de l'Heure Joyeuse initiale ont constitué le noyau dur du fonds de conservation jeunesse. Aujourd'hui, évidemment, il n'y a pas de prêt de ces documents, du fait de leur statut patrimonial, quand bien même ils peuvent être récents. Ceci n'est pas sans susciter, parfois, l'incompréhension d'usagers qui ne comprennent pas pourquoi un document des années 2000 n'est pas empruntable, voire nécessite des précautions particulières de consultation. En effet, les gens qui viennent consulter le fonds de conservation jeunesse vont en salle patrimoniale, doivent déposer leurs affaires dans un casier, et il y a des modalités de consultation spécifiques. L'objet est traité de la même façon qu'un manuscrit, quand bien même ce ne serait qu'un petit album récent. Par ailleurs, le lieu ressource pour le désherbage est la médiathèque José Cabanis, et la valorisation se fait sur l'ensemble des établissements.

Une chose intéressante à noter, c'est que depuis 2004 il y a un plan de conservation partagée jeunesse, dans lequel nous sommes inscrits et positionnés sur des critères spécifiques formalisés. On s'est plutôt positionnés sur des collections historiques (la Bibliothèque verte, la Bibliothèque rose, la Bibliothèque rouge et or...), et d'autres types de critères (auteurs, éditeurs...). Les bibliothèques de la région, en revanche, se sont pour la plupart positionnées sur des thématiques. La ville de Muret par exemple est axée sur le *pop-up*, il y en a une sur la thématique de l'ours, etc. Notre choix de critères s'est fait aussi par rapport à la place dont nous disposons. L'inscription dans le plan de conservation ne s'est pas accompagnée d'une réduction de documents relevant de critères choisis par d'autres bibliothèques. Nous gardons tout de même notre noyau originel : ce n'est pas parce que Muret conserve les *pop-up* qu'on leur a envoyé tous nos *pop-up*. Le plan de conservation partagée est essentiellement alimenté par le désherbage courant des bibliothèques de la ville de Toulouse. Il y a donc une double destination, le désherbage alimente la bibliothèque d'étude et du patrimoine, et aussi le PCP selon certaines thématiques que nous n'intégrons plus dans notre fonds.

Qui s'occupe de ces fonds de conservation ?

Au sein de la section du patrimoine écrit, nous sommes aujourd'hui une toute petite équipe, comme ce fut longtemps le cas. Le fonds de conservation jeunesse n'était pas considéré comme suffisamment important pour justifier un poste d'ampleur, j'ai donc toujours eu une double responsabilité, puisque je me suis occupé aussi du pôle jeunesse, puis j'ai été coordinatrice de la lecture publique enfant, et j'ai ensuite été responsable du magasin central, gestionnaire du désherbage. Et aujourd'hui, comme je vous l'ai dit, je suis cheffe de service sur la médiation et la valorisation, mais sur l'ensemble des collections de l'établissement. J'ai donc toujours ma casquette du fonds de conservation jeunesse – c'est en effet mon domaine d'expertise.

Il y a également une assistante de conservation, qui elle aussi était à cheval sur plusieurs domaines jusqu'à peu. Au départ, elle était à la fois sur le magasin central et sur le fonds de conservation jeunesse. Elle traitait le désherbage qui venait alimenter le fonds de conservation jeunesse à la médiathèque, et maintenant elle est à la bibliothèque d'étude et du patrimoine à temps complet. Mais elle gère à la fois le fonds de conservation jeunesse, les livres d'artistes, et la médiation générale. On est donc un sous-pôle au sein du patrimoine écrit.

Du point de vue organisationnel, nous disposons d'un magasin patrimonial badgé, dans lequel sont conservés tous les livres, qui sont classés par format et par entrée numérique. C'est évidemment pour rationaliser l'espace de conservation. Ce sont les personnes qui s'occupent du patrimoine, qui vont chercher les livres et les amener à l'usager, en cas de demande de consultation.

Dans l'établissement, il y a quatre niveaux de magasins pour la conservation, la réserve se trouve au sous-sol, avec régulation de température et d'hygrométrie. Notre magasin se trouve lui au deuxième étage, avec un système de convecteur, donc ce ne sont pas les mêmes conditions : certains livres souffrent de la chaleur difficile à réguler. C'est pour cela que, lorsqu'on achète des livres antérieurs à 1850, on les intègre plutôt en réserve.

Au niveau du catalogage, on soigne la notice descriptive, et on attribue une cote spécifique, distincte de la côte de lecture publique pour les ouvrages récents.

Comment valorisez-vous les documents patrimoniaux jeunesse ?

On a une forte valorisation des collections, ce qui s'explique car on a longtemps été rattachés à la lecture publique dans cette dynamique de valorisation et d'action culturelle. Le départ de la médiation des collections ce sont bien sûr les consultations sur place dans la salle d'étude, avec un profil d'usagers extrêmement variés. Il y a évidemment des chercheurs – car il y a des formations universitaires sur la littérature jeunesse –, mais il peut aussi y avoir des amateurs plus ou moins éclairés, des acteurs du monde culturel, voulant par exemple faire un spectacle autour des livres jeunesse, et on a aussi le tout public, avec des adultes nostalgiques. Par exemple, il y a eu une lecture suivie d'une vieille dame sur plusieurs semaines, qui voulait absolument relire une série de la Bibliothèque verte qu'elle lisait quand elle était petite. On peut aussi avoir des demandes inattendues, comme une personne qui cherchait à faire des petits objets en macramé à vendre, et qui a trouvé cela dans un documentaire qu'on avait dans le fonds de conservation jeunesse. On peut aussi avoir des parents qui ne se sont pas pris à l'avance pour les devoirs de leurs enfants – car les enseignants donnent parfois des titres qui ne sont plus disponibles à la vente –, et ils viennent donc lire le document en salle. On a aussi des éducateurs de jeunes enfants, des professeurs, des enseignants qui travaillent sur une thématique... Vous voyez les profils sont assez différents.

Notre établissement est accessible à partir de 12 ans, il y a donc beaucoup d'étudiants dans les salles, mais peu d'enfants, lesquels viennent avec leurs parents pour visiter l'établissement, joyau art déco. Mais les familles n'ont pas forcément connaissance de la présence de livres jeunesse au sein de cet établissement.

Concernant la politique d'acquisition, quels sont les critères que vous choisissez ?

Quand il y avait encore le service central enfant, il y avait pléthore de thématiques. Je vous ai parlé des critères de la conservation partagée, mais nous en avons d'autres, notamment des choses assez conventionnelles, comme les contes, la poésie, les personnages phares de la littérature jeunesse phare comme le Petit Chaperon Rouge, ou Alice. On a aussi le critère de classiques de la littérature jeunesse (ce qui fait également se demander ce qu'est un classique, qui détermine cela, etc.). Il y avait aussi des choses plus atypiques et liées au territoire, comme l'aviation. Et d'autres qui étaient peut-être dûes aux intérêts des anciennes bibliothécaires, comme le critère du chat par exemple. Au fil du temps, et du nécessaire resserrage des critères du fait des contraintes d'espace, mais aussi de personnel

pour faire le suivi de ces thématiques, nous avons donc réduit ou abandonné un certain nombre de choses qui ne nous semblaient plus pertinentes. Nous avons abandonné le chat, par exemple, ou les livres sur Noël.

Aujourd'hui, on va dire que les critères les plus anciens, par genres, continuent d'être privilégiés, mais pas de manière exhaustive. On cherche aussi des exemplaires témoins, quand il s'agit d'éditeurs contemporains par exemple. On ne peut pas tout conserver, l'ancienne directrice nous a rappelé que nous ne sommes pas la BnF, et que nos critères doivent donc s'adapter aux réalités de terrains actuels. Ma collègue assistante, qui travaille pour le fonds, a une très grande connaissance de la littérature pour jeunesse, notamment parce que cela fait longtemps qu'elle travaille dans l'établissement. Il y a donc une vision, disons, continue et historique du fonds et des collections jeunesse. Ce qui est facilitant, c'est qu'à l'origine nous étions à la médiathèque, et que nous travaillions donc sur les pôles de littérature jeunesse en ligne directe avec l'actualité éditoriale. Aujourd'hui, nous nous trouvons beaucoup plus éloignées, car dans la bibliothèque d'étude et du patrimoine nous n'avons pas de secteur enfant.

Pour finir sur ces critères, nous avons aussi mis l'accent sur des ouvrages à dimension graphique – il y a historiquement une attention particulière pour les albums. Cette réorientation, nous l'avons aussi décidée car il y a un fonds de livres d'artistes au sein de l'établissement, et cela fait une continuité avec les collections d'art plus générales. Avec ma collègue, nous essayons de faire des ponts entre les fonds jeunesse et les livres d'artistes. D'ailleurs, cela fait quelques années qu'on en intègre dans le fonds de conservation jeunesse, ce qui s'explique par les liens très forts entre les créateurs et le domaine de l'album. De fait, les artistes ont leurs propres projets, mais certains travaillent aussi avec l'édition jeunesse. Par exemple, Květa Pacovská, qui est une artiste plasticienne, a beaucoup publié en jeunesse. La littérature jeunesse est donc un accès à l'art pour les enfants.

Comment se font les entrées dans le fonds de conservation ?

Dans le fonds, il y a un corpus sélectionné chaque année, avec une sélection qui s'appelle « Rêvez Jeunesse », alimentée par les bibliothécaires jeunesse de la ville. Dans cette sélection, il y a toujours une page patrimoine, avec un article sur un document ancien, ou à propos de documents récents en lien avec l'actualité. C'est un enjeu sociétal, de voir l'évolution des livres pour enfants... Et donc, tous les livres qui sont sélectionnés par les bibliothèques du réseau sont systématiquement intégrés dans le fonds de conservation

jeunesse. Nous n'avons pas beaucoup de temps pour faire des visites en librairie, et c'est beaucoup de rattrapage, car nous ne sommes plus quotidiennement en lien avec les collections jeunesse, et l'analyse des revues professionnelles ne nous suffit pas pour faire nos achats. On restreint donc la rentrée des documents restants.

Pour le désherbage, en appliquant les filtres dont je vous ai parlé, on ne prend pas plus de trois exemplaires, on regarde l'état des documents, leur pertinence, s'ils s'inscrivent dans une continuité, ou s'ils font écho à ce qu'il se passe au niveau social. Par exemple, il y avait eu un livre, *On a chopé la puberté*, qui a fait scandale et a été l'objet d'une campagne de dénigrement, du fait de la représentation des corps. L'éditeur a donc retiré le livre, qui avait pourtant été publié sans problème, car en conformité avec la loi de 1949, donc il n'y avait rien de tendancieux. Nous l'avons acheté avant qu'il soit retiré des points de vente, car il peut ainsi être objet d'étude. Il y a aussi eu des émotions de la part de politiques avec *Tous à poil !*, et de même, on essaye de conserver des choses qui renseignent sur l'évolution de la société, et du regard que l'adulte, le prescripteur, porte sur l'enfant, sur le livre, et sur l'édition pour la jeunesse. On essaye de faire attention à tout cela quand on peut. Par exemple, les thématiques d'écologie ou du genre, les questionnements sur l'identité, sont beaucoup plus présentes dans certains albums aujourd'hui, alors nous faisons en sorte de les intégrer à nos collections. Cela dit quelque chose sur la société à un « instant T », donc il est important de les avoir.

Quels sont les autres types de médiations auxquels vous pouvez avoir recours ? Et à quels publics sont-elles adressées ?

En termes de médiation, je vous ai parlé de la salle d'exposition de la bibliothèque d'étude et du patrimoine, mais comme je vous l'ai dit, le public naturel de cet espace n'est pas le public enfant, même si on veille à toujours avoir des dispositifs permettant la visite pour les enfants. On a, par exemple, fait une exposition sur les 400 ans de la littérature jeunesse, et nous avons donc fait un petit livret-jeu pour les enfants à cette occasion, en essayant que cela soit un peu dynamique et attractif pour les enfants, pour qu'ils puissent y trouver leur compte, car les cartels des documents en vitrines étaient eux pour les adultes puisqu'extrêmement détaillés et plus scientifiques.

On fait également des prêts pour expositions, à des bibliothèques extérieures ou à d'autres institutions sur le territoire toulousain, régional, voire national. Ce sont les retombées de choses que l'on a pu faire avant. Par exemple, en 2010, nous avons fait une grande

exposition autour des livres animés et des *pop-up*. Cette exposition s'appuyait sur le fonds de conservation jeunesse, et plus globalement les fonds patrimoniaux – puisque le livre animé a existé avant la littérature jeunesse –, et s'était tenue à la médiathèque José Cabanis. Elle a eu une grande visibilité et des retombées en conséquence.

Ce ne sont pas des expositions clés en main, mais des expositions que l'on bâtit à partir de nos collections, avec une scénographie généralement conçue soit par appel d'offre, soit par des scénographes travaillant avec la mairie. On en a fait plusieurs depuis un certain nombre d'années. Il y avait donc celle de 2010, qui s'appelait « Livres en forme(s), *pop-up* et compagnie », une en 2012 sur la ville (« Cit' imagine une ville »), en 2015 sur les abécédaires (« Lettris, jouez la lettre »), en 2020 sur la photographie dans la littérature jeunesse (« Clic clac, la photographie dans la littérature jeunesse »)... Ces expositions se déroulent donc à la médiathèque José Cabanis, qui a un plus grand espace d'exposition. Et à la bibliothèque d'étude et du patrimoine, nous en avons fait une sur l'histoire du livre jeunesse. Aujourd'hui, nous sommes un peu limités. Nous sommes arrêtés dans cet élan de valorisation parce que la période est difficile budgétairement.

On peut faire un livret, ou un catalogue – payant ou gratuit selon les circonstances, et les souhaits des auteurs, auxquels on demande l'autorisation gracieuse de reproduction d'images. Par exemple, pour l'exposition autour des livres animés, on avait fait un catalogue, et il a beaucoup été diffusé. On a donc eu beaucoup de sollicitations de nos ouvrages pour des prêts à des musées et des bibliothèques, un peu partout en France. Lorsque l'on fait des prêts de documents, les conditions de conservation, de transport, sont les mêmes que pour un document plus ancien.

Il faut aussi savoir qu'il y a d'autres livres jeunesse qui ne sont pas dans le fonds de conservation jeunesse, parce que lorsque nous étions séparés du patrimoine écrit, il y avait quand même des personnes ayant acquis des abécédaires ou des livres jeunesse anciens au sein de la bibliothèque historique. Ils ne sont pas du tout identifiés « conservation jeunesse », comme par exemple des documents à destination de la jeunesse antérieurs à 1850.

Il y a plusieurs types de médiations, dont des médiations pour les publics captifs que sont les classes. Par exemple, à la mairie de Toulouse il y a un dispositif qui s'appelle le Passeport pour l'art, et qui permet aux enfants entre la maternelle et la fin de l'élémentaire de fréquenter un établissement culturel de la ville, comme le théâtre, les musées, et les bibliothèques. Nous pouvons donc accueillir des classes dans ce cadre là. On peut leur

montrer des livres des fonds anciens, ou du fonds de conservation jeunesse, dans l'optique de lier les sources du passé aux documents d'aujourd'hui, de montrer des documents dont ils ignorent la composition, et de montrer les continuités et les ruptures dans l'histoire du livre. On a une séance pour les classes qui s'appelle Monstres et Compagnie, où l'on travaille autour du bestiaire avec des images anciennes d'animaux dans les manuscrits et imprimés, mais aussi dans les albums pour la jeunesse, et on essaye de mêler les deux dans la conception de nos animations. Ce sont des animations assez ponctuelles, car ce n'est pas le public principal de l'établissement.

Il y a des présentations de documents, soit en direction d'adultes, soit en direction d'enfants, avec une adaptation de discours évidemment. Il y a quelques petites animations autour des expositions (des ateliers, des jeux...), ou des ateliers pendant les vacances scolaires. Et puis, s'il y a une activité pour les enfants, avec des thématiques qui ne sont pas forcément liées à la conservation jeunesse, on peut utiliser un document du fonds, car même si c'est l'objet de toutes les précautions patrimoniales, il est plus facile à sortir, alors qu'on ne va pas sortir un manuscrit en revanche. Sortir un album pose moins de problèmes, d'autant qu'on s'est constitué une armoire avec des doubles de documents, que l'on peut utiliser plus facilement. De même, lorsqu'on fait des ateliers, on récupère ce qui est allé au pilon de la médiathèque, pour pouvoir faire des découpes avec les imageries des albums jeunesse.

Il y a aussi des conférences, donc des contenus un peu plus pointus sur la littérature jeunesse, soit portées par nous, soit en collaboration avec Occitanie Livre et Lecture, notamment à l'occasion de journées professionnelles dans le cadre de la conservation partagée jeunesse. Cela se passe à Toulouse car il y a un grand auditorium, pour des villes un peu éloignées Toulouse est de plus facilement accessible en train.

En parlant d'expositions d'ailleurs, on prête aussi des documents aux partenaires de la conservation partagée, pour leurs propres expositions, puisque cette conservation partagée a été mise en place pour rationaliser la conservation mais aussi pour valoriser ces collections sur le territoire. Aujourd'hui, suite à la fusion des deux agences du livre (Toulouse et Montpellier), il y a un peu de flottement sur les missions, les actions, les problèmes de budget... La conservation existe toujours malgré ce flottement, nous avons d'ailleurs résigné la convention il y a peu.

On a également acheté quelques jeux anciens, qui sont dans les fonds et qui font l'objet d'animations. Il y a un côté assez exceptionnel quand on les utilise avec des classes, dans le

cadre du Passeport pour l'art. On a par exemple des jeux d'artistes, des jeux anciens. Les enfants peuvent toucher les jeux, les manipuler avec grande précaution, comme un jeu de grenouilles d'une des Fables de La Fontaine du début XX^e, mais c'est exceptionnel, on ne fait pas d'ateliers jeux avec le grand public.

Pour les collèges et les lycées, on propose des thématiques en lien avec le programme scolaire. Par exemple, on avait proposé une séance sur les « Contes et fables », pour les 6^e qui ont ces genres au programme, mais on va dire que ça n'a pas marché. En fait, quand les collèges et lycées viennent ici, c'est vraiment pour les manuscrits, les incunables, les périodiques anciens, plus spectaculaires. Le fonds de conservation jeunesse est donc moins attractif, car il est plus facilement accessible, notamment pour les documents les plus récents, en dehors de cet établissement. Ce n'est pas mis en avant dans les programmes scolaires des collèges, donc ça reste vraiment pour les plus jeunes élèves.

Après, dans le cadre de formations, par exemple avec des universitaires, nous avons des partenariats. À l'université de Toulouse Jean Jaurès, il y a une enseignante qui fait un cours sur l'histoire du livre pour la jeunesse, avec des étudiants qui viennent à la fois de filières artistiques et de filières littéraires, donc ayant des profils très différents. Ce projet a été initié car elle s'était rendu compte que ses étudiants, lorsqu'elle leur donnait des travaux, allaient regarder les ressources sur les livres sur internet, ce qui les amenait parfois à des contresens dans la compréhension d'œuvres.

Elle nous a donc demandé de délocaliser son cours de la fac dans notre établissement – ça fait maintenant trois ans –, et cela se déroule sur des séances de 2h30 pendant lesquelles elle traverse toute l'histoire du livre pour la jeunesse, en s'appuyant sur des originaux que nous manipulons, et que les étudiants peuvent voir. Après cette présentation, ils ont un travail à faire à partir du fonds de conservation jeunesse. On a confié nos critères de conservation à l'enseignante, notamment la liste des artistes et des illustrateurs que l'on conservait, et ses étudiants travaillent sur une œuvre. Ils doivent aboutir à la création de la couverture d'un album ou d'une vidéo, à la manière d'un artiste, un auteur qu'ils ont choisi. Et notre engagement consiste aussi à valoriser ce travail. À la fin de l'année scolaire, pour la première édition, on a pu valoriser leur travail pour la Nuit étudiante, lors d'une exposition. C'est très drôle de voir les étudiants venir à cette petite exposition et s'exclamer : « Oh, c'est le livre de mon enfance, j'avais ça quand j'étais petit ! ».

La mairie de Toulouse a aussi instauré un plan de formation pour les animateurs des écoles de la ville. Dans ce cadre-là, il y a un parcours autour du livre, et donc ils visitent un établissement de lecture publique, et la bibliothèque d'étude et du patrimoine. J'assure un petit cours sur l'histoire du livre, en faisant des correspondances sur tels livres d'avant et d'aujourd'hui, et sur la façon dont la vision de l'enfant et du livre évolue. Ma collègue du pôle jeunesse finit la séance en présentant la dernière sélection des bibliothèques jeunesse, ce qui permet de faire des liens entre hier et aujourd'hui. De manière générale, quand on fait des grandes acquisitions, on communique, parfois on les présente. C'est très important de communiquer aux publics, mais aussi aux agents, de leur montrer ce qu'on fait.

Avant 2016, pour plus de visibilité, nous organisions plein d'animations, il s'agissait d'être très dynamique, de montrer comment nous pouvions faire vivre une collection auprès de tous les publics, pas seulement enfants. Concrètement, pour ce genre de fonds de conservation, si on ne faisait rien, ce seraient essentiellement des chercheurs qui viendraient les consulter. Il est donc important de démultiplier les actions pour toucher tous les publics. Par exemple, j'ai pu faire des présentations dans la bibliothèque nomade qui travaille auprès des associations et d'autres structures de la ville, et j'ai notamment fait une intervention auprès d'assistantes maternelles. Cela permet aussi de montrer la richesse et le décryptage de l'image, de battre en brèche les a priori selon lesquels le tout petit ne comprendrait pas parce que non lecteur. Enfin, il y a des publications, la sélection jeunesse annuelle, des catalogues d'exposition, ou des blogs qu'on a pu mettre en place à l'occasion d'expositions.

Qu'en est-il de ce patrimoine sur un plan numérique ?

Notre bibliothèque numérique qui s'appelle Rosalis, dispose d'un espace qui s'appelle « Livres pour la jeunesse », qui retrace l'histoire de cette bibliothèque depuis l'Heure Joyeuse des années 1940 à la bibliothèque d'aujourd'hui et regroupe les numérisations de livres jeunesse. Les numérisations ont été faites par nous, ou bien ce sont des récupérations de numérisations de Gallica. L'objectif n'est pas de numériser un document qui existe déjà dans une autre bibliothèque numérique, car numériser coûte de l'argent. La difficulté avec cet espace de Rosalis, c'est que nous n'avons pas de budget dédié au paiement des droits. Ce sont essentiellement des documents tombés dans le domaine public, donc 70 ans après la mort de tous les auteurs, illustrateurs, traducteurs... La collection Rosalis ne reflète donc pas vraiment le contenu de notre collection sur le site physique, mais ça n'a pas d'importance, puisqu'on a tout de même réussi à négocier des droits auprès de quelques

artistes avec lesquels on travaille. On va d'ailleurs prochainement mettre en ligne des numérisations 3D de *pop-up*, même s'il n'y en aura pas beaucoup. Sur Rosalis, il y a aussi un blog et des coups de projecteurs – avec des articles qui sont un peu plus détaillés et parfois écrits par des spécialistes. Par exemple, il y a eu un article écrit par Laurence Le Guen, spécialiste de la photo-littérature jeunesse, à l'occasion de l'exposition « Clic-Clac » dont je vous ai parlé tout à l'heure. Mais la bibliothèque Rosalis va évoluer, avec une nouvelle formule, et le blog n'est plus trop alimenté, par manque de temps. Il y a aussi des expositions virtuelles, pour l'instant nous n'en avons fait qu'une, sur la photographie dans la littérature jeunesse, à l'occasion de laquelle Occitanie Livre et Lecture nous a permis de financer le stage d'une étudiante qui a mis en place un outil pédagogique autour de ces livres illustrés par la photo. Il y a toujours le même problème, celui des droits, c'est-à-dire que les documents présents dans cet espace pédagogique sont des documents qui ne sont pas forcément récents. Si on voulait l'actualiser, il faudrait négocier la gratuité des droits auprès des artistes, des illustrateurs ou des auteurs.

Y a-t-il un axe de patrimonialisation tourné vers la production locale, ou en langue occitane ?

Concernant l'axe patrimonial tourné vers la production locale et régionale, il y a le dépôt légal imprimeur, puisqu'on est une bibliothèque classée avec cette obligation de conservation. Dans ce cadre, on reçoit des documents jeunesse – la qualité n'est pas toujours bonne –, et ces documents peuvent provenir d'un éditeur qui n'est pas forcément sur le territoire de la région mais imprimés en Occitanie, ou bien ça peut être de l'auto-édition.

On fait un petit peu attention à la région dans nos acquisitions mais, par exemple, on n'intègre pas systématiquement les livres en langue occitane dans le fonds de conservation jeunesse, parce qu'il y a un fonds régional dans l'établissement. Mais comme nous sommes dans de grandes réflexions de politique documentaire, rien ne dit que les choses ne vont pas bouger. D'ailleurs, en parlant de langue, une petite particularité de notre établissement est qu'on a eu une conservatrice qui a beaucoup œuvré pour développer de petites niches de conservation, et notamment un petit fonds de livres en langues étrangères. Il y a plus de 60 langues représentées. C'est une collection qui est issue d'un salon international du livre pour enfants, qui a eu lieu dans les années 1970, à l'occasion de laquelle la conservatrice de l'époque avait récupéré beaucoup de livres. Mais ils ne sont pas encore traités, et donc ils ne

sont pas identifiés dans notre catalogue. Comme il n’y a pas eu de rétroconversion des fiches papiers, il y a encore du travail à faire.

Quel est l'état matériel des ouvrages conservés ?

Je vous ai parlé de notre budget tout à l’heure, et aujourd’hui on achète peu de livres courants avec. On achète plutôt des livres anciens. Il y a quelques années ces livres anciens n’étaient pas l’objet d’attention de la part des collectionneurs, et ils étaient donc assez accessibles financièrement. Aujourd’hui ils sont chers. On vient d’acheter un livre à 4 000 € par exemple, le budget est donc très vite dépensé. À l’époque, on gardait une partie de ce budget pour quelques ouvrages de référence, une partie pour les livres d’artistes, et une partie pour les livres anciens. Pour les jeux, c’est tout à fait ponctuel, on ne le fait pas chaque année. La plus grande part concerne les livres anciens plus coûteux. Les livres arrivent neufs, donc on ne met pas de codes barres, on utilise du papier neutre, on écrit la côte et le numéro du document à l’encre de chine, ils sont tamponnés derrière les pages – comme pour les autres livres patrimoniaux –, on essaye de mettre les tampons les plus discrets possibles. Pour les livres qui sont issus du désherbage, ils ont déjà des étiquettes et tout un équipement, qui ne sont pas enlevés.

Quand on doit restaurer un livre ancien – car il y a un atelier de restauration sur Toulouse –, on essaye de le faire sans dénaturer l’œuvre originale. Par exemple, on avait fait une exposition où l’on voulait montrer un livre qui datait des années 1930-1940, relié par agrafes, qui étaient rouillées. La restauratrice a cousu le livre, mais les agrafes originelles sont dans une petite pochette en plastique neutre, qui est placée dans le document. On garde cet élément de l’état originel du document. Pour donner un autre exemple, il y a eu un petit problème avec le livre d’une artiste, qui était dans le fonds de conservation jeunesse, et c’est l’artiste elle-même qui l’a réparé.

Quel est l'état actuel du plan de conservation partagée ?

Pour le plan de conservation partagée, c’est un peu compliqué. Actuellement, il est un peu en veille. Les établissements se positionnent sur des thématiques, et une fois par an il y a une tournée en région. Les bibliothèques départementales de prêt sont les plateformes dans lesquelles les ouvrages du désherbage vont transiter, et rejoindre une autre bibliothèque selon ses critères de conservation. Normalement, il y a une journée de formation pour les collègues chaque année, lors de laquelle on prévoit la valorisation à mener – tout cela porté

par les budgets de chaque établissement. Chacun organisait sa propre valorisation dans ce cadre-là, mais avec les problèmes de restrictions budgétaires, cela est devenu compliqué cette année.

Fin de l'entretien.

Annexe 3

Entretien réalisé avec Claire Virely, responsable des collections patrimoniales jeunesse de la bibliothèque municipale de Dijon.

Samedi 29 mars, 11h00.

Début de l'entretien.

Il y a beaucoup de travail à faire sur notre fonds. Il ne faut pas confondre le fonds de référence, et le fonds patrimonial, qui ne sont pas au même endroit. Moi je m'occupe de ce qu'on appelle le fonds de référence, et de la conservation partagée. Dans ce fonds de référence, il n'y a pas d'ouvrages plus anciens que dans les années 1960. Ce qui est plus ancien sera dans le fonds patrimonial général, et c'est une collègue qui s'en occupe, mais on ne travaille pas en commun. Il y a peut-être des livres de jeunesse dans le fonds patrimonial général, mais je ne sais pas s'ils sont séparés des livres adultes ou mélangés. De notre côté, il y a un gros travail à mener pour que les deux fonds ne soient plus séparés, et qu'il y ait un grand fonds jeunesse qui fasse partie du fonds patrimonial. Mais pour l'instant, il n'y a pas trop de réflexion à ce sujet.

Je ne sais pas depuis quand le fonds de référence existe au sein de la bibliothèque, mais au moins depuis les années 1990. Il y a deux types d'ouvrages dans le fonds de conservation, qui sont au même endroit et qui sont mélangés. Il y a ce fonds de référence, qui conserve donc les documents de littérature jeunesse édités depuis 1960, avec des revues également ; et puis il y a des ouvrages du fonds concernant la littérature de jeunesse, les enfants, les adolescents... La mission de ce fonds est d'offrir un panorama de la production éditoriale du livre jeunesse depuis les années 1960.

Est-ce un panorama plutôt local ?

Pas forcément, il peut y avoir des choses locales, mais pas uniquement. La sélection de conservation se fait s'il y a un ouvrage ou un auteur marquant, pour plusieurs raisons différentes. On conserve aussi pour permettre de voir l'évolution d'une collection par exemple. Pour le fonds de conservation partagée c'est assez carré, mais pour le fonds de référence il n'y a pas de politique documentaire écrite, même s'il en faudrait une. Ces

ouvrages peuvent être empruntés par un public plutôt adulte. On ne prête ces ouvrages qu'une semaine, à la différence de ceux qui se trouvent dans le circuit de prêt.

Même les ouvrages les plus anciens du fonds ?

Oui, s'il y a un livre de 1960 on peut le prêter, même s'il y a des consignes pour cela. Les livres ne sont pas accessibles directement, il faut s'adresser à nous pour cela. Puis, on prête au compte-goutte, surtout pour un public qui fait des recherches. On ne prêterait pas à un enfant, par exemple. On a pris le parti du prêt, même s'il pourrait arriver qu'un ouvrage ne rentre pas, mais pour l'instant ils sont très peu empruntés. Et puis, en général ils reviennent bien.

Comment fonctionne le plan de conservation partagée en Bourgogne-Franche-Comté ?

Il y a aussi bien des bibliothèques municipales, que des bibliothèques universitaires ou départementales qui participent au plan. Les ouvrages qui entrent dans le plan de conservation partagée Bourgogne sont au même endroit que ceux du fonds de référence. Depuis deux ans, le plan concerne la Bourgogne et la Franche-Comté. Pour le moment, la Franche-Comté rentre petit à petit dans le plan, mais je peux surtout vous parler de la Bourgogne. Plusieurs bibliothèques de Bourgogne se sont engagées à conserver, un éditeur – la plupart du temps ce sont des éditeurs disparus –, une collection, ou les ouvrages d'un auteur. Par exemple, à Dijon nous avons peu d'auteurs, mais on conserve tous les ouvrages de Jean-Paul Nozière, qui est un auteur local. Et puis, il y a d'autres bibliothèques, je sais que celle de Châlons par exemple conserve plein d'auteurs différents. Plutôt des auteurs de jeunesse classiques et réputés. Chacune a son mode de fonctionnement. D'ailleurs, je vous ai dit que l'on n'avait pas d'ouvrages datant d'avant 1960, mais si on s'est engagés à conserver telle collection, ayant des ouvrages qui datent d'un petit peu avant, nous allons les prendre.

Dans ce plan, il y a des bibliothèques de conservation – dont nous faisons partie –, et puis il y a des bibliothèques plus petites, qui n'ont pas la place de conserver mais participent. C'est-à-dire que si elles éliminent des ouvrages de leurs collections, elles vont regarder la liste des bibliothèques de conservation, et elles vont leur proposer ces ouvrages. Il y a des échanges de documents tous les ans. On les répare s'il y en a besoin, ou bien on leur fait une couverture pour les conserver un peu mieux. Les livres du plan de conservation partagée,

par contre, ne se prêtent pas. Ils sont uniquement réservés à la consultation sur place. Comme on s'engage à les garder, il ne faut pas qu'ils risquent de disparaître.

Comment sont faites les acquisitions ?

Principalement par le désherbage. Quand les livres sont éliminés sur le réseau des bibliothèques de la ville, c'est le dernier exemplaire du réseau qui est mis de côté. Il m'est envoyé, et après je vois s'il fait partie du PCP – soit pour nous, soit pour une autre bibliothèque de Bourgogne, et dans ce cas je mets de côté. Si c'est pour nous, je regarde si l'auteur ou l'éditeur est intéressant.

Il peut arriver qu'on ait des dons. Je vous avouerais qu'il ne faudrait pas qu'on en ait trop, car il faut ensuite traiter le document, et il n'y a pas forcément quelqu'un pour traiter régulièrement ce genre de cas. Et puis il y a un budget commun, qui peut servir pour notre fonds de référence. On achète parfois un ouvrage qui est un peu cher, ou que l'on n'a pas pris pour les bibliothèques du réseau. Mais on achète plutôt pour le fonds patrimonial commun. Après, s'il ne faut pas passer à côté d'un ouvrage, on le garde pour le fonds de conservation partagée. On achète très peu.

Comment sont organisés les livres dans ces fonds ?

Dans le fonds de référence, le classement est le même qu'en bibliothèque de prêt, c'est-à-dire que les albums sont dans un endroit, et puis on va avoir des documentaires, des contes, des premières lectures, des bandes dessinées... Les contes et les romans sont par auteurs, les documentaires par thèmes. Il n'y a que les albums qui ont un rangement par éditeur, alors que sur nos sites on les range par auteurs. Nous n'avons pas d'objets ou de musique.

Quels sont les critères d'acquisition, et quel est l'état matériel de ces ouvrages ?

Les éditeurs, les auteurs, et les collections. Je sais que certaines bibliothèques fonctionnent par thème, ce qui n'est pas notre cas. On a quelques auteurs locaux que l'on conserve, et des éditeurs aussi, mais ça n'est pas très exhaustif.

Concernant l'état matériel, les livres ne sont pas trop mal conservés. Le fonds de référence est dans un endroit destiné à être vendu, donc les locaux ne sont pas forcément aux normes,

et il faudrait qu'il y ait un déménagement. J'aimerais que ça puisse rejoindre le fonds patrimonial, pour que le fonds de référence devienne un jour patrimonial. On est en train d'y réfléchir, et cela deviendra plus sérieux quand on vendra les locaux. On restaure les ouvrages que l'on reçoit lorsqu'ils sont un petit peu abîmés, mais il n'y a pas de service de reliure.

Pour l'instant, il n'y a pas de politique de constitution d'un patrimoine futur, mais il en faudrait une. Je m'occupe de ce fonds, mais parallèlement je suis sur un site de quartier, dont je m'occupe de la section jeunesse. Je n'ai donc pas le temps, il faudrait qu'une personne s'en occupe à plein temps.

Comment sont valorisés ces fonds jeunesse ?

Il y a souvent de la valorisation, même s'il n'y en a pas eu depuis quelques années. Il y a une action organisée par l'agence régionale du livre et de la lecture, qui fait une exposition itinérante pour mettre en valeur un certain nombre d'ouvrages patrimoniaux. Pas des ouvrages très anciens. Ce n'est pas régulier, on aurait dû faire un travail commun et une nouvelle exposition il y a deux ans, mais la personne qui s'en occupait n'a pas pu le faire. Je pense cependant que cela se fera dans les années à venir. Généralement c'est une grosse exposition, avec un module qui est créé et un certain nombre de livres qui sont exposés. Et l'exposition tourne, par exemple Dijon va accueillir l'exposition un certain temps, travailler avec des classes, faire des visites aux publics qui fréquentent la bibliothèque, puis elle part vers une autre bibliothèque bourguignonne. Et ça tourne sur tout le réseau régional. Enfin, je dis « bourguignonne » puisque, lors des dernières expositions, la Franche-Comté ne faisait pas encore partie du plan de conservation. Mais peut-être que pour la prochaine exposition, elle tournera sur la Bourgogne et la Franche-Comté.

Y a-t-il des animations qui s'adressent aux enfants ?

Oui, je me rappelle avoir vu les dernières animations en tant que spectatrice, et elles s'adressaient plutôt aux enfants. Je me rappelle d'une fois où il y avait eu une grosse cabane de lecture par exemple, et il y avait des accueils de groupes d'enfants, des lectures de livres, et puis des CD à destination des enfants, ou des adultes. C'était tout public, disons.

Est-ce qu'il y a une volonté de numériser les fonds ?

Pas du tout, pour le fonds de référence. Peut-être que les autres bibliothèques du plan le font.

Est-ce que, selon vous, ces collections sont suffisamment visibles ?

Je trouve qu'il y a un souci au niveau de la visibilité de ce fonds là. Beaucoup de personnes qui fréquentent la bibliothèque ne connaissent pas l'existence de ces fonds. On aurait donc tout un travail de mise en valeur à faire à ce niveau là. Je pense que cela est dû au fait que ce fonds n'est pas accessible directement par le public. On ne voit pas directement les ouvrages, il faut les chercher dans la base numérique et s'adresser aux bibliothécaires. Il faut donc avoir déjà une idée en tête pour y accéder, généralement. Il faudrait exposer régulièrement des ouvrages, et cela arrive de temps en temps. Pour la Nuit de la lecture par exemple, une bibliothèque du réseau s'est saisie de la thématique du patrimoine et a profité de l'occasion pour emprunter des livres de notre fonds, et du fonds patrimonial. Et ce n'est pas uniquement pour la Nuit de la lecture, puisqu'après elle a aussi fait une exposition pendant un mois, en expliquant ce qu'était le fonds de référence. Il faudrait le faire plus régulièrement, mais il n'y a pas que ce fonds à mettre en valeur.

Fin de l'entretien.

Annexe 4

Entretien réalisé avec Viviane Ezratty, ancienne directrice de la bibliothèque l'Heure Joyeuse de 1986 à 2011, et de la médiathèque Françoise Sagan et son fonds patrimonial de l'Heure Joyeuse de 2011 à 2020.

Lundi 07 avril 2025 à 10h00.

Début de l'entretien.

À propos de ces fonds, je n'ai pas l'impression qu'il y ait une manière exhaustive de les signaler.

La vraie question est d'abord de pouvoir les repérer. À l'Heure Joyeuse, nous avons justement organisé en 1994 le colloque « Le Livre pour la jeunesse, un patrimoine pour l'avenir » pour répondre à cette question. En effet, il n'était pas évident à l'époque – et encore maintenant – pour les chercheurs et étudiants de repérer où ils pouvaient trouver des livres pour la jeunesse conservés, en dehors de la Bibliothèque nationale de France, dont le fonds de livres jeunesse est tout de même lacunaire – ouvrages perdus, ou trop abîmés pour être communiqués. Parallèlement au colloque, nous avons donc lancé une enquête pour essayer de pister des lieux de conservation jeunesse, en contactant les grandes bibliothèques françaises ainsi que les professionnels et bibliothèques ou institutions qui travaillaient déjà avec l'Heure Joyeuse. On est parti du principe qu'il ne fallait pas se limiter aux fonds « officiels ». Les résultats ont été publiés dans les actes du colloque de 1994.

Peu après la parution des actes du colloque et du répertoire des fonds de conservation que nous avons repérés, avec Françoise Lévêque, qui était alors responsable de ce que l'on nommait le « fonds ancien, », aujourd'hui intitulé fonds patrimonial Heure Joyeuse et intégré à la médiathèque Françoise Sagan depuis 2014, nous nous sommes dit qu'il fallait travailler d'une façon ou d'une autre avec ces fonds de conservation jeunesse, d'une part pour les faire connaître, d'autre part pour assurer leur pérennité. On s'était en effet rendu compte que ces fonds étaient extrêmement fragiles, puisque peu de temps après la publication de l'enquête, plusieurs d'entre eux avaient déjà disparu et leurs ouvrages dispersés ou éliminés, le responsable de la bibliothèque voulant éventuellement gagner de la place ou ne voyant pas d'intérêt à garder les livres pour enfants. Le fonds patrimonial

Heure Joyeuse a d'ailleurs lui-même aussi failli disparaître plusieurs fois au cours de son histoire.

On s'est donc dit qu'il fallait sensibiliser les collègues à cette question, y réfléchir au niveau national afin de permettre à la recherche de se faire partout en France et pas seulement à Paris. Cela a été le démarrage d'une démarche de conservation partagée des livres jeunesse. Nous avons organisé une première réunion à l'Heure Joyeuse en 1999, à laquelle nous avons logiquement convié des institutions à vocation nationale. Il y avait la Joie par les Livres – c'était avant qu'elle ne rejoigne la Bibliothèque nationale de France –, la BnF comme première institution française de conservation des publications dont celles pour la jeunesse, alors dispersées dans plusieurs pôles, le Centre national de la bande dessinée à Angoulême ainsi que les représentants de fonds de conservation jeunesse en région, Bordeaux, Marseille, etc. Nous avons alors décidé, d'un commun accord, de mettre en place une politique de documentation partagée des fonds jeunesse. Je pense que vous avez dû voir les documents sur le site de la Fill ?

Oui, effectivement.

Voilà, ils décrivent bien la démarche. Ce qui est intéressant c'est qu'il a été décidé de mener une politique de conservation partagée en s'appuyant sur le niveau régional – qui semblait le bon échelon d'intervention – et aussi qu'il fallait mobiliser les bibliothèques de lecture publique, qui n'ont a priori pas vocation à conserver, pour les sensibiliser à cette question.

La région PACA s'est immédiatement mise au travail, à partir du fonds de conservation très riche, « L'Île aux livres », intégré à la bibliothèque de l'Alcazar à Marseille, en s'appuyant sur l'expertise de ses bibliothécaires et sur la logistique de l'Agence régionale du livre. Cela a permis de lancer une collaboration au niveau régional, en jouant sur le fait que nombre de bibliothèques municipales avaient déjà développé des fonds thématiques, par exemple la musique à la bibliothèque municipale de Nice. Il était intéressant que les petites comme les grandes bibliothèques participent à la réflexion sur la conservation des livres, périodiques ou disques jeunesse, à leur niveau. Il fallait donc définir ce que cela pouvait impliquer pour elles de participer, de sauvegarder ou non des documents jeunesse et dans quel but.

Il y avait donc deux objectifs. Le premier était de faire prendre conscience que les ouvrages pour la jeunesse sont ceux que l'on jette en premier, dans les familles comme dans les bibliothèques. En effet, ils s'abîment vite, ou bien il faut faire de la place. Donc on les

élimine, puisqu'on ne voit pas trop l'intérêt qu'ils peuvent avoir à les préserver pour l'avenir. La plupart d'entre eux ne sont rapidement même plus disponibles chez les éditeurs, et il est difficile de les retrouver en librairie d'occasion, car pas assez anciens ou suffisamment prestigieux pour intéresser la plupart des libraires d'ancien.

Le deuxième était de permettre d'écrire l'histoire de cette littérature de jeunesse. On pense d'abord aux chercheurs, aux étudiants, mais encore faut-il sensibiliser les bibliothécaires jeunesse à la nécessité de connaître l'histoire de la littérature jeunesse. Il faut souligner le manque récurrent de formations à la littérature de jeunesse dans nombre de régions. Or, quand on désherbe, on prend en compte le nombre de prêts, on regarde l'usure des livres, et tous les critères classiques, mais on ne se préoccupe pas toujours de laisser en rayon les auteurs importants, tout simplement car on ne les connaît pas.

En bibliothèque adulte, cela ne viendrait à l'esprit de personne de supprimer des collections les ouvrages de Victor Hugo, Zola ou Proust à moins de donner accès, via Gallica, aux versions dématérialisées. En jeunesse ce n'est pas le cas. La disparition puis l'amnésie sont rapides, y compris chez les éditeurs jeunesse. Même des auteurs très importants peuvent disparaître pour longtemps, et peu de librairies d'ancien proposent des ouvrages postérieurs aux années 1950. De toute manière, les bibliothèques de prêt n'ont pas l'habitude ou la possibilité de travailler avec ces librairies.

Pour qui sont conservés ces livres de jeunesse ?

Il faut revenir à la création de l'Heure Joyeuse il y a 100 ans. Les pionnières de cette première bibliothèque française pour la jeunesse voulaient que les enfants aient accès à leur propre patrimoine. Elles estimaient déjà que dans le domaine jeunesse, contrairement aux collections adultes, il était difficile de disposer des ouvrages – même bons – sur la durée. Même aujourd'hui, si vous souhaitez lire l'intégralité de l'œuvre de la comtesse de Ségur, tout n'est pas disponible. Il n'y a pas l'équivalent de la Pléiade pour les auteurs jeunesse et il existe peu d'éditions intégrales. Dès l'ouverture, en 1924, les bibliothécaires ont donc acheté des ouvrages de bibliophilie, des livres précieux pour les mettre à disposition des jeunes lecteurs. Plus tard, elles ont sollicité des dons comme celui de la collection des Jules Verne avec les précieux cartonnages Hetzel. Elles n'appelaient pas cela un fonds patrimonial, ou de conservation, juste la « réserve », ou le « placard », et les enfants qui fréquentaient la bibliothèques pouvaient les lire sur place. J'ai travaillé pendant 27 ans à l'Heure Joyeuse et j'y ai rencontré de nombreux anciens lecteurs qui fréquentaient la bibliothèque avant la

Seconde Guerre mondiale, certains se rappelaient même de l'inauguration de 1924. Plusieurs d'entre eux m'ont raconté qu'ils se souvenaient encore aujourd'hui, bien des années après, combien ils adoraient lire, par exemple ces Jules Verne, ou d'autres livres très beaux, sur la petite table qui était à côté du bureau de prêt. Les bibliothécaires pensaient que c'était absolument essentiel.

C'est en 1974 quand l'Heure Joyeuse a déménagé de la rue Boutebrie pour la rue des Prêtres-Saint-Séverin que cette « réserve » a été officialisée et reconnue comme fonds de conservation jeunesse. Un poste de bibliothécaire y a été affecté, occupé par Laura Noesser, et un budget lui a été alloué pour acheter des livres dans les librairies d'ancien. Une salle lui a été affectée au sein de la bibliothèque.

À cette époque, le Fonds patrimonial Heure Joyeuse sert davantage aux chercheurs ou aux étudiants, mais il reçoit aussi curieux et nostalgiques à la recherche de leurs lectures d'enfance – pas toujours simples à retrouver. À partir des années 1990, il fait davantage l'objet de valorisation via des expositions, présentations et animations également destinées aux enfants.

Et quand ce fonds a dû être déménagé en 2004 – parce que menacé par une crue de la Seine – ce fonds qui était au sous-sol ou au rez-de-chaussée a été déménagé dans un entrepôt. À ce moment, j'étais encore à la tête de l'Heure Joyeuse et, avec mes collègues, nous nous sommes demandés s'il fallait rouvrir le fonds dans un nouveau lieu qui serait un centre de recherche, ou bien s'il fallait garder la logique première de l'Heure Joyeuse, c'est-à-dire de le réimplanter au sein d'une bibliothèque de lecture publique. C'est l'option que nous avons choisie. Le Bureau des bibliothèques de la Ville de Paris nous a suivi et a proposé le site de l'ancien hôpital de la prison Saint-Lazare qui allait se libérer près de la gare de l'Est.

Aujourd'hui, la salle de consultation du fonds patrimonial Heure Joyeuse est installée au premier étage de la médiathèque Françoise Sagan, séparée de la section jeunesse uniquement par une baie vitrée. Il est toujours destiné aux chercheurs, aux étudiants, aux professionnels du livre et de l'enfance, aux auteurs et illustrateurs à la recherche de documentation ou d'idées, aux nostalgiques, et à tous ceux qui pourraient avoir besoin de consulter un ouvrage pour la jeunesse, pas forcément ancien puisque les critères de conservation ont changé. Le Fonds propose actuellement environ 100 000 livres du XVI^e siècle à nos jours, ainsi que des dessins originaux, archives éditoriales, affiches, etc. Les enfants, les jeunes, peuvent également accéder à ce fonds, soit directement pour satisfaire

un besoin personnel, soit lors de visites de classes ou de groupes. Les collègues de l'ensemble de la bibliothèque choisissent souvent de leur montrer des ouvrages étonnants. Hélène Valotteau, qui en est la responsable, chapeaute la section jeunesse ET le fonds patrimonial, de façon à veiller à ce que les liens entre les deux se fassent harmonieusement, bien qu'elles n'aient pas les mêmes façons de travailler ni même les mêmes missions. En tout cas, nous avons vraiment voulu conserver l'approche initiale des premières bibliothécaires de l'Heure Joyeuse, et que les enfants aient le droit d'accéder à leur propre patrimoine.

Cette préoccupation de montrer ce patrimoine à tous s'étend à l'ensemble de la bibliothèque. Des vitrines disposées dès l'entrée de la bibliothèque dans la salle d'actualité permettent de présenter des livres de ce fonds au public, choisis en fonction de l'actualité de la bibliothèque.

Ce fonds doit également permettre d'écrire l'histoire de la lecture de jeunesse, sur laquelle il reste beaucoup de travail à faire. Cette histoire n'est pas encore décrite complètement et demeure un secteur où plein de périodes, de types de collections, de genres qui ont besoin d'être étudiés. Avis aux chercheurs !

Il est indispensable que ces mêmes publics aient accès également en région à ce type de documents. Vous avez dû observer que dans certaines régions, le plan de conservation partagée est une réalité depuis plusieurs années. Sur le site de la Fill vous pouvez notamment trouver des tableaux Excel qui indiquent qui conserve quoi. J'ai encore ceux qui concernent l'Île-de-France. Il est important que ces plans soient officialisés par des conventions, pour éviter que n'importe quel chef d'établissement ou maire, décide de supprimer ces fonds d'un trait de plume. Différents niveaux de conservation ont été définis en fonction du type et de la taille des établissements pour permettre à chacun de participer selon ses moyens. Pour l'Île-de-France, le problème est qu'il est à l'arrêt depuis quelques années, car le MOTif – l'organisme régional qui en 2012 était la tête de pont « régionale » pour la signature des conventions, avec les bibliothèques départementales de prêt et les bibliothèques municipales – a été supprimé en 2017. Les conventions sont donc désormais caduques. Cela n'empêche pas les bibliothécaires jeunesse de continuer à se préoccuper de ces questions mais les échanges de collections se sont arrêtés, tout au moins officiellement. Je ne désespère pas que la conservation reprenne un jour en Île-de-France et qu'elle s'étende à l'ensemble de la France. Même pour de petites bibliothèques il peut être intéressant de conserver un fonds, avec un moindre niveau d'exigence, puisque ces

bibliothèques peuvent avoir une spécialité, et sinon de voir si des livres désherbés peuvent profiter à une institution qui conserve, sinon ils risquent de disparaître pour longtemps. Les petits ruisseaux font les grandes rivières. La Bibliothèque nationale ne peut pas répondre à tous les besoins, en tout cas pas à ceux de la valorisation. Si vous êtes une petite bibliothèque municipale et que vous organisez une exposition, il est difficile d'emprunter un livre à la BnF. L'Heure Joyeuse prête plus facilement par exemple. De même, dans la région de Toulouse – la médiathèque José Cabanis possède un très beau fonds de conservation jeunesse –, les bibliothèques du plan se prêtent des livres pour des expositions. La région Occitanie (anciennement Midi-Pyrénées) avait inscrit la valorisation dans ses conventions.

C'est une approche très concrète, très lecture publique en fait. C'est moins d'actualité en ce moment, mais je ne désespère pas qu'avec l'aide du CNLJ, tout cela ressurgisse un jour, puisque le besoin demeure. De plus, avec une production éditoriale exponentielle, les bibliothèques désherbent de plus en plus vite, on laisse moins longtemps les livres sur les rayons et vous avez des pans entiers d'histoire du livre pour enfants qui risquent de disparaître durablement. Du coup, les enfants n'ont plus accès à des auteurs ou des livres importants.

Avec Nic Diamant, qui à l'époque dirigeait la Joie par les Livres, avant son intégration au sein de la BnF, nous avons beaucoup milité en faveur des plans de conservation partagée des livres jeunesse. On prenait notre bâton de pèlerin pour expliquer l'intérêt de la démarche auprès des bibliothécaires d'Île-de-France ou lors de formations en région. Au départ, beaucoup d'entre eux étaient réticents à cette idée de conservation partagée, mais lorsque nous leur demandions s'ils avaient un placard, une étagère où ils mettaient quand même les livres importants qui étaient épuisés. Évidemment, tout le monde en avait. Beaucoup de bibliothécaires veillaient à garder des éditions épuisées, comme celles de la collection de la « bibliothèque internationale », créée par Isabelle Jan chez Nathan. Ce n'était pas systématiquement de la patrimonialisation, mais il y avait quand même l'idée de préserver un pan de l'édition qui n'était plus disponible. L'idée, alors, a été de se concerter pour que tout le monde ne conserve pas la même chose ou uniquement les auteurs importants et que l'on se répartisse les collections, auteurs, sujets. C'était surtout la réflexion qui était importante. Et bien sûr, il y avait aussi déjà de très beaux fonds de conservation, comme à Boulogne-sur-Seine, etc.

Puisqu'on parle de valorisation auprès du public, le fonds patrimonial de l'Heure Joyeuse a été l'invité d'honneur du Salon du livre ancien en 2016, et ça n'était pas rien ! Ce qui est très

original, en France, c'est que la patrimonialisation de la littérature jeunesse a démarré en lecture publique. Pendant longtemps il manquait beaucoup d'ouvrages à la BnF – Macao et Cosmage, ou les cartonnages des Hetzel, car à l'époque les imprimeurs n'étaient pas obligés d'envoyer les reliures précieuses –, alors qu'à l'Heure Joyeuse on pouvait les trouver. Maintenant, des exemplaires manquants ont été rachetés par la Bibliothèque nationale, mais on voit que le mouvement n'est pas venu du haut, mais de la base. Je ne sais pas si cela s'est passé ainsi pour les plans de conservation partagée concernant les revues et les périodiques en région. En tout cas, pour les plans jeunesse, nous avons tout de suite collaboré avec la Bibliothèque nationale de France.

Et comment fonctionne le plan en région ?

Il y a deux régions qui ont démarré rapidement, c'étaient la région PACA et la région Midi-Pyrénées. C'était avant que les régions ne se soient « élargies » et je ne sais pas où tout cela en est aujourd'hui. Les organismes régionaux pour la lecture ont passé des conventions. Il y avait différents niveaux d'engagement en fonction de la taille ou type de bibliothèque, entre ce qu'on appelle la conservation pure, et des niveaux de conservations moins stricts, par exemple pour des locaux qui ne correspondent pas forcément aux normes. La région Midi-Pyrénées a été motrice, il y avait une camionnette de la BDP qui faisait une fois par an le tour des bibliothèques concernées, puis tout était amené à un endroit, et ensuite dispatché dans les bibliothèques qui faisaient partie du plan de conservation. C'était un fonctionnement extrêmement simple. De plus, leur convention incluait chaque année un axe de valorisation des fonds. Il ne fallait pas que les ouvrages soient juste mis en réserve, il faut les montrer.

J'ai l'impression que le fonctionnement des plans de conservation a ralenti depuis quelques années

Comme je vous l'ai dit, en Île-de-France ça s'est arrêté concrètement, au moment où le MOTif a été supprimé. Pour les autres régions je ne sais pas.

Il avait été envisagé de faire de la numérisation concertée pour compléter tout cela, non ?

Effectivement. C'est la Bibliothèque nationale de France qui a initié un programme de numérisation national sur différentes thématiques, comme la guerre de 14-18 pour le centenaire par exemple. Parmi ceux-ci, il y a eu un programme sur les collections jeunesse,

auquel l'Heure Joyeuse a été associé. Je pense que cela continue. Ce volet n'était pas inscrit dans le cadre de la conservation partagée, mais nombre de ses acteurs y ont participé. Des fonds intéressants ont été repérés, comme le fonds Benjamin Rabier par exemple. Au départ, cela a commencé par la numérisation d'ouvrages de la Bibliothèque nationale de France et de l'Heure Joyeuse. L'Heure Joyeuse a numérisé de son côté grâce aux marchés de numérisation lancés par la Ville de Paris des fonds qui ne rentraient pas dans le cadre du programme de la BnF, je pense aux albums soviétiques par exemple. C'est une opération tout de même assez importante.

Numériser permet une communication facile et à distance, et même de toucher les enfants. Toulouse fait ça très bien d'ailleurs, avec des jeux, des puzzle, à partir de leurs collections, la BnF également. Même si on a toujours besoin du livre et de sa matérialité, en particulier pour les albums. Lorsqu'on veut montrer un livre en tissu, avec la numérisation il manque quelque chose.

Dans l'article que nous avons écrit – dans le guide du désherbage en bibliothèque déjà évoqué, par Françoise Gaudet et Claudine Lieber –, on y montre le lien entre désherbage et conservation qui est à mon avis spécifique aux collections jeunesse. Il y a l'idée de donner une seconde vie à des ouvrages qu'on retire pour diverses raisons. Ce n'est pas forcément une chose à laquelle on pense lorsqu'on est simple bibliothécaire jeunesse.

La patrimonialisation, c'est une notion compliquée. À la Ville de Paris vous avez deux types de bibliothèques, les bibliothèques publiques de prêt, et les bibliothèques patrimoniales. Les règles de conservation sont les mêmes pour les fonds jeunesse, et il a fallu batailler pendant des années pour bénéficier d'une considération « patrimoniale », pour figurer dans le même catalogue que les autres bibliothèques spécialisées. Si vous cherchez la Comtesse de Ségur à la médiathèque Françoise Sagan vous la trouverez à la fois dans le catalogue de lecture publique pour les exemplaires en prêt et dans le catalogue des bibliothèques spécialisées, si vous cherchez les anciennes Bibliothèque Rose. Gagner la reconnaissance du livre jeunesse n'a pas été facile, et ne l'est d'ailleurs toujours pas. Ce sont des fonds toujours très fragiles...

Chez Payot, en 1995, il y a une collection qui s'est appelée « Patrimoine des bibliothèques de France ». Si vous cherchez, en Île-de-France, y figure le fonds de l'Heure Joyeuse, il y a aussi celui de l'Institut national de la recherche pédagogique, qui a disparu depuis. Ses ouvrages ont été donnés à Lyon, et au Musée national de l'éducation. Je ne suis pas sûre qu'il y ait beaucoup d'autres fonds jeunesse qui soient identifiés dans ces volumes en 1995.

En bibliothèque, c'est un petit peu comme chez les libraires anciens. Dans tous les fonds généralistes, on trouve des livres jeunesse. À Versailles par exemple, la bibliothèque municipale a des fonds patrimoniaux particulièrement importants, dont des livres jeunesse, certains extrêmement précieux. Ce qui est intéressant c'est qu'il y a aussi une Heure Joyeuse à Versailles, créée en 1935, qui a conservé son fonds des années 1930 et au-delà. Ce n'est que récemment que ces fonds, qui n'étaient plus prêtés depuis longtemps, ont été intégrés dans la bibliothèque patrimoniale de Versailles. Si vous cherchez dans les catalogues des bibliothèques patrimoniales de la Ville de Paris, comme la bibliothèque historique ou la bibliothèque Forney, la Bilipo, vous y trouverez aussi des livres jeunesse qui correspondent à leur thématique... En fait, le livre pour la jeunesse est partout, mais n'est pas repéré ou n'est pas facilement repérable. Si vous cherchez un auteur c'est facile, vous le trouverez. Si vous voulez travailler sur une thématique, cela sera plus compliqué car il n'est pas forcément facile de savoir si l'ouvrage est réellement destiné à la jeunesse. Aussi, ce qui fait l'originalité du fonds patrimonial Heure Joyeuse, c'est que vous êtes sûr que ce sont des livres pour la jeunesse. Heureusement, depuis l'intégration du CNLJ dans la BnF les collections de « l'univers jeunesse » sont visibles dès la page d'accueil du catalogue. Avant, il était très difficile de repérer ces ouvrages.

Grâce au plan de conservation partagée, il est également possible de repérer qui conserve quoi. Par exemple, qu'à Nice il y avait des documents musicaux, ou qu'il y avait tel type de document ailleurs.

Donc un des principaux enjeux de la conservation serait de la destiner aux enfants, mais n'y aurait-il pas eu une volonté première de rendre cette littérature accessible pour la recherche ?

Comme je l'ai déjà expliqué, la démarche des premières bibliothécaires jeunesse de l'Heure Joyeuse était de donner accès aux enfants à leur propre patrimoine. Puis, effectivement lorsque ce fonds a été officialisé, bien entendu, il a surtout été utilisé par les chercheurs. Concernant la conservation partagée, je me souviens bien que ce qui a déclenché la fameuse réunion de 1999, où des gens sont venus de toute la France pour discuter de la mise en place des plans de conservation, c'était comme je l'ai déjà dit parce que des fonds avaient été supprimés, mais aussi parce que ceux qui existaient déjà manquaient de visibilité. Une chercheuse m'avait appelée de Marseille pour venir consulter des ouvrages à Paris... et ignorait que les ouvrages dont elle avait besoin étaient conservés dans sa propre ville, à l'Île

aux Livres au sein de l'Alcazar ! On s'est dit qu'il y avait un problème. Il fallait qu'en région, les chercheurs, les nostalgiques ou les enfants, par le biais de la valorisation, aient accès à ces fonds. C'était une préoccupation décentralisatrice pour une fois. Ce serait cependant une erreur de penser que ces plans ont été conçus uniquement pour les chercheurs. Il ne faut pas oublier non plus les besoins en formation des bibliothécaires jeunesse pour une meilleure connaissance des livres pour enfants et à un désherbage raisonné.

Pour un meilleur accueil des chercheurs qui travaillent sur les collections jeunesse, il est important que les bibliothécaires affectés aux fonds de conservation et les bibliothécaires pour la jeunesse travaillent davantage ensemble, ce qui n'est pas forcément le cas dans les grandes bibliothèques municipales. À la médiathèque Françoise Sagan, les collègues d'une section vont faire du renseignement dans le fonds de consultation de la bibliothèque patrimoniale, et inversement. Je pense que cela reste trop rare. C'est dommage, même si ce n'est pas toujours simple à mettre en œuvre car les « métiers » diffèrent.

Comment valorise-t-on de la littérature de jeunesse pour les enfants ? Est-ce qu'on les laisse manipuler les livres par exemple ?

Bien sûr ! Mais en les accompagnant. Le dernier volume des différents colloques sur la conservation partagée, porte justement sur la valorisation. Il y a mille façons de valoriser, que ce soit simplement en montrant les ouvrages, en faisant des expositions – même si les livres sont en vitrine. On peut organiser des jeux de piste, travailler avec la réalité augmentée... On avait proposé, pour les 90 ans de l'Heure Joyeuse, de « jouer » avec le Petit Chaperon Rouge. On peut partir de livres anciens, parfois très fragiles, puis manipuler les illustrations sur tablettes, les rendre plus modernes, ou l'inverse. Il n'y a pas de problème particulier à donner directement accès au livre, à le faire toucher, car les enfants sont à même de comprendre qu'il faut les manipuler avec soin. Par exemple en ce moment il y a une exposition sur les 100 ans de l'Heure Joyeuse « À quoi bon savoir lire ? », et nous proposons des doubles des livres exposés en accès direct aux visiteurs, petits et grands. Les jeunes aussi peuvent tout à fait les lire sur place.

Je me souviens aussi d'une lectrice, elle avait 14 ans, et nous avait contactés par le biais d'une bibliothèque de l'Est parisien. Elle venait de découvrir les romans de la Comtesse de Ségur et voulait tous les lire. Or beaucoup étaient épuisés. Les collègues nous l'ont donc adressée, elle est venue et elle a pu lire tous les livres qui étaient épuisés, dans leur première édition, ce qui l'a totalement séduite. Elle venait d'un milieu où l'on ne lisait pas

beaucoup, et s'était dit que quand elle serait grande elle les collectionnerait. Bien sûr, on ne laisse pas un enfant de 3 ans lire de la même manière qu'un adolescent, mais je ne crois pas qu'il faille faire de distinction entre les jeunes et les adultes dans l'accessibilité aux livres. Après, il y a mille manières de valoriser la littérature jeunesse, mais comme le reste de la littérature en fait.

Pour continuer sur la valorisation, dès que vous sortez un livre jeunesse un peu original ou ancien, il y a l'effet « waouh ! » garanti. Avec Françoise Lévêque, nous avons commencé en 1991, avec l'exposition « Livre, mon ami » à la bibliothèque Forney, faute de place à l'Heure Joyeuse, et il y avait déjà une superbe scénographie d'Alix Romero, ce qui ne se faisait pas du tout à l'époque pour une exposition de livres anciens. On a ensuite organisé à l'Heure Joyeuse de nombreuses expositions, dont une en 2008 intitulée « MIAM, mangeurs insatiables d'albums et de mots », destinée aux enfants. L'idée de sa scénographe, Michèle Gentelet, était de présenter différemment des ouvrages anciens, et que ce soit très ludique. Et donc pour MIAM, on faisait un atelier avec les enfants autour de la civilité, des règles de savoir-vivre du XVIII^e siècle jusqu'à nos jours. On avait mis en place tout un cérémonial, avec des gants blancs pour toucher les livres. On enlevait les gants et on montrait ensuite aux enfants comment on manipule gentiment et avec précaution les ouvrages. Pour les livres d'artistes, c'est la même problématique. On les montre aussi aux enfants, dans le cadre de visites de classes, ou bien exposés sur des tables par des collègues avec de beaux livres. Les familles viennent, et voilà. On peut tout à fait lire un ouvrage du XVIII^e et après un ouvrage du XX^e, vous voyez. C'est un travail d'éducation auprès des enfants. On peut aussi en faire des déclinaisons de ces livres sur internet, des jeux, des ateliers de fabrication de livres... Il n'y a pas de règle, avec un peu d'imagination on peut faire beaucoup de choses dans une bibliothèque jeunesse... mais pas n'importe comment bien sûr.

Fin de l'entretien.

Annexe 5

Entretien réalisé avec Élisabeth Mie, référente du fonds de conservation jeunesse, et Anne-Françoise Bachelier, responsable de la section jeunesse, dans la salle de consultation du Centre Patrice Wolf de la médiathèque centrale de Tours.

Mardi 20 mai 2025, à 10h00.

Début de l'entretien.

Souhaiteriez-vous, dans un premier temps, présenter le Centre Patrice Wolf ?

Mie É. – La bibliothèque de Tous dispose d'une section jeunesse et d'un centre de ressources en littérature pour la jeunesse inauguré en 2017, le centre Patrice Wolf. Il rassemble toutes les collections de conservation de ce service. On y retrouve des collections anciennes et contemporaines dont des livres d'artistes pour la jeunesse, des dons particuliers, et un fonds de référence.

Bachelier A.-F. – Pour préciser, ce qui peut être perturbant c'est que par « Centre Patrice Wolf » on imagine un unique lieu, où l'on trouverait tous ces fonds. La réalité est plus complexe que cela, puisque toutes les collections dont Élisabeth a parlé sont disséminées au sein de la bibliothèque, et non regroupées en un même lieu. Ainsi, le Centre en lui-même agrège plusieurs unités séparées. Le fonds de référence en littérature jeunesse se trouve dans la salle de consultations où nous sommes actuellement, mais les dons sont en réserve par exemple. Et ils ne sont pas dans les mêmes réserves. C'est donc un regroupement d'unités de conservation, créé par la volonté de la précédente responsable du réseau jeunesse, Bérangère Rouchon-Borie. Elle l'a fait avec Élisabeth, qui est référente de ces collections. Le but est de pouvoir conserver à long terme des collections intéressantes pour les générations futures. La difficulté, c'est la différence entre la conservation et la patrimonialisation. Il y a deux conservateurs d'État à la bibliothèque de Tours, dont un qui est responsable des collections patrimoniales, mais qui n'intervient pas – et s'intéresse assez peu à ce que l'on conserve dans cette section jeunesse –, mise à part pour les collections Mame, qui étaient spécialisées entre autres dans les ouvrages à destination de la jeunesse. Le fonds Mame contient donc des livres jeunesse, mais il est rattaché à la section patrimoniale, tandis que le fonds de conservation jeunesse est rattaché à la section jeunesse.

Mie É. – Le service patrimoine est plus axé sur les collections adultes. Même si l'on y trouve des titres jeunesse. Il y a notamment les éditions Mame implantées à Tours à la toute fin du XVIII^e siècle. Ce pan des collections est traité par nos collègues du Patrimoine.

Bachelier A.-F. – On peut finalement dire que dans les fonds de conservation jeunesse, le seul ayant officiellement un aspect patrimonial est celui des collections Mame.

Mie É. – Au sens strict du terme de patrimonialisation. Ce terme mérite d'ailleurs d'être interrogé, pour savoir ce que l'on considère comme relevant du patrimoine, savoir si cela est figé ou non, si cela se concentre sur des classiques, une époque, un type de littérature, ou au contraire s'il doit s'ouvrir sur ce qui est vivant – auquel cas, ce qui est lu aujourd'hui sera le patrimoine de demain. Et savoir si la littérature jeunesse est incluse dans ce patrimoine ? Effectivement, cette littérature est de plus en plus prise au sérieux, même si cela reste difficile. Ce que l'on considère comme patrimoine est généralement ce qui est rare et précieux. Or, par essence les collections jeunesse sont plus fragiles, et plus encore du fait qu'elles soient manipulées par des enfants.

Bachelier A.-F. – Il y a donc un conservateur d'État intégralement dédié aux collections patrimoniales, entouré d'une équipe de cinq personnes. Pour comparer, en conservation jeunesse il y a deux personnes – Élisabeth et une adjointe du patrimoine – qui travaillent sur ces collections mais n'y consacrent pas la totalité de leur temps. Elles font aussi de l'accueil de classes, du public, elles participent aux acquisitions... Et donc, il n'y a pas autant de temps à consacrer au traitement des collections jeunesse, qu'à celui des collections patrimoniales plus officielles, qui elles sont placées dans de véritables réserves.

Mie É. – Ce point est aussi une des grandes différences de traitement entre ces fonds. C'est-à-dire que les livres du patrimoine sont conservés dans des réserves avec des conditions idéales. Une toute petite partie de nos collections s'y trouve, mais le reste est stocké dans des réserves soumises à des différences de température, à de la poussière et de la pollution.

Bachelier A.-F. – En clair, elles sont là où nous trouvons de la place. Elles n'existent que par notre volonté de les conserver.

Mie É. – Effectivement, si un jour un directeur décide d'arrêter la conservation, on arrêtera.

Les collections jeunesse ne sont donc pas protégées ?

Mie É. – Non, ce n'est pas pérenne.

Bachelier A.-F. – Les collections Mame auraient plus de difficulté à disparaître, car elles dépendent du fonds patrimonial, et elles sont bien incluses dans la charte de conservation qui a été rédigée. Elles sont donc identifiées comme quelque chose de particulier chez nous. Elles ont un ancrage local en plus, lié à l'histoire de la ville. Le reste dépend de la volonté des bibliothécaires qui passent.

Mie É. – Sauf en ce qui concerne les dons – car il y a des dons importants dans les collections jeunesse. On ne peut pas y toucher, et ils resteront conservés. Nous avons également eu l'habitude de conserver chaque livre qui avait été acheté en section jeunesse, c'est ainsi que les collections de conservation se sont constituées, mais celles-ci pourraient un jour être désherbées.

Bachelier A.-F. – Puisque nous sommes limités par la place et le temps que nous avons à y consacrer.

Quelle était l'idée derrière la création du Centre en 2017 ?

Mie É. – Le centre Patrice Wolf regroupe plusieurs fonds (le fonds historique et contemporain, des dons particuliers et un fonds de référence). Le don Patrice Wolf est exceptionnel et unique. De plus la bibliothèque s'inscrit dans un environnement riche de partenaires engagés dans l'étude et la promotion de la littérature de jeunesse (Université, Ciclic Val de Loire, éditeurs, libraires, association Livre passerelle, Quinzaine du livre...). Créer un centre de ressources, c'est concrétiser l'idée d'un espace où la littérature de jeunesse soit à l'honneur et accessible à tous ceux qui s'y intéressent, du simple curieux au chercheur.

Les 15 000 documents donnés n'ont donc pas constitué le noyau de départ ?

Mie É. – Les 15000 documents se sont rajoutés à l'ensemble de nos collections de conservation jeunesse. Le don Patrice Wolf rend nos collections uniques en France.

Bachelier A.-F. – Ce don nous a surtout amené à nous interroger sur la manière de valoriser les collections jeunesse et de les faire connaître au public.

Mie É. – Oui, il fallait donner une meilleure visibilité à ce que l'on avait. Cela nous a permis de bien structurer notre offre, pour plus de lisibilité.

Aujourd'hui, combien de personnes travaillent dans le centre ?

Mie É. – Nous sommes deux, mais pas à temps plein. Ma ne gère pas uniquement des missions liées à la conservation. C'est compliqué car il y a beaucoup à faire (traitement du désherbage, des dons, catalogage, inventaires, valorisation...). On aimerait pouvoir davantage travailler sur de la médiation, mais nous manquons de temps. Au regard de nos collections, nous ne sommes pas en assez grand nombre.

Bachelier A.-F. – À mon avis, cela ne pourra se résoudre que s'il y a un vrai travail sur la littérature jeunesse au niveau de la formation des conservateurs d'État, mais aussi une prise de conscience de son intérêt et de l'urgence de s'intéresser à sa pérennité. Au sein même de notre structure, il n'y a pas d'unité dans la vision de la conservation, entre la partie patrimoniale adulte et les fonds de conservation jeunesse – en dehors du fonds Mame –, ce qui pose problème.

Mie É. – Effectivement, je ne suis pas rattachée à la section patrimoine, et je suis un peu à part de l'équipe jeunesse. En fait, je ne catalogue pas de livres récents ou très peu, je travaille principalement sur des collections qui sont en réserve. Je participe certes à la vie de la section, mais je fais beaucoup de travail de fond sur la conservation. J'ai aussi des livres anciens à cataloguer, et je me forme avec mes collègues du patrimoine, tout en étant active dans la section jeunesse. Je me sens un petit peu entre deux chaises, ça n'est pas toujours confortable.

Bachelier A.-F. – Voilà, pour résumer on fait avec les moyens que l'on a. Cela va avec le fait que la littérature jeunesse soit plus récente. Il faut le prendre en compte dans un processus pour qu'elle soit reconnue. Conserver c'est bien, mais si c'est pour que ça reste enfermé sans être valorisé ça n'a pas d'intérêt.

Mie É. – Oui, et il y a des choses qui mettent du temps à entrer dans le patrimoine. C'est une mémoire pour demain.

Bachelier A.-F. – On aurait besoin d’une entité plus officielle au-dessus de nous, qui donne des lignes directrices sur la conservation jeunesse. Une conservation partagée à l’échelon national nous aiderait, car cela permettrait de se déculpabiliser sur les choses dont on se débarrasse si on savait qu’elles sont conservées quelque part. On pourrait se concentrer sur ce qui est le plus utile à conserver de notre côté. Nous n’avons pas cette vision globale.

Est-ce que le Centre dispose d’un budget pour les acquisitions ?

Bachelier A.-F. – Oui, nous avons un budget de 1 200 € annuels d’acquisitions. Il sert essentiellement à acquérir des livres d’artistes.

Mie É. – Nous en avons plus de 450. J’achète aussi des rééditions de classiques, des choses que mes collègues n’achèteraient pas forcément pour les salles de lecture mais qui sont importantes pour l’histoire de la littérature jeunesse.

Comment sont classées les collections ?

Mie É. – Avant, nous classions nos collections par auteurs et par genres, comme on le fait dans les salles de lecture. Mais au regard du manque de place, nous avons petit à petit commencé un classement par numéros d’entrée, comme c’est le cas dans les réserves patrimoniales. C’est un petit peu complexe car il y a plein de côtes différentes pour les classements : un par genre, un par format, et un maintenant par entrée. Et puis, comme les réserves aussi sont différentes, il y a des numéros et des chiffres différents qui leurs correspondent. C’est plutôt compliqué.

Sur quels critères sont conservés les documents ?

Mie É. – Avec notre ancienne responsable nous avons fait l’ébauche d’une charte de conservation, qui n’a pas eu le temps d’être validée par notre direction. Mais nous nous étions interrogé sur ce que nous voulions conserver en priorité. Aujourd’hui, nous avons décidé de nous limiter aux ouvrages publiés avant 2000 – il y a des exceptions, nous gardons les éditeurs locaux et les livres d’artistes sans limite de date. Quand les collègues désherbent, elles utilisent un schéma qui leur permet de savoir si les livres partent au pilon, à la vente, ou s’ils vont dans les réserves actives ou la conservation. Nous conservons également les périodiques sans restriction de date. C’est intéressant de les garder, car ils

sont encore plus fragiles que les livres. Les familles gardent rarement leurs livres d'enfants, et les éditeurs ne conservent pas tout ce qu'ils publient, car eux non plus n'ont pas de place. Les bibliothèques sont donc les seuls lieux qui pourraient conserver cette mémoire. Nous avons donc insisté sur le fait de garder les périodiques, mais aussi les documentaires, et les livres d'artistes. Nous avons également des contes, des albums, des romans, du théâtre, de la poésie... Et nous gardons aussi ce que publient les éditeurs locaux. Il y en a deux pour la jeunesse à Tours, HongFei et l'Élan Vert.

Bachelier A.-F. – Cette limitation aux années 2000 partait aussi du constat que la littérature jeunesse s'est énormément développée au XX^e siècle. Conserver tout ce qui a été produit de 1900 à 2000 est déjà un beau témoignage de l'évolution de la littérature jeunesse, qui s'adapte de plus en plus aux besoins de l'enfant. D'ailleurs, ces limites ne concernent pas que les bibliothèques. Il y a peu j'ai été contacté par les éditions Didier Jeunesse, et leur nouvelle directrice réalisait qu'en interne il n'y avait pas eu de politique de conservation de ce qu'ils avaient édité depuis leur fondation. Elle venait donc vers nous en espérant qu'on puisse lui dédier de la place pour conserver tout l'historique de leurs publications jeunesse, et les valoriser.

Mie É. – Car elle savait qu'on avait ce Centre, qui comptait des dons importants.

Bachelier A.-F. – Mais on a été obligé de dire non, même si on aimerait bien conserver.

EM – On aimerait qu'il y ait plus de place, car par effet boule de neige les gens savent que l'on conserve la littérature jeunesse, et pourraient ainsi déposer leurs collections. Mais on ne peut pas, il n'y a pas assez de personnel ni d'espace.

En termes de valorisation, comment le fond est-il signalé ?

Mie É. – Ce qui est catalogué apparaît sur le portail. Sur les 15 000 documents du don Patrice Wolf, nous sommes presque à 7 000 documents catalogués pour l'instant. Nous avons presque terminé le catalogage des formats de plus de 20 cm. Dans les collections anciennes issues de nos acquisitions, il y a beaucoup de documents qui ne sont pas catalogués, car ils sont arrivés avant l'informatisation et nous n'avons pas eu le temps de traiter le rétroactif. À côté de cela, il y a les inventaires, qui sont faits mais ne sont pas forcément visibles. De plus, on ne peut pas mettre certains inventaires des dons et de leurs archives en ligne pour des questions de droits d'auteur – bien que les chercheurs puissent les consulter sur demande.

Le don Malineau aussi est en cours d'inventaire. L'inventaire est un premier pas vers la signalisation des collections, avant le catalogage. Tous nos documents ne sont pas signalés. Les lecteurs ne savent donc pas toujours si nous disposons des livres qu'ils recherchent.

Bachelier A.-F. – Il y a aussi les rendez-vous du Centre Patrice Wolf, qui donnent de la visibilité au fonds.

Mie É. – Oui, il y a beaucoup de moyens de valoriser. On fait des rencontres, des venues d'auteurs, des conférences pour mettre en lumière toute cette littérature jeunesse. On accueille régulièrement des classes, et on fait des expositions. Il n'y a pas longtemps, nous en avons fait une sur Caroline, cette héroïne des années 1950. Nous en avons aussi fait une sur Tom-Tom et Nana, et nous avons reçu Bernadette Després ici, c'était fou. On avait également mis sur YouTube une lecture d'un album de Hetzel, *La journée de mademoiselle Lili*. On essaye donc de faire de petites choses, mais nous pourrions faire davantage avec plus de personnel.

Bachelier A.-F. – Disons que cela ne peut pas s'inscrire dans un calendrier régulier. Ce sont donc des événements exceptionnels, et qui le sont aussi de par le travail qu'ils demandent au regard des moyens que nous avons. Là encore, c'est une question de passion et de volonté, puisque rien ne nous oblige à le faire. Ce n'est pas une consigne de nos conservateurs patrimoniaux, mais on le fait car on pense que cela a un sens. L'idéal, évidemment, serait d'avoir un lieu unique et des ressources humaines dédiés, avec un calendrier régulier.

Mie É. – Mais bon, il y a des choses qui se sont faites. Je pense qu'on peut être fières de ce qu'on a mis en place. Les réserves sont organisées avec les moyens du bord, mais elles le sont quand même. On essaye de travailler la médiation dans nos objectifs, même si c'est long.

Bachelier A.-F. – Nous espérons recruter un apprenti pour travailler dans la section jeunesse, principalement sur les missions de valorisation des collections du Centre patrice Wolf. Nous saisissons les occasions que nous pouvons avoir pour ajouter des ressources humaines et du temps sur ces fonds de conservation.

Qui sont les personnes qui viennent consulter ces fonds ?

Mie É. – Nous avons des demandes de consultation de ces documents. Il y a des demandes des particuliers, et des demandes d'étudiants ou de chercheurs qui viennent travailler sur ces collections. Cela légitime aussi notre travail, bien que ce ne soit pas si conséquent. Ça peut aller jusqu'à 140 demandes dans l'année. Il y a peu, une étudiante travaillait sur la presse jeunesse pour son mémoire, et elle étudiait la façon dont on parle de la violence faite aux enfants dans la presse jeunesse. Elle a consulté trois titres de périodiques jeunesse sur des époques bien définies.

Bachelier A.-F. – Ça peut aussi être un grand parent ayant envie de retrouver un album qu'il a lu dans son enfance, et qui n'est plus disponible dans les bacs. Ça peut paraître anecdotique, car ce n'est effectivement pas quantifiable dans les mêmes mesures que les prêts que l'on fait au quotidien, mais répondre à ces demandes a vraiment du sens en termes de mémoire, de partage. Quand un adulte peut transmettre à son enfant ou son petit enfant le plaisir qu'il a lui-même eu en lisant dans son enfance, je trouve que c'est génial.

Y a-t-il plus d'étudiants et de chercheurs qui viennent consulter ces fonds, ou bien s'agit-il plutôt du grand public ?

Bachelier A.-F. – Ce sont plutôt des étudiants et chercheurs, par le lien que nous avons avec l'université.

Mie É. – Il y a eu moins d'étudiants dernièrement qu'avant le Covid, où nous travaillions beaucoup avec Cécile Boulaire et Christophe Meunier. Je pense que la numérisation leur permet aussi de trouver des livres autrement. À un moment, on travaillait beaucoup avec l'Institut de Touraine – qui enseigne la langue et la culture française. Il y a longtemps qu'ils ne sont pas venus nous voir cependant. Nous avons également accueilli une chercheuse anglaise pour une exposition sur les livres non sexistes et multiraciaux dans les années 70

Bachelier A.-F. – C'est aussi très lié à la visibilité de ce centre. Le grand public vient consulter ce qu'il y a dans les bacs, et n'a pas la connaissance fine de ce que l'on peut conserver. C'est là que nous jouons un rôle essentiel, en amenant ces collections vers eux. Nous avons acquis des vitrines récemment, que l'on voudrait mettre au sein de la section jeunesse pour pouvoir exposer très régulièrement, des livres d'artistes, des *pop-up*, des livres anciens...

Mie É. – C’est vrai que lorsqu’on a fait l’exposition sur Caroline, on a mis en valeur de vieux albums et les gens étaient vraiment contents de les retrouver. Nous avons eu beaucoup de retours positifs. De même pour les premiers « J’aime Lire » dans les années 1970, pour l’exposition sur Tom-Tom et Nana. Bernadette Després nous a gentiment prêté plein de petits objets pour l’occasion. C’est une nostalgie joyeuse pour les publics, et cela fait une transmission d’une génération à une autre. Lors des expositions, on essaye toujours de penser aux enfants. Actuellement, on aimerait travailler sur les livres de coloriage. Il y a plein de belles choses à mettre en valeur, car si on combine tout ce qui se trouve parmi les différents dons, ou le fonds de conservation, on a une belle matière à travailler. Quand Bérangère Rouchon-Borie est arrivée à la tête de la section jeunesse, au début des années 2000, elle a entamé un travail sur la réserve de conservation jeunesse. Il fallait faire du tri, dédoublonner et agencer. Et chaque collègue qui est passé par là a contribué à sa manière, à son organisation et à son rangement, et plus ça allait, plus on a fait de la médiation. Il faut prendre tout cela en compte dans l’historique du fonds de conservation.

En restant sur le sujet de la valorisation, y a-t-il une présence de ces collections sur internet ?

Mie É. – Nous avons commencé à faire une page dédiée au Centre Patrice Wolf sur notre site internet, ce qui n’est pas tout à fait abouti. Il faudrait le mettre à jour. Il y a par exemple une petite rubrique qui s’appelle « Nos trésors », dans laquelle je n’ai chroniqué que deux ouvrages. Je n’ai pas eu le temps d’en faire plus. Nous avons également mis en ligne quelques photos d’expositions réalisées ces dernières années. En revanche, la numérisation représente un gros chantier, pour lequel il nous faudrait un budget que nous n’avons pas, sans compter les droits d’auteurs.

Bachelier A.-F. – Une chose qui pourrait être très intéressante serait qu’on puisse associer les livres aux enregistrements de l’émission « L’as-tu lu mon p’tit loup ? ». C’était une émission culte, sur France Inter, co-animée par Denis Cheissoux et Patrice Wolf, avec une sorte de jeu d’acteur pour faire un *teasing* sur les albums qu’ils avaient envie de faire découvrir. C’était très dynamique, souvent drôle ou touchant, et ça donnait envie de lire les livres présentés. Tout cela a été enregistré, et existe dans les archives de l’INA. On adorait qu’à partir des livres catalogués et chroniqués que l’on puisse cliquer quelque part pour entendre l’émission, ce serait génial !

Mie É. – On a déjà les chroniques papier de l'émission, qui ont été numérisées avec les moyens locaux. Nous avons également l'accord de Patrice Wolf, et nous allons pouvoir mettre en lien ces chroniques numérisées avec les livres catalogués. On a une zone, dans la grille de catalogage, qui nous permettra de le faire. Nous sommes les seuls en France à pouvoir présenter ces chroniques

Bachelier A.-F. – Il pourrait aussi y avoir des choses réalisées avec des enfants. On pourrait imaginer qu'ils rejouent ces chroniques pour donner envie à d'autres enfants de découvrir les livres... Il y a énormément de choses qui seraient faisables !

Mie É. – Ce ne sont pas les idées qui nous manquent.

Bachelier A.-F. – Même en ce qui concerne le fonds de référence autour de nous, il faudrait l'alimenter par d'autres livres, de nouvelles publications, mais ici non plus, je n'ai pas réussi à dégager du temps pour continuer cela.

Mie É. – Il est tout de même consulté par des gens qui travaillent sur la littérature jeunesse. Il y a une partie qui est empruntable, les livres qui sont encore édités. Si nous avons deux exemplaires d'un titre qui n'est plus édité, on peut aussi en emprunter un.

Lorsqu'il y a une médiation avec les enfants, est-ce qu'on les fait participer ? Est-ce qu'on peut leur mettre des livres conservés entre les mains ?

Mie É. – Lors des expositions, les livres anciens sont sous vitrine. Il nous arrive bien sûr de les présenter aux enfants comme nous le faisons avec les livres d'artistes en accueils de classes. C'est tout le dilemme du livre d'artiste pour enfants, qui est à la fois une chose fragile et à la fois une chose à communiquer. Certains livres s'abîment juste en les ouvrant, en les bougeant.

Bachelier A.-F. – Par rapport à la vitrine qu'on voudrait mettre en salle, on souhaiterait pouvoir y mettre des *pop-up*, voire autoriser à les sortir de la vitrine. Il faut qu'on réfléchisse à la manière de s'y prendre, pour que ce soit fait avec l'accompagnement d'un adulte. Effectivement, quand les enfants ont un *pop-up* entre les mains, c'est certes très fragile, mais ils savent qu'ils ont un trésor dans les mains. C'est très spectaculaire pour eux. Or, la vitrine ne permet pas de voir toutes les pages. On voudrait vraiment encourager les gens à nous

demander de l'ouvrir et qu'ils puissent passer un moment à regarder ce livre. D'un autre côté, le fait qu'il soit visible dans la vitrine, c'est déjà beaucoup mieux que dans la réserve.

Mie É. – Nous avons des accueils de classes avec la section Patrimoine. Les enfants sont sensibilisés à l'Histoire du livre avec le conservateur et ils visitent également l'atelier de reliure ; les collègues les sensibilisent au soin nécessaire à avoir lorsqu'on a un livre entre les mains. Lors des présentations des livres d'artistes, nous observons bien que les enfants ont envie de toucher les documents, ils nous demandent souvent s'ils peuvent le faire. C'est possible pour les moins fragiles. On apprend aussi avec les sens. Les enfants sont ravis et précautionneux.

Est-ce qu'il vous arrive d'aller directement dans des écoles ?

Mie É. – Pas encore, du moins avec ces fonds-là. On a déjà prêté des documents pour des expositions – à l'Institut de Touraine pour une exposition sur la Première Guerre mondiale par exemple. Je devais également aller dans un collège avec des livres d'artistes, mais cela a été annulé. Nous sommes d'ailleurs aujourd'hui en contact avec un autre collège pour un projet autour du livre d'artiste. Nous serons certainement amenés à nous déplacer avec nos documents. C'est un très beau moyen de valorisation.

Bachelier A.-F. – Oui, et nous avons des choses mises en place au niveau de la ville qui permet d'associer ces collections aux ateliers d'EAC – d'éducation artistique et culturelle –, car cette organisation de la ville favorise la coopération entre ses différents services. On pourrait tout à fait envisager un parcours d'EAC autour des livres d'artistes, ça serait possible. Mais ça demande encore du temps.

Mie É. – C'est vrai qu'on pourrait aussi construire une animation sur l'évolution de l'album à partir d'une certaine date et aller jusqu'à aujourd'hui, pour montrer la différence entre les livres plus anciens et ceux qui sont récents. Voir comment les sujets sont traités à telle ou telle époque, comment on s'adresse aux enfants, c'est extrêmement intéressant.

Bachelier A.-F. – De manière générale, lors des accueils de classes, on peut intégrer des livres des fonds de conservation aux animations par nos collègues. Je pense à des thématiques comme les questions de genre, en regardant la manière dont les enfants, et notamment la petite fille, étaient perçus il y a des années et comparés à maintenant.

Mie É. – Oui, on peut montrer des livres qui étaient précurseurs. Une collègue utilise régulièrement des livres du fonds de conservation pour aborder la thématique fille-garçon. Martine, Caroline dans les années 1950, Rose bombonne dans les années 1970...

Bachelier A.-F. – Cela permet aussi de faire connaître ce qu'on a aux professionnels, et s'ils sont convaincus par les trésors que l'on a, ils peuvent avoir envie de les faire découvrir à leur tour. C'est tout une chaîne.

Mie É. – Il y a quelques années, nous avons organisé une présentation de notre collection de livres d'artistes aux bibliothèques de l'agglomération et à la librairie jeunesse avec laquelle nous travaillons. C'était un moment très sympathique de partage.

Sur internet, il semblait que l'exposition « On a lu (et exposé) albums coréens ! » ressortait particulièrement. Est-ce qu'il y a une raison à cela ?

Mie É. – Oui, c'était une exposition marquante. Elle n'est pas née directement de nos collections de conservation, mais d'un don de 42 albums jeunesse de la part de l'IBBY Corée. C'est à partir de ces albums que le groupe mobilisé sur le projet (bibliothécaires et chercheurs) a construit une exposition originale. Il a fallu traduire les livres, les analyser, imaginer un fil conducteur, la mise en espace, etc. C'était une expérience très instructive.

Bachelier A.-F. – C'était une exposition qui était assez extraordinaire.

Mie É. – Oui, cette exposition fait maintenant partie de notre fonds. Elle a été prêtée à La Rochelle, et a failli partir au mois de juin, mais ce prêt a finalement été annulé. Et là, nous avons une nouvelle sollicitation pour novembre. Cette exposition a aussi été très médiatisée car il y a eu une valorisation dans *La Revue des Livres pour Enfants*.

Bachelier A.-F. – C'est un exemple de la manière qu'un don tombé de nulle part peut susciter de la création et de la conservation.

Mie É. – En lien avec cette expo, nous avons organisé deux mois de manifestations – un vernissage, des ateliers langue, sérigraphie, accueils de deux illustrateurs coréens, journée d'étude... Plein de choses en fait, autour de cette littérature de jeunesse. Nous avons aussi enregistré ces livres pour que les enfants puissent les écouter – nous avons eu les droits –,

puis nous avons sorti d'autres livres coréens de nos fonds. Ça a été l'occasion de travailler sur cette littérature coréenne, et de mieux la connaître.

Bachelier A.-F. – Pour prendre un autre exemple de la façon dont nos fonds de conservation peuvent être mis à contribution, il y a eu une commande politique de la part d'une élue qui souhaitait placer des QR codes au niveau de la petite ferme du jardin botanique, pour qu'ils renvoient à des histoires en lien avec les animaux de la ferme. Sauf qu'elle n'avait pas pris en compte la question des droits d'auteurs, et le fait qu'on ne puisse pas diffuser une histoire de cette manière tant qu'elle n'est pas tombée dans le domaine public. À partir de là, il fallait trouver des histoires dont l'auteur et l'illustrateur étaient morts depuis plus de 70 ans – et le traducteur, s'il s'agit d'une histoire traduite. Et donc, on s'est tourné vers le fonds de conservation. Vous voyez, il y a des sollicitations externes pour lesquelles les gens se tournent naturellement vers la bibliothèque, car c'est ici qu'on trouve des histoires, mais comme on ne peut pas utiliser toutes ces histoires, le fonds de conservation nous aide. Et il se trouve qu'on y a trouvé des histoires, concernant le projet de cette élue.

Est-ce que c'est la première fois que des élus viennent s'intéresser au fonds jeunesse ?

Mie É. – Non, ils s'y intéressent. Là c'était vraiment une demande particulière. La personne a fait le lien entre le parcours pour les enfants, avec les animaux, et les livres qui parlent des animaux.

Bachelier A.-F. – Puisqu'on est de plus en plus sollicités, je pense qu'on est de plus en plus identifiés. De même, nous avons été contactés par le service qui se charge de reloger les gens après des inondations ou des incendies – ça n'a rien à voir avec la bibliothèque à première vue. Ils sont donc relogés dans des gymnases un moment, et ce service a voulu faire des malles loisirs pour les enfants. Il s'est naturellement tourné vers la bibliothèque pour savoir si nous pouvions les aider à constituer ces malles, même si nous n'avions pas grand-chose à leur donner. Et comme ce qui est issu du désherbage peut être vendu, ou donné à des associations, j'ai renvoyé la demande auprès des collègues du fonds de conservation. Elles ont ainsi pu constituer des malles variées, à partir de livres désherbés qui n'intégraient pas le fonds de conservation, mais qui étaient encore intéressants et en bon état. De cette manière, même si ces livres ne sont pas destinés à être conservés, cela prolonge leur vie.

Y a-t-il d'autres sujets sur lesquels vous souhaiteriez revenir ?

Mie É. – J'aimerais insister sur le fait que tout ce patrimoine jeunesse n'est pas du tout à négliger. Quand on voit ce que représente un livre jeunesse, comment il peut nous marquer, mais aussi comment cette littérature peut être contrôlée, censurée, on réalise à quel point elle est importante. D'une certaine manière, elle dit plein de choses, et elle les dit d'une certaine façon. Elle traite de sujets d'actualité, des sujets de société. C'est une chose que j'ai très envie de défendre. Je vois beaucoup de gens qui ont besoin de retourner sur ce qu'ils ont lu dans leur jeunesse, et il y a des livres qui n'ont pas perdu une ride, qui sont intemporels. Il y a des livres qui ne prennent pas une ride, qui font date tellement les créateurs ont été inventifs dans l'histoire ou le graphisme. Quand j'ai découvert cette littérature, j'ai été bluffée par tout ce qu'il y avait derrière, et tout ce qu'elle signifiait. Je pense qu'il y a des élus qui en ont bien conscience, qui savent ce que représente une bibliothèque, l'importance de la fréquenter, et d'offrir aux enfants tout ce qui peut leur permettre de se développer, de développer leur esprit critique ou leur créativité. C'est en cela qu'il est très important de conserver cette mémoire.

Fin de l'entretien.

Table des matières

Avertissement	3
Engagement de non plagiat	4
Remerciements	5
Liste des abréviations	7
Sommaire	9
Introduction	11
Chapitre 1 - Définir le patrimoine jeunesse en bibliothèque et ses enjeux	15
1 . Définir le patrimoine jeunesse en bibliothèque	15
1 - Le patrimoine et les fonds patrimoniaux	15
2 - Les fonds jeunesse	17
3 - Le patrimoine jeunesse en bibliothèque	18
2 . Comment penser le patrimoine de la littérature jeunesse aujourd'hui ?	20
1 - Pourquoi conserver la littérature jeunesse ?	21
2 - Quelles sont les structures de conservation du patrimoine jeunesse en France ?	22
3 . Historique du patrimoine jeunesse en bibliothèque	23
1 - Les prémices de la conservation jeunesse	24
2 - Depuis les années 1990	26
Chapitre 2 - La constitution de collections patrimoniales pour la jeunesse	29
1 . L'acquisition du patrimoine jeunesse	29
1 - Quels sont les critères d'acquisition ?	29
2 - Quelles sont les méthodes d'acquisition ?	32
2 . Conserver et gérer le patrimoine jeunesse	36
1 - La conservation et la gestion d'un fonds jeunesse en bibliothèque	36
2 - Conserver des non-livres et des archives avec les collections jeunesse	37
3 . Le plan de conservation partagée jeunesse	40
1 - Historique du plan de conservation partagée jeunesse	40
2 - Le fonctionnement de la conservation partagée	42
3 - Un état des lieux actuel des plans de conservation partagée	44
Chapitre 3 - Valoriser le patrimoine jeunesse en bibliothèque	47
1 . À qui s'adresse le patrimoine jeunesse ?	48
1 - Un patrimoine pour les enfants...	48
2 - ... et pour les adultes	50
2 . Quelles animations sont menées autour de ce patrimoine ?	52

1 - Une variété d'actions de valorisation	53
2 - La valorisation en pratique, exemples d'expositions jeunesse	55
3 . La numérisation du patrimoine jeunesse	59
1 - Le projet de numérisation concertée	59
2 - Animer le patrimoine jeunesse numérisé	61
Bibliographie	67
1 . Définir le patrimoine jeunesse en bibliothèque	67
1 - Monographies	67
2 - Articles	67
3 - Mémoires	69
4 - Colloques, journées d'études et séminaires	69
7 - Textes de loi	69
2 . Conservation du patrimoine jeunesse	70
1 - Monographies	70
2 - Articles	70
3 - Mémoires	71
4 - Sitographie	71
5 - Colloques, journées d'études et séminaires	72
3 . Valorisation du patrimoine jeunesse	73
1 - Monographies	73
2 - Articles	74
3 - Mémoires	75
4 - Sitographie	75
5 - Colloques, journées d'études et séminaires	76
Étude de cas	79
1 . Méthodologie	79
1 - Objectifs de l'enquête	79
2 - Trame des entretiens	80
3 - Choix et réalisation des entretiens	81
2 . Les bibliothèques de lecture publique	83
1 - Présentation des fonds	83
2 - Acquisitions, gestion et conservation	85
3 - Valorisation	89
3 . Bibliothèques universitaires et de recherche	92
1 - Présentation des structures interrogées	93
2 - Acquisitions, gestion et conservation	95
3 - Valorisation	99

Conclusion	105
Annexe 1	107
Annexe 2	117
Annexe 3	131
Annexe 4	136
Annexe 5	147
Table des matières	161